

Débat d'Orientations Budgétaires 2002 - Éléments d'informations préalables au vote du Budget Primitif 2002

M. LE MAIRE, Rapporteur : Conformément à ce que prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à débattre des grandes orientations du budget 2002. Ce débat doit en effet intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

C'est l'occasion de fixer le cadre dans lequel s'inscrit, pour la nouvelle équipe municipale, la préparation budgétaire. Bien entendu, il ne s'agit pas de fixer dès maintenant dans le détail l'ensemble des projets du mandat ; en 6 ans, la conjoncture évolue nécessairement, des opportunités apparaissent et des contraintes s'imposent (normes de sécurité, créations de nouvelles structures, etc.). L'objectif d'un tel débat est aussi de permettre aux élus de la majorité et bien entendu de l'opposition de faire des propositions. L'ensemble des éléments du budget 2002 n'est pas figé à l'heure actuelle et ne le sera qu'en mars, lors du vote du budget.

Toutefois, les grandes masses budgétaires et les choix de recettes proposés pour 2002 peuvent constituer un guide de l'action de la nouvelle équipe sur les prochaines années, avec bien sûr l'objectif de réaliser le programme sur lequel nous avons été élus.

Actuellement, je précise qu'un groupe de travail composé d'élus de la majorité étudie les budgets d'investissement pour les six prochaines années. Les conclusions de ce groupe seront connues dans les prochains jours et soumises à l'arbitrage de la majorité.

Il est vrai aussi que présenter un premier budget dès le mois de janvier serait techniquement difficile, dans la mesure où, à l'heure de rédaction de ce rapport, tous les chiffres ne sont pas définitivement connus (et notamment l'évolution des bases fiscales). Il s'agit bien plutôt d'apporter au conseil municipal des éléments et des données chiffrées qui permettront de proposer d'abord des choix pour 2002. Le budget en est effectivement la traduction, l'affirmation de priorités qui intéressent les Bisontins dans leur quotidien et la Ville dans son développement, au sein de l'agglomération.

C'est pourquoi le budget 2002 sera un juste équilibre entre engagements passés et mise en place progressive de nouvelles actions, en conciliant la volonté de dynamisme et la nécessité d'une gestion budgétaire rigoureuse.

Dans sa présentation, ce nouveau budget présente des particularités déjà largement anticipées mais qui peuvent rendre plus difficiles les comparaisons (le passage à l'euro et les transferts de compétence). Il y sera d'abord fait référence. Seront ensuite abordées les principales orientations proposées en recettes et en dépenses pour 2002.

Ce rapport concerne pour l'essentiel le budget principal de la Ville. En effet, les budgets annexes, pour les services publics industriels et commerciaux, disposent de ressources propres. Pour les principaux (déchets, eaux et assainissement), le Conseil Municipal s'est prononcé en novembre sur le niveau des redevances pour 2002. Quant aux programmes de dépenses, ils s'inscrivent pour les plus importants dans des objectifs pluriannuels également soumis au vote du Conseil Municipal. On peut citer notamment en 2002 l'achèvement des travaux de modernisation de l'usine d'incinération, la montée en charge de la collecte sélective des déchets ou le traitement complet de l'azote à la station de Port Douvot.

Des données relatives à l'exécution de ces budgets figurent en annexe au rapport.

Le plan du rapport est le suivant :

- I - Le contexte et le périmètre budgétaire
- II - Les conditions de la préparation budgétaire
- III - Les priorités pour 2002
- IV - Les principaux postes du budget primitif 2002.

I - Le contexte et le périmètre budgétaire

1 - Le premier budget de la Ville en euros

Le 1^{er} janvier 2002 a vu la fin de la période transitoire pour les particuliers, les entreprises, l'Etat et les collectivités locales. Le budget de la Ville sera désormais voté et exécuté en euros. C'est dans cette monnaie qu'est rédigé le rapport d'orientations budgétaires.

Pour Besançon, c'est l'aboutissement d'un long travail de préparation où la Ville a joué un rôle moteur, avec un effort particulier de formation et d'information. Le double affichage et la possibilité de règlements en euros dans les régies municipales ont été systématisés à partir de 1999. Une réflexion a été menée pour faciliter l'évolution des tarifs de francs en euros, avec la volonté (malgré les nécessaires adaptations tarifaires) de ne pas augmenter les tarifs en 2002 au-delà de l'inflation. Le Conseil Municipal du 8 novembre 2001 a validé ces propositions. Les marchés en euros et la signature de constats de conversion ont régulièrement augmenté en 2001. De même, en matière d'emprunt, l'euro a été généralisé avec la signature en 2001 des premières conventions dans cette monnaie.

Au-delà de la gestion technique du basculement des comptabilités, la Ville a souhaité jouer pleinement son rôle de relais auprès de la population bisontine, appuyée par le CCAS auprès des publics fragiles. Le succès des interventions de l'Info Point Europe en est la preuve, comme celui des différentes initiatives menées en 2001.

Sur le plan budgétaire, le changement d'unité monétaire n'a pas d'impact financier sensible (les écarts de conversion se mesurent en centimes et seront traités sur un compte spécifique).

Quant à l'adaptation des matériels et des applications informatiques, elle a été pour l'essentiel prévue par tranches successives sur les budgets des trois derniers exercices. Cela ne vient donc pas alourdir les coûts d'investissement et de fonctionnement 2002.

Quelques ajustements seront sans doute encore nécessaires en début d'année, mais la Ville est prête pour que l'euro soit un succès non seulement sur le plan économique mais dans tous les actes de la vie courante, pour nos concitoyens.

2 - Le transfert du secteur Petite Enfance à la Ville

Lors de sa réunion du 8 novembre 2001, le Conseil Municipal a décidé de reprendre à compter du 1^{er} janvier 2002 la compétence Famille - Petite Enfance exercée auparavant pour son compte par le CCAS. Ce transfert est intégré au budget 2002 et il modifie nettement le périmètre d'intervention de la Ville. En effet, en reprenant ce service, la Ville reprend la gestion de 300 agents (dont la moitié relevait auparavant du CCAS), de 17 structures d'accueil, de 755 places de crèche et de 90 places de halte-garderie. Elle reprend aussi les charges de gestion (de fonctionnement principalement) et les engagements contractés au titre du service Petite Enfance (en recettes et en dépenses avec reprise des contrats et des charges d'emprunt).

Pour la Ville, sur la base du budget 2001 du CCAS, le coût net de la charge transférée peut être évalué à 4,3 M€. Ce total recouvre 8 815 K€ de dépenses de gestion directe (dépenses de personnel comprises), 71 K€ de dépenses d'équipement directes, 68 K€ d'annuité d'emprunt et 41 K€ de frais d'administration générale, pour un volume de recettes transférées de 4 701 K€ (principalement les participations des familles et les aides extérieures venant en déduction des dépenses).

Le principe arrêté lors du transfert est celui de la neutralité budgétaire. La charge supplémentaire supportée par la Ville sera donc déduite de la subvention d'équilibre qui sera versée par la Ville en 2002 au CCAS. Celle-ci sera donc réduite de près d'un tiers, avec une implication renforcée de la Ville dans les domaines de la famille et de la petite enfance.

Ce changement de périmètre de l'action municipale fausse donc les comparaisons de BP à BP. Cette remarque vaut pour la plupart des lignes budgétaires en fonctionnement, malgré le vote du budget par fonctions. En effet, la gestion centralisée de certaines dépenses devrait permettre des économies d'échelle (contrats d'entretien, assurances, fournitures par exemple). Il faut rappeler enfin que la reprise de 5 contrats de prêts augmente mécaniquement l'encours de dette de la Ville de près de 0,3 M€.

3 - Les transferts de compétence Ville / Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

La création de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2001 avait vu le transfert effectif de la compétence Transports Publics Urbains et la non reconduction, au budget 2001 de la Ville, du budget annexe identifiant les dépenses et les recettes correspondantes. Le budget primitif 2002 ne connaîtra pas d'évolutions aussi sensibles, de BP à BP, en masses budgétaires.

L'année 2001 a été consacrée au démarrage par la Communauté d'Agglomération, de l'exercice de ses nouvelles compétences, mais aussi à la définition de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activités économiques et à l'évaluation définitive des charges transférées. Ces transferts se poursuivront en 2002 - 2003 et sur les exercices suivants dans le domaine des déchets, de la Politique de la Ville, etc. Bien entendu, ceux-ci doivent se faire dans la transparence et en partenariat avec les élus de l'agglomération. En la matière, nous mènerons une politique volontariste pour éviter à tout prix le doublonnement des services, ce qui inquiète les habitants de notre pays. Les sondages sur l'intercommunalité le démontrent.

Il faut rappeler que le Conseil Municipal, le 13 décembre dernier, s'est prononcé favorablement sur la définition de l'intérêt communautaire des zones de TEMIS, des Hauts du Chazal et des Portes de Vesoul, ainsi que sur les modalités de transferts. Cette décision ne supprime pas tout engagement financier de la Ville sur ces zones (hors Portes de Vesoul, qui est au stade d'études) :

- sur TEMIS, le retrait de la Ville du Syndicat emporte la reprise de ses engagements par la Communauté d'Agglomération notamment en terme d'avances à verser au Syndicat (pour mémoire, les sommes versées ont été de 1,4 M€ en 2001). Cette non dépense en 2002 n'implique pas le renoncement par la Ville aux achats d'ouvrages qui restent prévus en 2002, en fonction de l'avancement des travaux (réseaux).

Quant au remboursement des avances versées à la Ville (total, 2001 compris, de 4,4 M€), il sera à programmer à compter de 2002.

- sur les Hauts du Chazal, le caractère mixte de la zone (activités économiques et logement) implique un maintien en 2002 des participations de la Ville pour la partie logement, selon la ligne de partage qui sera arrêtée avec la Communauté d'Agglomération.

Enfin, les charges transférées par la Ville donnent lieu évidemment à une diminution de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération. La commission d'évaluation des charges en a arrêté les modalités de calcul le 30 novembre 2001. Une délibération spécifique, à ce même Conseil Municipal, en valide le montant.

II - Les conditions de la préparation budgétaire

Il s'agit de se fixer des contraintes de gestion qui permettent d'orienter la préparation budgétaire. Ces contraintes portent sur le financement du budget ; elles doivent aussi encadrer l'évolution des postes de dépenses.

Ces contraintes sont de deux ordres :

- les contraintes sur la fiscalité et l'emprunt sont des contraintes fortes qui traduisent directement des choix explicites de la Municipalité, maîtriser l'évolution des taux de fiscalité en tenant compte de ce qu'est la richesse fiscale de la Ville et limiter le recours à l'emprunt, pour que la charge des annuités sur les budgets futurs ne pénalise pas les marges de manoeuvre de la Ville

- les contraintes subies par la Ville, en particulier sur l'évolution des crédits de fonctionnement, dont en premier lieu les dépenses de personnel, qui amènent là aussi à des choix volontaristes d'encadrement de ces postes de dépenses.

1 - La fiscalité et l'emprunt

1.1 - Maîtriser l'évolution des taux pour une fiscalité modérée

Il est important, avant d'aborder les orientations de la Municipalité, de rappeler la réalité des chiffres et de ce que représente le potentiel fiscal de la Ville.

Ce qui s'impose à nous, c'est la faiblesse des bases sur Besançon. Le potentiel fiscal y est en effet inférieur à la moyenne nationale (de l'ordre de 3 500 F/h en 2001 pour une moyenne de plus de 4 000 F/h pour les communes comprises entre 100 et 200 000 h). A titre d'exemple, les bases notifiées de taxe d'habitation ont évolué de + 2,6 % entre 2000 et 2001 à Besançon, alors que la moyenne était de + 3,4 % pour les 43 plus grandes villes de France. Cette réalité oblige la Ville à pratiquer des taux supérieurs à la moyenne nationale, pour maintenir un niveau de recettes satisfaisant (en 2001, elle était classée dans le premier tiers parmi les 43 plus grandes villes de France, pour les taux pratiqués en matière de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti, données présentées par ordre décroissant).

Avec le transfert de la taxe professionnelle à la Communauté d'Agglomération en 2001, la Ville a aussi perdu une recette fiscale dynamique (évoluant en fonction de l'activité économique), alors que la compensation qui lui est versée en retour est, elle, figée dans le temps. Avec la mise en place de la TPU, un point supplémentaire de fiscalité apporte à la Ville un tiers de moins de recettes supplémentaires qu'auparavant.

Ce constat doit amener la Ville à privilégier les actions de relance de l'habitat et de la construction. Les programmes d'investissement qu'elle soutient y contribuent, par exemple avec les ZAC de la Mouillère, des Hauts du Chazal et Val des Grands Bas.

En 2000 et 2001, les Bisontins ont bénéficié d'une pause fiscale ; les taux de la Ville n'ont pas augmenté pendant deux années consécutives, contrairement à ceux de la Région. Conformément aux engagements de notre programme, ma priorité va à une fiscalité modérée. Pour 2002, une augmentation mesurée des taux de fiscalité est à envisager.

Il s'agit, sans excès, de se donner les moyens pour la Ville du financement de sa politique. C'est aussi faire appel à un acte citoyen, celui du paiement de l'impôt, en demandant clairement à chaque Bisontin de contribuer aux charges communes. Cela dit, cette augmentation des taux en 2002 restera modérée et limitée à l'inflation, après deux années d'augmentation zéro (ce qui représentera une hausse nettement inférieure à celle annoncée par le Département pour 2002).

Les bases fiscales seront communiquées par les services fiscaux en février. A l'heure actuelle, en retenant des données moyennes, le produit fiscal direct, compensations comprises, est évalué à près de 58 M€.

1.2 - Limiter l'endettement en plafonnant le recours à l'emprunt

L'emprunt constitue la seconde source de financement relevant d'une décision directe de la Ville, après la fiscalité.

Si l'emprunt constitue un mode de financement légitime et privilégié pour des investissements qui s'amortissent sur une durée longue, il a aussi un coût. En moyenne, Besançon est moins endettée que les villes de plus de 100 000 habitants. Ainsi, sur le budget principal, l'encours de dette par habitant était de 944 € au 1^{er} janvier 2001 contre 1 025 € en moyenne nationale. La capacité de désendettement de la Ville (mesurée en nombre d'années de recettes réelles de fonctionnement) était de 5,8 ans au BP 2001 pour une moyenne nationale de 8,9 ans. Ces données chiffrées, de même qu'une durée résiduelle de dette assez courte (moins de 8 ans) permettront à la Ville d'adapter son endettement à venir aux besoins des futurs programmes d'investissement, sans dégrader ses ratios financiers.

Ainsi, bien que 2000 et 2001 aient vu une nette augmentation des dépenses d'équipement réalisées (elles ont dépassé les 35 M€ au compte administratif 2000, hors budgets annexes), la Ville a remboursé sensiblement autant de capital qu'elle a appelé d'emprunts nouveaux sur les deux derniers exercices. Elle a donc maintenu son encours tout en gérant activement sa dette (profitant notamment des conditions de marché favorables sur la deuxième partie de l'année, elle a pu mobiliser des emprunts moins coûteux avec par exemple des taux fixes sur des modules de 3 ans inférieurs à 4,30 %). Les chiffres précédents ne tiennent pas compte des remboursements anticipés intervenus exceptionnellement en cours d'année 2001, du fait de la reprise des emprunts Transports par la Communauté d'Agglomération. En les intégrant, l'endettement de la Ville aura diminué, sur le budget principal, de 115,4 M€ en 2001 à 109,9 M€ en 2002.

Pour 2002, il est proposé de prévoir un niveau d'emprunt à hauteur des besoins de financement de l'investissement sans que cela ne dégrade l'endettement de la Ville. Cet emprunt sera proche de 15,5 M€ avec l'objectif de le fixer à un niveau inférieur au montant voté au BP 2001.

2 - Les dépenses de personnel et les autres crédits de fonctionnement

2.1 - Contenir la progression de la masse salariale

Le domaine des Ressources Humaines représente un enjeu budgétaire important (au BP 2001, les frais de personnel représentaient près de la moitié des dépenses de fonctionnement prévues). C'est aussi un secteur où les contraintes extérieures (GVT, retraites) sont fortes. En 2002, à ces impératifs, s'ajoutent deux éléments nouveaux voulus par la Municipalité et dont il convient de mesurer l'impact dès ce premier budget : l'intégration des personnels Famille - Petite Enfance issus du CCAS et le démarrage au 1^{er} janvier 2002 des modalités d'aménagement et de réduction du temps de travail, approuvées par le Conseil Municipal du 13 décembre 2001.

Malgré l'intégration de ces données, l'évolution des charges de personnel sera maîtrisée en 2002. En effet, à périmètre de service constant, la hausse devrait se limiter à + 2,3 %. Je veux souligner à quel point il s'agit là d'un résultat qui traduit une réelle rigueur de gestion, comparé aux tendances nationales. C'est d'autant plus vrai que l'objectif affiché par la Ville tient compte, outre le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), des impératifs suivants :

- une augmentation des traitements annoncée par le Ministre de la Fonction Publique (+ 1 % au 1^{er} mars et 0,7 % au 1^{er} décembre, s'ajoutant aux 0,7 % accordés au 1^{er} novembre 2001, qui pèseront en année pleine sur 2002)

- la création de 30 postes (plus 4 sur les budgets annexes), dans le cadre de la mise en oeuvre de l'ARTT (le surcoût correspondant provisionné dès 2001 est inclus dans l'excédent du compte administratif et participe au financement 2002)

- la poursuite du mouvement d'intégration des postes emplois-jeunes

- l'ouverture du Musée du Temps.

A la lecture du budget, ces dépenses seront en fait plus élevées au budget primitif (environ + 7,3 %) puisqu'elles devront intégrer le transfert du CCAS vers la Ville de 3,2 M€ de salaires, pour les 150 personnels transférés à l'occasion du regroupement des services Petite Enfance à la Ville. Même sans impact sur l'équilibre budgétaire global, cela modifiera sensiblement les comparaisons entre exercices et entre collectivités.

Comme vous le constatez, nous poursuivons ainsi la politique de rigueur déjà lancée depuis plusieurs années. Les créations de nouvelles activités se font à effectifs constants, ce qui est rare dans les collectivités territoriales françaises.

2.2 - Encadrer l'évolution des crédits de fonctionnement courants

Il s'agit là d'un autre objectif fort que se fixe la Municipalité : ramener la progression des crédits de fonctionnement dans des limites qui traduisent aussi une volonté affichée de rigueur.

Hors cas particulier des dépenses de personnel et de dette, à périmètre constant (mis à part l'impact de la Petite Enfance), il s'agira de stabiliser globalement les crédits de subventions, de maîtriser les charges contractuelles (notamment pour les contrats de délégation de service public) et de ramener les crédits courants d'exploitation en dessous du niveau du budget 2001 (en privilégiant choix de gestion et redéploiements de crédits autant que nécessaire). Cet exercice, indispensable s'agissant du premier budget d'une nouvelle équipe, permettra d'arrêter les moyens des nouvelles délégations. Les consignes données aux services sont de construire des prévisions budgétaires en diminuant les crédits d'exploitation (de l'ordre de - 5 %) sans dégrader évidemment la qualité du service public.

C'est un objectif difficile. Le but est de freiner l'évolution des charges de fonctionnement et de mieux répartir les moyens.

Sur le plan des chiffres, les dépenses réelles de fonctionnement au budget 2001 représentaient 131 M€. Compte tenu des objectifs fixés pour l'évolution des différentes lignes du budget 2002 et malgré l'augmentation des charges de personnel, l'évolution de ces dépenses en 2002 devrait se situer au niveau de l'inflation prévisionnelle.

III - Les priorités pour 2002

1 - Développer les services rendus aux Bisontins

Les efforts à réaliser sur les charges de fonctionnement doivent permettre de redéployer les moyens existants et de dégager des moyens nouveaux, sur les objectifs prioritaires de la nouvelle équipe municipale.

Ceux-ci, déjà largement annoncés au cours de notre campagne, concernent :

- les écoles, avec un accroissement des crédits consacrés aux activités pédagogiques et l'achèvement du programme d'informatisation initié par la Ville

- l'enseignement supérieur, avec un développement des moyens consacrés à soutenir les bourses de recherche, sur des sujets et dans des domaines qui intéresseront directement la Ville, capitale régionale

- la culture, avec un événement important en 2002 : l'ouverture du Musée du Temps

- la proximité en tirant les leçons positives de la mise en place de Proxim'Cit  en 2001 et en engageant cette ann e un effort suppl ementaire pour la propret  de notre Ville

- la s curit , avec un renforcement de la police municipale, en tournant toujours ses interventions vers les habitants. Un concours portant sur 10 postes vient d' tre ouvert.

Enfin, favoriser le rayonnement de Besan on et de son agglom ration est toujours une priorit . En 2002, nous avons l'ambition de faire conna tre Besan on dans l'hexagone mais aussi au-del  de nos fronti res. Une somme de plus de 0,2 M  sera consacr e en 2002 au Bicentenaire de la naissance de Victor Hugo (venant s'ajouter aux cr dits d j  inscrits en 2001).

Chaque ann e, la nouvelle  quipe municipale cherchera   soutenir un  v nement important qui permettra de d velopper la notori t  de l'agglom ration.

La c l bration de Courbet en 2001 avait permis   Besan on de se faire conna tre dans un grand nombre de r gions fran aises. Nous essaierons de poursuivre dans cet esprit.

2 - R aliser un programme d' quipement ambitieux

Sur les exercices pr c dents, l'effort d' quipement r alis  par la Ville a significativement augment . Il faut souligner d'ailleurs que cet effort place la Ville   un niveau sup rieur   la moyenne nationale, si l'on se r f re aux donn es les plus r centes publi es par le Minist re de l'Int rieur, pour les communes de 100 000   300 000 habitants. C'est vrai de l'effort d' quipement rapport  au nombre d'habitants et aux recettes r elles de fonctionnement (cf. donn es chiffr es en annexe 2).

En 2002, les investissements r alis s par la Ville seront marqu s par deux priorit s : d'une part poursuivre les grandes op rations engag es qui permettront de renforcer le dynamisme  conomique et l'attractivit  de Besan on, d'autre part engager et syst matiser la r alisation des investissements permettant de traiter des probl mes de s curit  dans les  quipements publics. Ce second point accompagnera une d marche plus g n rale d' tude et de programmation des modes de fonctionnement de ces  quipements (d marche d j  initi e fin 2001, en particulier sous l'aspect des  conomies d' nergie pouvant  tre r alis es).

Au titre des opérations d'aménagement et des investissements importants, 2002 sera marquée par l'ouverture d'équipements majeurs dans les domaines culturels, économiques et urbains.

Parmi les opérations les plus lourdes, on peut bien sûr citer :

- le Musée du Temps pour lequel l'achèvement de la première tranche de travaux mobilisera encore près de 2 M€ en 2002

- le parking du Marché et le complexe Marché/Beaux-Arts pour lesquels les investissements de la Ville devraient représenter un total supérieur à 4,5 M€ cette année.

Les travaux se poursuivront aussi sur le site de la City et de la ZAC des Hauts du Chazal.

Des sommes importantes sont également à prévoir pour la restructuration des locaux du Centre Technique Municipal (de l'ordre de 0,6 M€) et du Groupe Scolaire Saint-Claude (2,7 M€), la mise en oeuvre du plan de déplacement urbain, les travaux de réfection de chaussée et d'extension des zones piétonnes et l'achèvement des travaux de la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux (0,4 M€).

De nombreuses opérations permettant de réaliser des investissements indispensables tant du point de vue de l'entretien de notre patrimoine que des obligations de sécurité seront programmées en 2002, s'agissant par exemple :

- de l'Ecole des Beaux-Arts et de la Médiathèque Pierre Bayle (pour un crédit global de l'ordre de 0,4 M€)

- des travaux dans les écoles et les crèches (avec un effort d'au moins 0,2 M€ au-delà des tranches annuelles et hors Groupe Scolaire Saint-Claude)

- du Centre Social de la Grette (pour un crédit de près de 0,4 M€)

- de la réhabilitation des aires de jeux (avec un volume d'investissement proche de 0,3 M€, hors tranches annuelles).

Un certain nombre de ces programmes sont en cours de finalisation, pour ce qui est des projets techniques et de leur chiffrage. La liste ci-dessus n'est bien sûr pas exhaustive. D'autres dossiers en phase de finalisation viendront s'y ajouter au budget primitif.

Les crédits prévus pour les travaux d'entretien du patrimoine, au titre des tranches annuelles, devraient représenter un effort, en 2002, de l'ordre de 7,6 M€.

Quant au programme d'investissement total (y compris les subventions d'équipement à verser, imputées en M14 en section de fonctionnement), il devrait pour la Ville, représenter un effort de l'ordre de 32 M€ en 2002.

IV - Les principaux postes du budget primitif 2002

Les recettes fiscales et les recettes d'emprunt, les dépenses de fonctionnement et le programme d'investissement 2002 ont fait l'objet de développements spécifiques ci-dessus. Des éléments plus techniques peuvent être apportés concernant principalement les dotations et participations attendues et la charge de la dette en 2002.

1 - Les recettes à percevoir de la Communauté d'Agglomération

Hors recettes d'investissement, le versement de l'attribution de compensation est à prévoir pour près de 20,5 M€. Ce montant n'est pas susceptible d'être modifié sauf nouveaux transferts de compétence (il intègre notamment les transferts en matière de transports et d'économie intervenus depuis 2001). Pour ce qui concerne la dotation de solidarité communautaire et la dotation d'initiative économique, la prévision budgétaire 2002 devrait être sensiblement proche de celle de 2001. Concernant cette dernière dotation, le montant définitif pour l'année écoulée devrait être notifié par la Communauté d'Agglomération en début d'année.

2 - Les dotations et participations de l'Etat

En fonctionnement, les principales dotations versées à la Ville sont inscrites dans le contrat de croissance et de solidarité qui s'achevait en 2001 et dont l'Etat a décidé la reconduction pour un an (les dotations sous enveloppe progresseront globalement en 2002 en fonction de l'évolution prévisionnelle des prix hors tabac et de 33 % du taux d'évolution du PIB en volume). Ces dispositions seront favorables aux collectivités locales en 2002 puisque l'enveloppe normée devrait évoluer de + 2,26 %. La Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle (DCTP) est maintenue comme variable d'ajustement.

Pour sa part, l'enveloppe globale de la DGF devrait progresser à un niveau élevé (+ 4,07 % par rapport à 2001) en raison d'indices économiques favorables (une inflation 2002 faible et une croissance économique forte en 2001). Pour la première fois, une régularisation positive interviendra sur la DGF au titre de l'exercice 2000 (après prélèvement pour les communautés d'agglomération, la part revenant à Besançon devrait être de l'ordre de 200 K€). Hors prélèvement supplémentaire au bénéfice des structures intercommunales, la part de la DGF forfaitaire 2002 perçue par la Ville (27,3 M€ au BP 2001) devrait évoluer de près de 2 % en 2002.

En revanche, les recettes de DSU (la Dotation de Solidarité Urbaine constitue la deuxième part de la DGF) qui étaient de 2,7 M€ en 2001 ne devraient pas évoluer positivement en raison du passage en Communauté d'Agglomération (la modification du mode de calcul du potentiel fiscal pouvant avoir un impact sur le rang d'éligibilité de la Ville).

La DCTP (qui couvre les compensations de taxe professionnelle non transférées à la Communauté d'Agglomération) devrait connaître une évolution moins favorable que la DGF. Le projet de loi de finances prévoit une évolution globale de - 2,43 %. La loi de finances votée le 28 décembre a reconduit le système permettant de minorer de moitié cette baisse pour les communes éligibles à la DSU (ce qui est le cas de Besançon). L'évolution réelle de la DCTP sera en fait plus faible que le montant affiché, puisqu'elle inclura un rattrapage partiel des pertes de recettes enregistrées sur les compensations de taxe professionnelle depuis 1988 par les collectivités locales (suite à la condamnation de l'Etat, arrêt Pantin du Conseil d'Etat en date du 18 octobre 2000). La compensation est prévue sur quatre ans.

Quant au Fonds National de Péréquation de la taxe professionnelle, il devrait être maintenu en 2002 au niveau de l'année précédente.

Les DGD (Dotations Générales de Décentralisation) évolueront au même rythme que la DGF.

Enfin, le FCTVA est estimé à près de 3,3 M€.

3 - Les produits d'exploitation et les taxes diverses

A périmètre constant, les produits domaniaux et les produits d'exploitation devraient être globalement stables par rapport à l'exercice précédent. C'est le cas notamment des loyers et charges, des remboursements et redevances à encaisser. En fait, le transfert de la Petite Enfance à la Ville a pour effet de limiter ces recettes, ainsi que les flux croisés Ville/CCAS. Les recettes de stationnement et les autres recettes en lien direct avec des services publics devraient peu évoluer, sans augmentation sensible des tarifs. Il conviendra d'examiner si la mise en place de l'euro a des effets sur le comportement de consommateur des usagers.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est évaluée à près de 1,6 M€ en 2002, 0,18 M€ pour la taxe de séjour et 2,4 M€ pour celle sur les jeux de casino.

4 - L'annuité de la dette

Elle devrait être globalement stable sur le budget principal en 2002, comparée à l'exercice précédent (proche de 22 M€). En revanche, en tenant compte des budgets annexes, l'annuité de la dette du budget général devrait être en hausse de près de 2,5 %, principalement au titre du budget Déchets en raison de l'endettement souscrit en 2000 et en 2001 pour le financement des travaux de modernisation de l'usine d'incinération.

Pour le budget principal, le maintien de l'annuité de dette au niveau de l'exercice précédent se décompose en une faible augmentation de la part de capital remboursé et en une diminution parallèle des intérêts et frais financiers. Le premier aspect traduit le vieillissement de la dette de la Ville plus que l'impact des mobilisations nouvelles.

Le second est la conséquence de la baisse des taux dont la Ville a bénéficié en poursuivant ses actions de gestion active de la dette. Il faut rappeler en effet qu'au cours de l'année 2001, la Banque Centrale Européenne (BCE) a baissé 4 fois ses taux de refinancement, en portant ces derniers de 4,75 % en début d'année à 3,25 % en fin d'année.

Les incertitudes sur la reprise économique aux Etats-Unis, la faible perspective de croissance en Europe en 2002 alors que la reprise de l'inflation ne paraît plus constituer une menace, devrait inciter la BCE à poursuivre le mouvement de baisse des taux au premier trimestre. Fin décembre 2001, les marchés financiers n'anticipent pas de renversement de tendance avant le second semestre 2002 au plus tôt.

* * * * *

En conclusion, les éléments figurant dans ce rapport doivent permettre d'alimenter le débat d'orientations budgétaires, préalable au vote du budget 2002.

Je vous propose que ce dernier s'inscrive dans le cadre proposé ici.

Je souhaite toutefois qu'au-delà des contraintes financières et des données budgétaires très techniques, le débat qui s'engage soit l'occasion d'échanges positifs d'où la Municipalité puisse tirer des éléments constructifs pour établir le budget.

Annexes au rapport (données décembre 2001)

- 1 - Les perspectives économiques pour 2002 et le cadrage du projet de loi de finances (Annexe 1)
- 2 - Données synthétiques sur la situation financière de la commune (budget principal) (Annexe 2)
- 3 - Evolution annuelle de l'indice des prix (Annexe 3)
- 4 - Données comparatives de l'évolution des recettes et des dépenses (1996-2001) (Annexe 4)
- 5 - Evolution des recettes des budgets annexes Eaux, Assainissement et Déchets (1996-2001) (Annexe 5)
- 6 - Données de fiscalité locale (Annexe 6)
- 7 - Evolution et situation de l'endettement (Annexe 7)

ANNEXE 1

Les perspectives économiques pour 2002 (données décembre 2001) et le cadrage du projet de loi de finances

1 - La situation de l'économie mondiale

- Les événements survenus aux Etats-Unis le 11 septembre 2001 se sont inscrits dans un climat économique déjà sensiblement ralenti depuis le mois de juin. Il en est résulté une très grande incertitude sur les marchés et, malgré les baisses successives des taux d'intérêts de la Réserve Fédérale américaine, une détérioration croissante du climat économique.

Soutenue auparavant par la consommation des ménages, la croissance américaine a vu se multiplier au cours des derniers mois les signes de faiblesse. Malgré des indices économiques parfois contradictoires, les économistes n'anticipent pas de reprise avant le second trimestre 2002.

- En Europe, le déclin de la confiance des investisseurs a eu des effets plus ou moins sensibles selon les pays. Le niveau modéré du prix des matières premières (en particulier du pétrole) n'a que partiellement compensé le ralentissement du commerce mondial, fin 2001.

- La France, quant à elle, devrait continuer d'afficher en 2002 des performances meilleures que la moyenne de la zone euro, en raison d'une consommation intérieure particulièrement dynamique. Bien qu'amorcé en 2000, le ralentissement ne s'est réellement fait sentir qu'à partir du second trimestre 2001 avec un arrêt du reflux du chômage.

Pour ce qui est des entreprises, le repli de l'investissement productif devrait se maintenir jusqu'à la fin du premier semestre 2002.

- En bref, la plupart des scénarios économiques retiennent, courant décembre, l'hypothèse d'une croissance comprise entre 1 % et 2 % en 2002. Contrairement à certains de ses partenaires, l'hypothèse d'une récession de l'économie française paraît exclue même si le ralentissement pourrait être durable.

2 - Le cadrage économique du projet de loi de finances

Présenté en septembre, le projet de loi de finances préparé par le Gouvernement propose des hypothèses économiques plus optimistes, qui se situent dans la partie haute des scénarios les plus récents (même si la prévision de croissance de 2,5 % a été ramenée par le Gouvernement à 2,2 %). Elles s'inscrivent également dans une logique de maintien de la consommation, soutenue par une politique de baisse d'impôts.

Les indices prévisionnels retenus par le Gouvernement dans le projet initial de loi de finances sont les suivants :

	2001	2002
- Croissance des pays de l'OCDE (hors France)	+ 1,3 %	+ 1,8 %
- Croissance zone euro (hors France)	+ 1,8 %	+ 2,2 %
- Prix à la consommation (hors tabac)	+ 1,6 %	+ 1,5 %
- PIB en volume	+ 2,3 %	+ 2,5 %
- Dépenses de consommation des ménages	+ 2,6 %	+ 2,7 %
- Investissement des entreprises	+ 4,9 %	+ 3,8 %
- Investissement des administrations publiques	+ 2,3 %	+ 1,7 %
- Recettes fiscales nettes de l'Etat	+ 4,8 %	

ANNEXE 2

Données synthétiques sur la situation financière de la commune

Budget Principal

Signification	Définition comptable	CA 1996	CA 1997	CA 1998	CA 1999 * (1)	CA 2000 (2)	Moyenne Métropole CA 1999 (3)
Niveau de service rendu par habitant	Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / Population *	7 212 F	7 223 F	7 329 F	7 122 F	7 254 F	6 865 F
Produit des 4 taxes par habitant	Produit des impositions directes / Population	3 527 F	3 703 F	3 894 F	3 770 F	3 801 F	3 663 F
Ressources courantes par habitant	Recettes réelles de fonctionnement / Population	8 291 F	8 704 F	8 824 F	8 521 F	8 416 F	7 958 F
Effort d'équipement par habitant	Dépenses d'équipement brut / Population	1 445 F	1 634 F	1 640 F	1 432 F	1 916 F	1 289 F
Niveau d'endettement par habitant	Encours de la dette au 31/12 / Population	7 406 F	7 163 F	6 813 F	6 191 F	6 189 F	6 941 F
DGF par habitant	Dotation globale de fonctionnement / Population	1 718 F	1 744 F	1 763 F	1 776 F	1 589 F	1 754 F
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement avec travaux en régie	47,1 %	47,0 %	47,4 %	46,8 %	46,0 %	49,7 %
Produit des 4 taxes / Potentiel fiscal (produit fiscal théorique)	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	108,4 %	109,1 %	109,9 %	107,1 %	105,6 %	100,4 %
Charge de la dette	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	97,2 %	94,0 %	95,1 %	95,3 %	95,7 %	95,0 %
Effort d'équipement comparé au niveau de recettes réelles de fonctionnement	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	17,4 %	18,8 %	18,6 %	16,8 %	22,8 %	16,2 %
Encours de la dette exprimé en nombre d'années de recettes courantes	Encours de la dette au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement	0,89	0,82	0,77	0,73	0,74	0,87

* Population recensement 1999 : 122 308 habitants

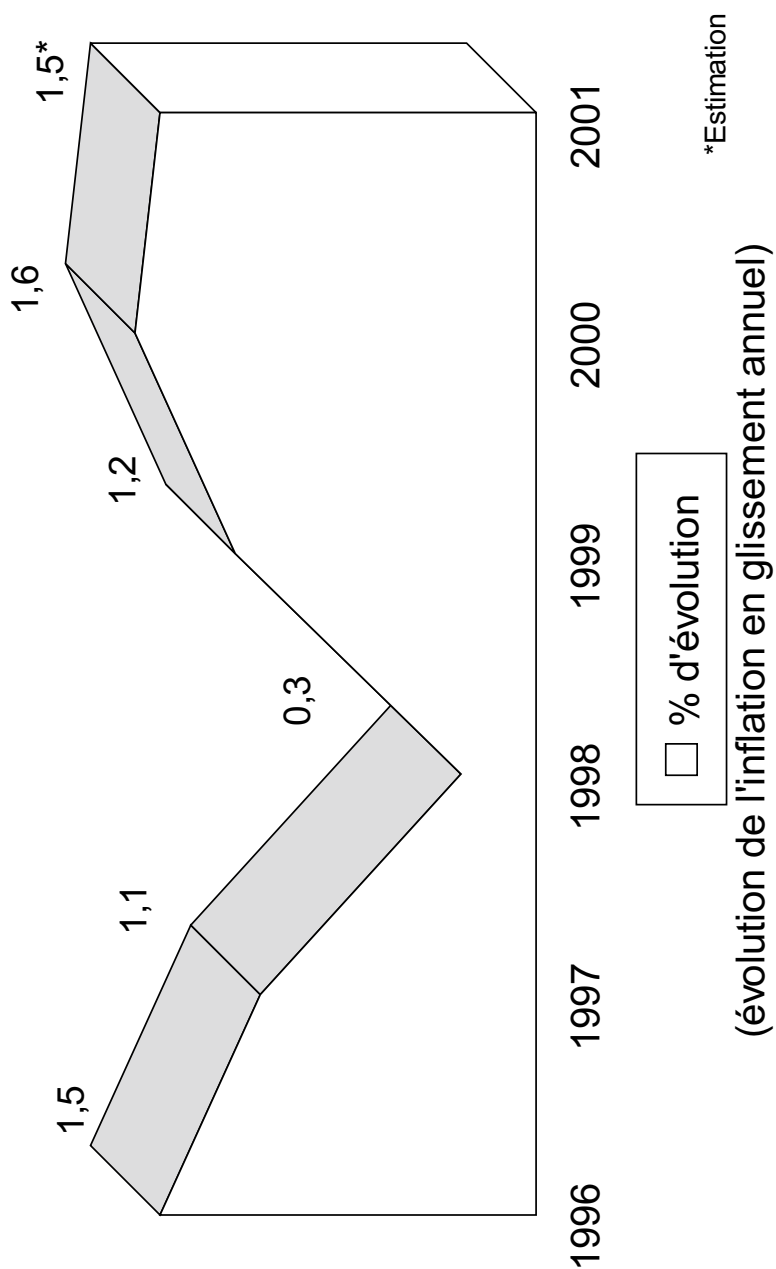
(1) création du budget Déchets au 01/01/1999

(2) création du budget Transports Publics Urbains au 01/01/2000

(2) Données les plus récentes publiées par le Ministère de l'Intérieur, pour les villes de 100 000 à 300 000 habitants

EVOLUTION ANNUELLE DE L'INDICE DES PRIX

Indice de référence : "Tous ménages sans tabac"



ANNEXE 4**Données comparatives de l'évolution des recettes et des dépenses (1996 - 2001)**

- Dépenses réelles du budget général
- Recettes réelles du budget général
- Ventilation des recettes réelles du budget principal
- Evolution des concours globaux de l'Etat
- Evolution des autres concours

ANNEXE 4
DONNÉES COMPARATIVES DE L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES (1996 - 2001)
DÉPENSES REELLES DU BUDGET GENERAL

(En K€)

	CA 1996		CA 1997		CA 1998		CA 1999		CA 2000		Réalisation au 18/12/2001	
	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %
Budget Principal												
Investissement	65 432		64 305	- 1,7	68 464	6,5	65 819	- 3,9	63 364	- 3,7	66 651	- 3,7
Fonctionnement	129 457		131 530	1,6	133 775	1,7	134 024	0,2	140 123	4,6	119 525	- 14,6
TOTAL	194 889		195 835	0,5	202 239	3,3	199 843	- 1,2	203 487	1,8	186 176	- 6,5
<i>% évolution CA 1996 - CA 2000</i>												
Budget Eaux												
Investissement	2 241		3 204	42,9	3 278	2,3	3 797	15,8	2 698	- 28,9	- 3 468	- 129,5
Fonctionnement	6 696		6 712	0,2	7 322	9,1	6 741	- 7,9	6 677	- 0,9	5 918	- 11,9
TOTAL	8 938		9 916	10,9	10 600	6,9	10 537	- 0,6	9 374	- 11,0	9 386	0,1
Budget Assainissement												
Investissement	5 372		3 931	- 26,8	4 178	6,3	6 310	51,0	9 822	55,7	8 910	- 9,0
Fonctionnement	3 865		3 860	- 0,1	3 799	- 1,6	3 932	3,5	4 199	6,8	3 883	- 6,8
TOTAL	9 237		7 792	- 15,6	7 978	2,4	10 242	28,4	14 021	36,9	12 793	- 9,2
Budget SSADPA												
Investissement	7		0	- 100,0	30	100,0	1	- 95,9	26	2 037,5	0	
Fonctionnement	257		263	2,2	265	0,8	264	- 0,5	290	10,0	273	- 5,9
TOTAL	265		263	- 0,6	295	12,2	265	- 10,2	316	19,3	273	- 13,3
Budget Forêts												
Investissement	97		184	90,8	280	51,8	209	- 25,4	83	- 60,1	88	4,9
Fonctionnement	444		447	0,6	459	2,8	469	2,1	511	9,0	445	- 12,5
TOTAL	540		631	16,7	739	17,1	677	- 8,3	594	- 12,3	533	- 9,8
Budget Déchets												
Investissement							6 726		11 520		10 517	- 8,6
Fonctionnement							6 886		7 173		7 934	10,9
TOTAL							13 612		18 693		18 450	- 1,3

DONNÉES COMPARATIVES DE L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES (1996 - 2001)
DÉPENSES REELLES DU BUDGET GENERAL (suite)

(En K€)

	CA 1996		CA 1997		CA 1998		CA 1999		CA 2000		Réalizations au 18/12/2001	
	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %
Budget ZA Champs Montants												
Investissement							0		382		382	614
Fonctionnement							382		231		231	46
TOTAL							382		614		614	660
Budget Transports (2)												
Investissement									2 995		2 995	381
Fonctionnement									20 431		20 431	1 308
TOTAL									23 426		23 426	1 689
Budget général (1)												
Investissement	73 149		71 624	- 2,1	76 230	6,4	82 862	8,7	90 891	9,7	90 829	90 629
Fonctionnement	140 720		142 813	1,5	145 621	2,0	152 697	4,9	179 636	17,6	139 333	139 333
TOTAL	213 869		214 436	0,3	221 851	3,5	235 559	6,2	270 526	14,8	229 962	229 962
% évolution CA 1996 - CA 2000									26,5			

(1) Hors renégociation de dette et opérations budgétaires d'ordre.

(2) En 2001, les réalisations concernent les opérations de clôture du budget annexe « Transports » après adoption du CA.

ANNEXE 4
DONNÉES COMPARATIVES DE L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES (1996 - 2001)
RECETTES REELLES DU BUDGET GENERAL

(En K€)

	CA 1996		CA 1997		CA 1998		CA 1999		CA 2000		Réalisation au 18/12/2001	
	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %
Budget Principal												
Investissement	48 616		41 416	- 14,8	46 688	12,7	45 395	- 2,8	45 653	0,6	40 191	
Fonctionnement	154 436		163 661	6,0	167 129	2,1	166 194	- 0,6	165 658	- 0,3	145 403	
TOTAL	203 052		205 077	1,0	213 817	4,3	211 590	- 1,0	211 311	- 0,1	185 594	
% évolution CA 1996 - CA 2000							4,1					
Budget Eaux												
Investissement	1 118		1 663	48,7	1 143	- 31,2	3 749	227,9	3 187	- 15,0	4 466	
Fonctionnement	9 484		9 575	1,0	13 110	36,9	10 225	- 22,0	9 586	- 6,2	9 826	
TOTAL	10 602		11 238	6,0	14 253	26,8	13 974	- 2,0	12 773	- 8,6	14 292	
Budget Assainissement												
Investissement	3 411		3 055	- 10,4	4 816	57,7	7 934	64,7	12 018	51,5	8 239	
Fonctionnement	7 908		8 900	12,5	12 388	39,2	10 900	- 12,0	11 054	1,4	11 272	
TOTAL	11 319		11 955	5,6	17 205	43,9	18 834	9,5	23 072	22,5	19 511	
Budget SSADPA												
Investissement	19		24	26,8	37	100,0	27	- 26,6	40	49,7	0	
Fonctionnement	275		275	0,3	286	3,8	286	0,2	309	8,0	272	
TOTAL	293		299	2,0	323	7,8	313	- 2,9	350	11,6	272	
Budget Forêts												
Investissement	30		176	489,8	349	97,9	187	- 46,3	98	- 47,7	130	
Fonctionnement	671		577	- 14,0	549	- 4,8	540	- 1,8	615	14,0	104	
TOTAL	701		753	7,5	898	19,2	727	- 19,1	713	- 1,9	234	
Budget Déchets												
Investissement					5 700		5 700		10 069		8 790	
Fonctionnement					8 594		8 594		9 362		10 659	
TOTAL					14 294		14 294		19 431		19 449	

DONNÉES COMPARATIVES DE L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES (1996 - 2001)
RECETTES REELLES DU BUDGET GENERAL (suite)

(En K€)

	CA 1996		CA 1997		CA 1998		CA 1999		CA 2000		Réalizations au 18/12/2001	
	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %
Budget ZA Champs Montants												
Investissement							0		0		0	0
Fonctionnement							0		0		151	151
TOTAL							0		0		151	151
Budget Transports (2)												
Investissement									333		381	381
Fonctionnement									24 402		1 308	1 308
TOTAL									24 735		1 689	1 689
Budget général (1)												
Investissement	53 194		46 334	- 12,9	53 033	14,5	62 993	18,8	71 399	13,3	62 198	13,3
Fonctionnement	172 774		182 988	5,9	193 463	5,7	196 739	1,7	220 986	12,3	178 994	12,3
TOTAL	225 968		229 322	1,5	246 496	7,5	259 732	5,4	292 385	12,6	241 191	12,6
% évolution CA 1996 - CA 2000									29,4			

(1) Hors renégociation de dette et opérations budgétaires d'ordre.

(2) En 2001, les réalisations concernent les opérations de clôture du budget annexe « Transports » après adoption du CA.

BUDGET PRINCIPAL - CONCOURS GLOBAUX DE L'ETAT
1) Recettes du pacte de stabilité financière (contrat de croissance et de solidarité à partir de 1999)

(En K€)

	CA 1996	CA 1997	CA 1998	CA 1999	CA 2000	Réalisations au 18/12/2001
a) DGF						
- Dotation forfaitaire	29 775	30 223	30 444	30 901	26 894	25 082
- Régularisation années antérieures		(1) 1 906				
- DGF Permanents syndicaux	9	31	32	32	0	36
<i>Sous-total DGF</i>	29 784	32 160	30 476	30 933	26 894	25 118
b) DSI						
% évolution	164	73	62	0	65	59
		-55,4	-15,8			
c) DGE						
% d'évolution	(2) 307	0	0	0	0	0
d) DGD						
% d'évolution	1 170	1 193	1 200	1 237	1 239	959
		2,0	0,6	3,1	0,2	
e) DCTP : abattement 16 % + réduction fraction						
imposable des salaires (hors REI)	3 827	3 900	3 710	3 483	3 351	3 345
% d'évolution		1,9	-4,9	-6,1	-3,8	
f) FNP						
% d'évolution	485	447	546	537	607	725
		-7,7	22,1	-1,7	13,0	
g) FNPTP						
% d'évolution	0	0	0	259	408	572
Régularisation DGF	35 737	37 773	35 994	36 449	32 564	30 778
	251	(1) -1 906				
Total	35 988	35 867	35 994	36 449	32 564	30 778
% d'évolution		-0,3	0,4	1,3	-10,7	

(1) Régularisation DGF sur exercices antérieurs suite à actualisation du recensement des logements sociaux : de 1989 à 1992 : 6 045 KF - 1993 : 1 600 KF - 1994 : 1 600 KF - 1995 : 1 614 KF - 1996 : 1 646 KF

(2) Solde 1995

BUDGET PRINCIPAL - CONCOURS GLOBAUX DE L'ETAT
2) Autres concours globaux de l'Etat

	(En K€)					
	CA 1996	CA 1997	CA 1998	CA 1999	CA 2000	Réalisations au 18/12/2001
a) FCTVA % d'évolution	2 753	2 404 - 12,7	3 158 31,3	3 488 10,5	3 215 - 7,8	2 370
b) DSU % d'évolution Régularisation sur années antérieures	1 432	1 474 2,9 (1) 58	1 560 5,8	2 175 39,5	2 738 25,9	2 852
c) DCTP - Part transférée à la Communauté d'Agglomération au 01/01/2001 (réduction des bases des créations d'établissements, exonération de TP dans les zones de redynamisation urbaine, suppression progressive de la part salariales) % d'évolution	943	1 415	1 359	3 211	4 753	0
d) Compensation au titre des exonérations des taxes foncières % d'évolution	383	224 - 41,5	241 7,6	230 - 4,6	254 10,4	248
e) Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation % d'évolution	2 292	2 278 - 0,6	2 161 - 5,1	2 204 2,0	2 224 0,9	1 980
Total % d'évolution Régularisation DSU (1)	7 803	7 853 0,6 - 58	8 479 8,0	11 308 33,4	13 184 16,6	7 450
Total	7 803	7 795	8 479	11 308	13 184	7 450
Total général concours globaux de l'Etat % d'évolution	43 791	43 662 - 0,3	44 473 1,9	47 757 7,4	45 748 - 4,2	38 228

(1) Régularisation DSU sur exercices antérieurs suite à actualisation du recensement des logements sociaux :
1991 : 77 KF - 1992 : 74 KF - 1993 : 153 KF - 1994 : 77 KF

BUDGET PRINCIPAL - AUTRES CONCOURS

1) Investissement (en K€)

	CA 1996	CA 1997	CA 1998	CA 1999	CA 2000	Réalisations au 18/12/2001
Etat	1 369	3 134	2 305	1 440	2 803	3 316
Région	1 471	807	90	318	884	313
Département	1 404	743	1 332	678	2 003	797
Communes	94	88	78	38	34	32
District / CAGB	158	180	120	128	30	107
Autres	899	1 414	2 326	2 334	1 135	503
TOTAL	5 395	6 366	6 251	4 936	6 889	5 068

2) Fonctionnement (en K€)

	CA 1996	CA 1997	CA 1998	CA 1999	CA 2000	Réalisations au 18/12/2001
Etat	1 691	1 747	2 146	2 331	2 473	2 186
Région	45	54	38	504	361	183
Département	422	423	405	388	362	112
Communes	199	255	201	181	184	179
District / CAGB	165	132	104	104	59	5 792
Autres	967	812	689	735	796	481
TOTAL	3 489	3 423	3 583	4 243	4 235	8 933

ANNEXE 5

**Evolution des recettes des budgets annexes Eaux, Assainissement et Déchets
(1996 - 2001)**

- Budget des Eaux
- Budget Assainissement
- Budget Déchets

ANNEXE 5
ÉVOLUTION DES RECETTES DU BUDGET DES EAUX (1996 - 2001)

Ventilation de l'ensemble des recettes réelles

En K€

	CA 1996	CA 1997	CA 1998	CA 1999	CA 2000	Réalisations au 18/12/2001
Subventions d'investissement et DGE	28	4	0	8	0	503
Contre-valeur pollution	2 057	2 094	2 910	2 263	2 146	2 292
Redevance pour le FNDAE	132	150	200	148	148	151
Recettes diverses	22	130	98	82	65	91
Produit d'exploitation et du domaine	6 508	6 911	9 128	6 779	6 977	7 116
% évolution annuelle		6,2	32,1	- 25,7	2,9	2,0
Recettes définitives de l'exercice	8 746	9 289	(1) 12 337	9 280	9 337	10 153
% évolution annuelle		6,2	32,8	- 24,8	0,6	8,7
Emprunts			0	0	0	740
Résultat exercice précédent	1 856	1 949	1 916	4 694	3 437	3 399
Total	10 602	11 238	14 253	13 974	12 773	14 292
Pourcentages						
Subventions d'investissement et DGE	0,3	0,0	0,0	0,1	0,0	3,5
Contre-valeur pollution	19,4	18,6	20,4	16,2	16,8	16,0
Redevance pour le FNDAE	1,2	1,3	1,4	1,1	1,2	1,1
Recettes diverses	0,2	1,2	0,7	0,6	0,5	0,6
Produit d'exploitation et du domaine	61,4	61,5	64,0	48,5	54,6	49,8
Recettes définitives de l'exercice	82,5	82,7	86,6	66,4	73,1	71,0
Emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,2
Résultat exercice précédent	17,5	17,3	13,4	33,6	26,9	23,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Modification de la fréquence de facturation de l'eau passant d'une périodicité annuelle à semestrielle en 1998 (période de transition)

ÉVOLUTION DES RECETTES DU BUDGET ASSAINISSEMENT (1996 - 2001)

Ventilation de l'ensemble des recettes réelles

En K€

	CA 1996	CA 1997	CA 1998	CA 1999	CA 2000	Réalisations au 18/12/2001
Subventions d'investissement et DGE	472	451	1 227	583	2 951	619
Redevance Ville - Evacuation eaux pluviales	576	587	593	601	603	611
Recettes diverses	755	1 209	1 568	1 084	1 295	1 392
Produit d'exploitation et du domaine	6 348	6 827	(1) 9 040	7 063	6 946	7 533
% évolution annuelle		7,5	32,4	- 21,9	- 1,7	8,5
Recettes définitives de l'exercice	8 151	9 073	12 428	9 330	11 795	10 156
% évolution annuelle		11,3	37,0	- 24,9	26,4	- 13,9
Emprunts	527	800	614	277	2 684	304
Résultat exercice précédent	2 641	2 082	4 163	9 227	8 593	9 052
Total	11 319	11 955	17 205	18 834	23 072	19 511
Pourcentages						
Subventions d'investissement et DGE	4,2	3,8	7,1	3,1	12,8	3,2
Redevance Ville - Evacuation eaux pluviales	5,1	4,9	3,4	3,2	2,6	3,1
Recettes diverses	6,7	10,1	9,1	5,8	5,6	7,1
Produit d'exploitation et du domaine	56,1	57,1	52,5	37,5	30,1	38,6
Recettes définitives de l'exercice	72,0	75,9	72,2	49,5	51,1	52,1
Emprunts	4,7	6,7	3,6	1,5	11,6	1,6
Résultat exercice précédent	23,3	17,4	24,2	49,0	37,2	46,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Modification de la fréquence de facturation de l'eau donc de la redevance d'assainissement, passant d'une périodicité annuelle à semestrielle : 18 mois d'encaissement en 1998 (période de transition)

ÉVOLUTION DES RECETTES DU BUDGET DECHETS (1996 - 2001)

Ventilation de l'ensemble des recettes réelles

En K€

	CA 1999	CA 2000	Réalisations au 18/12/2001
Subventions d'investissement et DGE	80	823	2
Redevance Ordures Ménagères	7 277	7 523	7 657
Recettes diverses	50	114	2 043
Produit d'exploitation et du domaine	1 267	1 470	1 865
% évolution annuelle		16,0	26,9
Recettes définitives de l'exercice	8 674	9 930	11 568
% évolution annuelle		14,5	16,5
Emprunts	5 620	8 385	6 311
Résultat exercice précédent	0	1 116	1 570
Total	14 294	19 431	19 449
Pourcentages			
Subventions d'investissement et DGE	0,6	4,2	0,0
Redevance Ordures Ménagères	50,9	38,7	39,4
Recettes diverses	0,4	0,6	10,5
Produit d'exploitation et du domaine	8,9	7,6	9,6
Recettes définitives de l'exercice	60,7	51,1	59,5
Emprunts	39,3	43,2	32,5
Résultat exercice précédent	0,00	5,7	8,1
Total	100,0	100,0	100,0

ANNEXE 6

Données de fiscalité locale (1996 - 2001)

- Evolution de la charge fiscale
- Evolution des produits fiscaux
- Evolution des bases réelles des quatre taxes locales
- Taxe d'habitation (exonérations et dégrèvements)

ANNEXE 6

EVOLUTION DE LA CHARGE FISCALE DE 1996 A 2001

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Évolution des taux	3 %	(1) 4,8 %	1 %	1 %	0 %	(2) 0 %

(1) En 1997, parallèlement à l'augmentation des taux, la Ville a décidé d'élargir sa politique d'abattements en matière de taxe d'habitation.

(2) En 2001, les taux de la Ville restent stables par rapport aux taux consolidés Ville + District 2000.

Évolution nominale des valeurs locatives en Loi de Finances

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Foncier bâti	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Bâti industriel	0 %	0 %	0 %	1 %	1 %	1 %
Foncier non bâti	0 %	0 %	0 %	1 %	1 %	1 %

Évolution de l'inflation

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Taux annuel de l'inflation (en glissement annuel)	1,5 %	1,1 %	0,3 %	1,2 %	1,6 %	1,5 % *

Indice de référence : Tous ménages sans tabac.

* Estimation

ÉVOLUTION DES PRODUITS FISCAUX DE 1996 A 2001(en K€)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Produit de la taxe d'habitation	20 178	20 643	21 389	22 041	22 658	25 525
Produit de foncier bâti	17 401	18 993	20 353	21 013	21 606	23 859
Produit de foncier non bâti	67	67	63	66	69	78
Produit de taxe professionnelle	25 392	26 963	28 184	26 551	25 510	- (1)
Rôles supplémentaires	1 054	619	769	620	1 025	non connu au 18/12/2001
Produit de fiscalité directe	64 092	67 285	70 758	70 291	70 868	49 462
Compensations fiscales versées par l'État dont :	7 445	7 817	7 471	9 127	10 582	6 696
- <i>Compensations TP</i>	4 770	5 315	5 069	6 694	8 104	(2) 3 649
- <i>Compensations taxes ménages</i>	2 675	2 502	2 402	2 433	2 478	3 047
Total	71 537	75 102	78 229	79 418	81 450	56 158

(1) En 2001, la Ville a transféré le produit de sa taxe professionnelle à la Communauté d'Agglomération.

(2) En matière d'allocations compensatrices de taxe professionnelle, la Ville ne conserve que celles versées au titre de l'abattement de 16 % et de la réduction de la fraction imposable des salaires de 20 % à 18 %. Les autres, et notamment la dotation issue de la suppression progressive de la part salaires, sont transférées à la Communauté d'Agglomération.

ÉVOLUTION DES BASES RÉELLES DES QUATRE TAXES LOCALES DE 1996 A 2001 (en €)

	1997		1998		1999		2000		2001	
	Bases	Variations 98/97	Bases	Variations 99/98	Bases	Variations 00/99	Bases	Variations 01/00		
Taxe d'habitation	111 828 016	2 918 771 2,6 %	114 746 787	2 307 562 2,0 %	117 054 349	2 307 569 2,8 %	120 330 318	3 275 969 2,8 %	123 131 616	2 801 298 2,3 %
Foncier bâti	95 156 024	5 801 150 6,1 %	100 957 174	2 249 502 2,2 %	103 206 676	2 249 502 2,2 %	106 119 136	2 912 460 2,8 %	106 180 386 (2)	61 250 0,1 %
Foncier non bâti	308 683	- 23 404 - 7,6 %	285 279	11 690 4,1 %	296 969	11 690 4,1 %	309 191	12 222 4,1 %	317 041	7 850 2,5 %
Taxe Professionnelle	182 799 023	6 352 162 3,5 %	189 151 185	- 12 729 663 - 6,7 %	176 421 522 (1)	- 6 924 056 - 3,9 %	169 497 466 (1)	-	- (3)	-

(1) Loi de Finances 1999 (article 44) : un abattement est appliqué chaque année, de 1999 à 2002, à la fraction imposable des salaires.

Cet abattement est fixé à 100 000 F au titre de 1999, 300 000 F au titre de 2000, 1 000 000 F au titre de 2001 et 6 000 000 F au titre de 2002.

(2) La Loi de Finances 2001 (article 42), a instauré un abattement de 30 %, de 2001 à 2006, sur la valeur locative des logements sociaux appartenant aux organismes HLM et aux SEM, situés dans les Zones Urbaines Sensibles et pour lesquels l'exonération de 15 ans (article 1384 A du CGI) est arrivée à expiration. Cette mesure est compensée par l'État. Si l'on réintègre les bases exonérées dans les bases de foncier bâti, on aboutit à une augmentation de 2,6 %.

(3) En 2001, avec le passage en Communauté d'Agglomération, la Ville a transféré le produit de sa taxe professionnelle, ainsi que certaines dotations, à la CAGB, et ne conserve que le produit de ses trois taxes ménages.

TAXE D'HABITATION

(Source : Etat fiscal 1386 bis TH-K, DGI)

1) Nombre de personnes à charge

	1997		1998		1999		2000		2000	
	Nbre	Evol.	Nbre	Evol.	Nbre	Evol.	Nbre	Evol.	Nbre	%
0 personne à charge	39 181	2,3 %	40 402	0,8 %	40 737	0,8 %	41 306	0,8 %	41 306	73,3 %
1 personne à charge	7 265	- 0,4 %	7 090	- 2,0 %	6 956	- 1,9 %	6 949	- 1,9 %	6 949	12,3 %
2 personnes à charge	5 595	- 1,8 %	5 340	- 2,8 %	5 179	- 3,0 %	5 063	- 3,0 %	5 063	9,0 %
3 personnes à charge	2 289	- 0,5 %	2 230	- 2,1 %	2 142	- 3,9 %	2 050	- 3,9 %	2 050	3,6 %
4 personnes à charge	599	2,7 %	656	6,7 %	650	- 0,9 %	651	0,2 %	651	1,2 %
5 personnes et + à charge	404	- 5,2 %	363	- 5,2 %	338	- 6,9 %	317	- 6,9 %	317	0,6 %
TOTAL	55 333	1,3 %	56 081	0,02 %	56 002	- 0,14 %	56 336	- 0,14 %	56 336	100,0 %
										0,6 %

2) Exonérations et dégrèvements

	1997		1998		1999		2000		2001	
	Nbre	Evol.	Nbre	Evol.	Nbre	Evol.	Nbre	Evol.	Nbre	%
Bases exonérées (1)	6 572	0,9 %	6 660	0,4 %	6 473	- 2,8 %	6 430	- 2,8 %	6 430	16,2 %
Dégrèvement gestionnaires de foyers (2)			60		43		42		42	0,1 %
RMI (3)	1 170	37,4 %	2 027	26,1 %	2 100	3,6 %	2 033	3,6 %	2 033	5,1 %
Dégrèvement > 1 541 F (4)	-	-	4 432	-	-	-	-	-	-	-
Dégrèvement partiel 100 % (4)	8 472	- 49,3 %	4 022	- 6,4 %	-	-	-	-	-	-
Dégrèvement partiel 50 % (4)	2 088	1,5 %	2 064	- 2,6 %	-	-	-	-	-	-
Plafonnement des cotisations (4,3 %) (5)	-	-	-	-	28 791		29 303		29 303	73,6 %
Plafonnement 3,4 % revenu (6)	14 789	11,7 %	16 961	2,7 %	1 628	- 90,4 %	1 473	- 90,4 %	1 473	3,7 %
Cotisation < 80 F	184	45,7 %	257	- 4,1 %	546	112,5 %	533	112,5 %	533	1,3 %
TOTAL	33 275		36 121	8,6 %	36 483	1,0 %	39 581	8,5 %	39 814	100,0 %
Total des articles sur la Ville soit x % des articles totaux	63 153 53 %		63 832 57 %		64 150 57 %		63 987 62 %		64 333 62 %	

(1) Sont exonérées les personnes veuves ou âgées de plus de 60 ans, ou infirmes, ou titulaires de l'allocation adultes handicapées ou de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité et sous condition de ressources

(2) Les organismes sans but lucratif dont l'objet est de contribuer au logement des personnes défavorisées, sont dégrévés de la taxe d'habitation (Loi DOEF n° 98.546)

(3) Les personnes titulaires du RMI bénéficient d'un dégrèvement total. Depuis 2000, bénéficient aussi de ce dégrèvement les personnes qui ont cessé de percevoir le RMI l'année précédant l'année d'imposition

(4) Système en vigueur jusqu'en 1999, prévoyant des dégrèvements pour les contribuables les plus modestes, équivalents à 100 % du montant dépassant les 1 541 F en 1999, ou encore à 100 % ou 50 % les 2 189 F en 1999, selon le revenu fiscal de référence

(5) A partir de 2000 (article 11 de la Loi de Finances rectificative 2000), les dégrèvements partiels (3, 4 et 5) sont supprimés et remplacés par un dispositif unique : ainsi, en 2001, les contribuables, dont le revenu de référence 2000 n'excède pas 105 170 F pour la première part de quotient familial, peuvent désormais bénéficier d'un plafonnement de leur cotisation équivalent à 4,3 % de leur revenu fiscal de référence diminué d'un abattement prenant en compte le nombre de parts du foyer fiscal (22 810 F pour la première part de quotient familial en 2001)

(6) A titre transitoire, de 2001 à 2004, les dégrèvements partiels issus du nouveau dispositif ne peuvent pas être inférieurs au dégrèvement en vigueur auparavant : en 2001, ces dégrèvements sont équivalents à l'excédent de cotisation qui excède 3,4 % de leur revenu dans la limite de 40 % du montant dépassant 2 232 F (cette limite baisse de 10 % chaque année)

ANNEXE 7

Evolution et situation de l'endettement

- Montants d'emprunt réalisé par budgets
- Evolution de l'encours de dette sur 5 ans
- Répartition de l'encours de dette par prêteurs
- Répartition de l'encours de dette par taux d'intérêt
- Evolution de l'annuité de remboursement de la dette

ANNEXE 7

ÉVOLUTION ET SITUATION DE L'ENDETTEMENT

Montant d'emprunt réalisé en K€

	1996 (1)	1997 (1)	1998 (1)	1999 (1) et (2)	2000 (1) et (2)	État de la réalisation au 18/12/2001 (1) (2) et (3)
Budget principal	13 185	12 789	12 844	10 123	14 865	14 495
Evolution annuelle		- 3,0	0,4	- 21,2	46,8	- 2,5
Eaux	0	0	0	0	0	740
Assainissement	527	800	614	277	2 684	304
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	14	0	137	0	0	0
Déchets				5 620	8 385	6 311
TOTAL	13 727	13 589	13 595	16 019	25 933	21 850
Evolution annuelle		- 1,0	0,0	17,8	61,9	- 15,7

1) Hors refinancement prêts suite à renégociations

2) Y compris dépôts et cautionnements reçus

3) Hors dernière mobilisation 2001 de 1 524 K€ (estimation des mobilisations d'emprunts pour 2001 Budget Principal : 16 019 K€)

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE SUR 5 ANS

A - BUDGET PRINCIPAL

en K€

	Encours au 01/01/1998		Encours au 01/01/1999		Encours au 01/01/2000		Encours au 01/01/2001		Encours estimé au 01/01/2002 (1)	
	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total
Taux fixe	74 860	57,5	65 906	53,2	55 162	47,8	55 339	48,0	53 852	49,7
Taux révisable	35 113	27,0	42 465	34,3	26 293	22,8	38 922	33,7	36 023	33,2
Taux variable	20 163	15,5	15 393	12,4	33 927	29,4	21 107	18,3	18 468	17,0
Dépôts et cautionnements reçus					21	0,0	0	0,0	0	0,0
Rentes viagères	33	0,0	33	0,0	33	0,0	34	0,0	35	0,0
TOTAL GENERAL	130 168	100,0	123 797	100,0	115 435	100,0	115 402	100,0	108 378	100,0

(1) Hors dernière mobilisation 2001 de 1 524 K€ (encours estimé au 01/01/2002 selon hypothèse de mobilisation : 109 902 K€)

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE SUR 5 ANS

B - BUDGET GÉNÉRAL

en K€

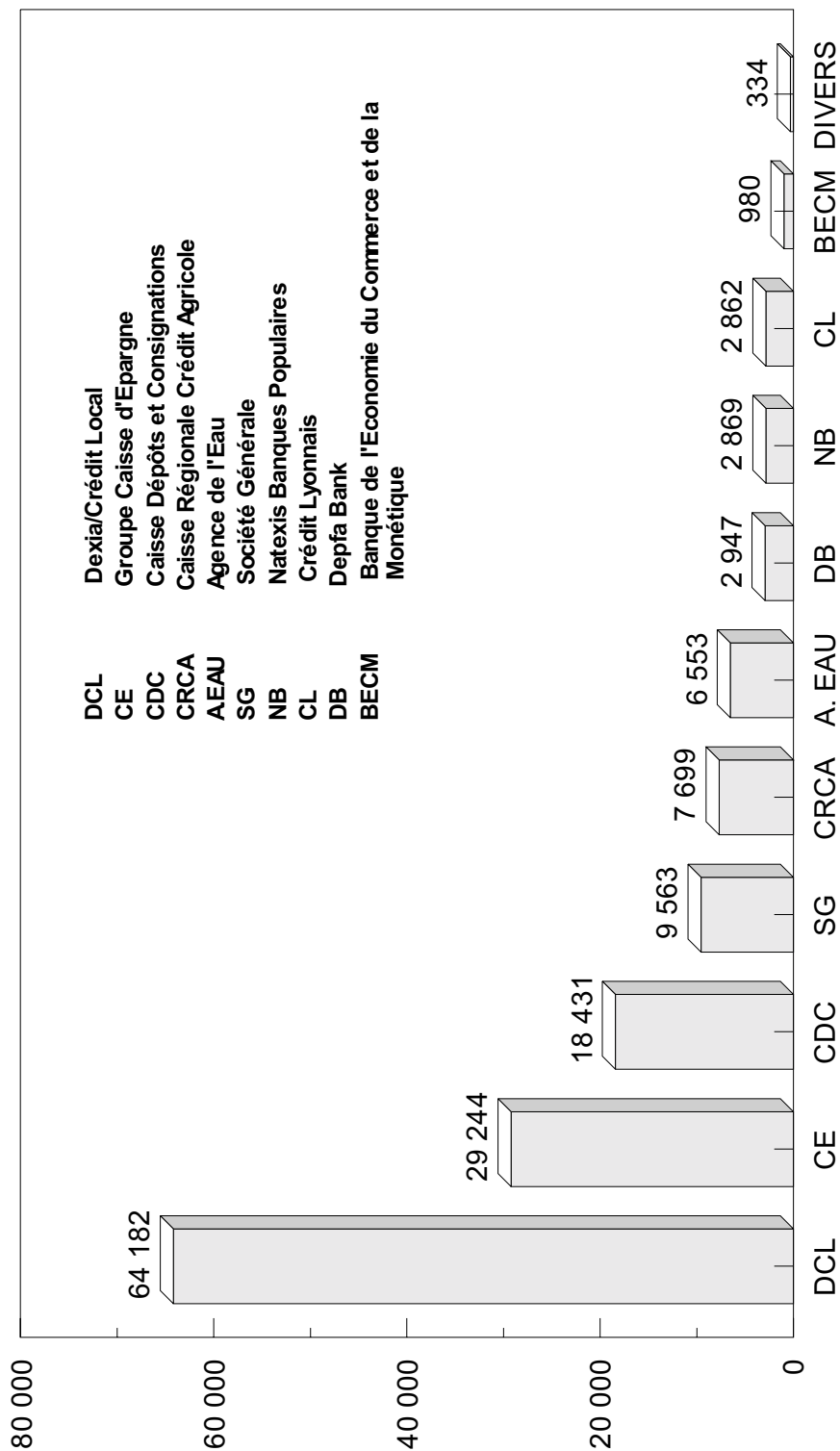
	Encours au 01/01/1998		Encours au 01/01/1999		Encours au 01/01/2000		Encours au 01/01/2001		Encours estimé au 01/01/2002 (2)	
	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total
Taux fixe	93 631	62,1	84 217	58,5	71 876	51,5	72 724	49,1	70 190	48,2
Taux révisable	36 845	24,5	44 381	30,8	31 803	22,8	53 048	35,8	55 966	38,4
Taux variable	20 163	13,4	15 393	10,7	35 778	25,7	22 291	15,1	19 474	13,4
Dépôts et cautionnements reçus					21	0,0	0	0,0	0	0,0
Rentes viagères	33	0,0	33	0,0	33	0,0	34	0,0	35	0,0
TOTAL GENERAL	150 672	100,0	144 024	100,0	139 511	100,0	148 096	100,0	145 664	100,0

(2) Hors dernière mobilisation 2001 de 1 524 K€ (encours estimé au 01/01/2002 selon hypothèse de simulation : 147 188 K€)

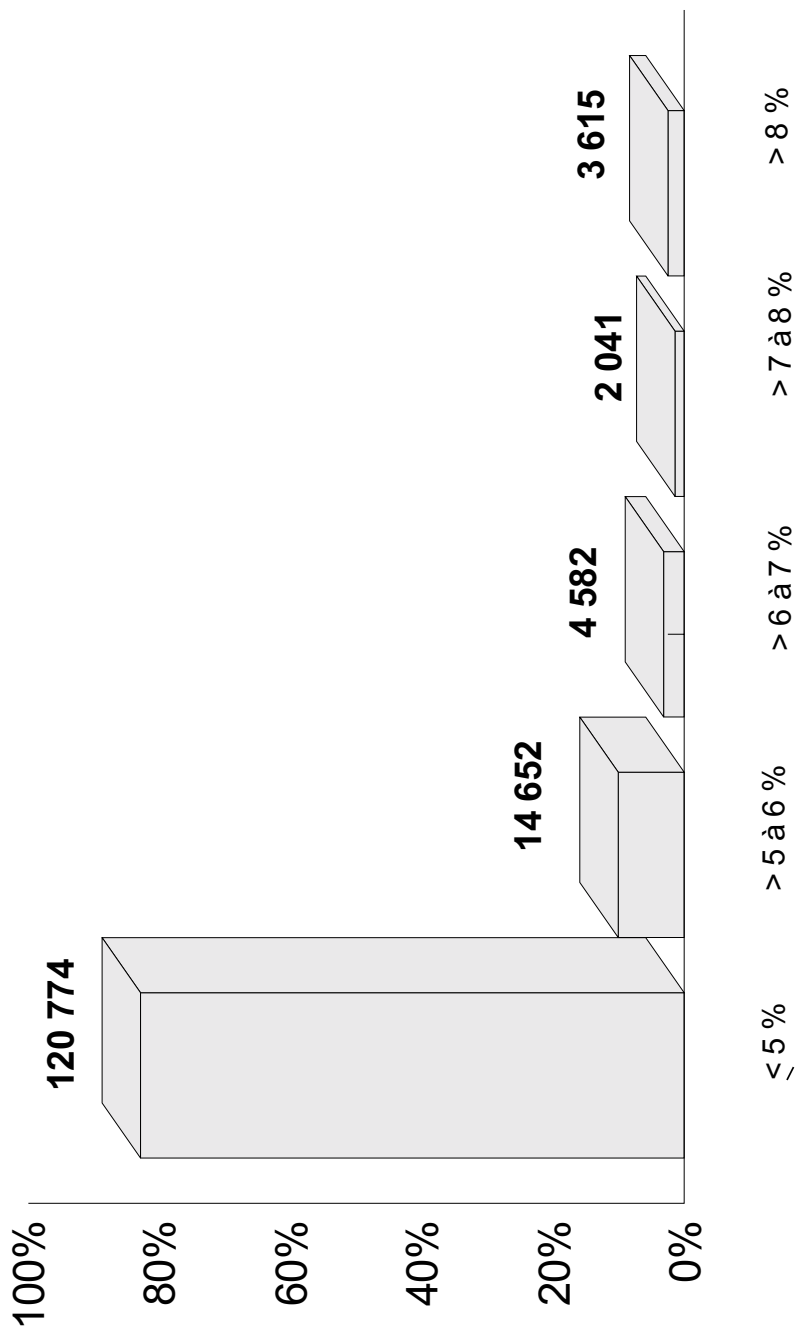
A partir de 1997, conformément à la M14, les rentes viagères sont intégrées à l'encours de dette

A partir de 2000, les dépôts et cautionnements reçus sont intégrés également à l'encours de dette

BUDGET GENERAL
REPARTITION ENCOURS DE DETTE PAR ORGANISMES PRETEURS EN K€
 (Encours total estimé au 01/01/2002 : 145 664 K€ (1))



**BUDGET GENERAL
REPARTITION ENCOURS DE DETTE PAR TAUX D'INTERET EN K€**



(Encours total estimé au 01/01/2002 : 145 664 K€ (1))

ANNUITE DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE - EVOLUTION DEPUIS 1996

Source : CA sauf 2001

A - Annuité brute de remboursement de la dette en K€ (hors contrats de crédit-bail)

	1996 Valeurs	1997 Valeurs	1998 Valeurs	1999 Valeurs	2000 Valeurs	Etat de la réalisation au 18/12/2001 Valeurs
Budget Principal	46 914	45 004	40 819	41 063	36 124	43 674
Budget Eaux	968	2 553	1 483	789	771	739
Budget Assainissement	3 677	3 435	2 485	3 900	3 380	2 153
Budget SSADPA	0	0	0	0	0	0
Budget Forêts	9	10	10	16	16	22
Budgets Déchets				274	594	1 259
Tous Budgets	51 567	51 001	44 797	46 042	40 885	47 847

Annuité brute de remboursement de la dette = annuité de remboursement nette + remboursements anticipés + annuité de remboursement de la dette récupérable - recettes liées aux contrats de couverture.

ANNUITE DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE - EVOLUTION DEPUIS 1996

Source : CA sauf 2001

B - Remboursements anticipés - Renégociation dette - Remboursement prêts court terme - Remboursements anticipés temporaires CLTR en K€

	1996 Valeurs	1997 Valeurs	1998 Valeurs	1999 Valeurs	2000 Valeurs	Etat de la réalisation au 18/12/2001 Valeurs
Budget Principal	21 969	20 340	16 227	16 333	16 464	16 769
Budget Eaux	0	1 675	636	0	0	0
Budget Assainissement	1 416	1 141	244	1 677	1 220	0
Budget SSADPA	0	0	0	0	0	0
Budget Forêts	0	0	0	0	0	0
Budgets Déchets				83	0	0
Tous Budgets	23 385	23 157	17 106	18 093	17 684	16 769

Source : CA sauf 200

C - Annuité de remboursement de la dette récupérable en K€

	1996		1997		1998		1999		2000		Etat de la réalisation au 18/12/2001
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	
Budget Principal	2 298		2 307	0,4	2 155	- 6,6	1 429	- 33,7	1 209	- 15,4	333

D - Recettes liées aux contrats de couverture de risque de taux en K€ (1)

	1996		1997		1998		1999		2000		Etat de la réalisation au 18/12/2001
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	
Budget Principal	0		0		0		0		0		15
Budget Eaux	0		0		0		0		0		0
Budget Assainissement	0		0		0		0		0		0

(1) Hors opérations de SWAP, CAP sur contrats de crédit-bail

E - Annuité de remboursement nette en K€ (hors contrats de crédit-bail)

	1996		1997		1998		1999		2000		Etat de la réalisation au 18/12/2001
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	
Budget Principal (*)	22 647		22 356	- 1,3	22 437	0,4	23 301	3,8	18 450	- 20,8	26 587
Budget Eaux	968		877	- 9,4	847	- 3,5	789	- 6,8	771	- 2,3	739
Budget Assainissement	2 261		2 294	1,5	2 241	- 2,3	2 223	- 0,8	2 160	- 2,8	2 153
Budget Forêts	9		10	10,5	10	0,0	16	63,5	16	3,9	22
Budget Déchets							192		594	210,2	1 259
Tous Budgets	25 885		25 537	- 1,3	25 535	- 0,0	26 520	3,9	21 992	- 17,1	30 760

(*) En 2001, inclus 5,7 M€ de remboursement de capital, pour les emprunts Transports repris par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

«**M. LE MAIRE** : Nous allons passer, si vous le voulez bien, tout de suite dans le vif du sujet le plus important de ce soir, à savoir le débat d'orientations budgétaires. C'est une étape importante qui va nous conduire à l'élaboration du budget primitif. Je précise bien, comme beaucoup ici sont nouveaux, qu'il ne s'agit pas de présenter un pré-budget municipal mais de donner les grandes lignes de ce que sera le budget municipal que nous voterons le 14 mars. C'est un débat, ce qui veut dire qu'aujourd'hui rien n'est totalement arrêté et qu'au contraire toutes vos contributions seront intéressantes si elles sont constructives car elles nous permettront éventuellement de modifier un certain nombre de choses. Donc ce soir j'insiste bien là-dessus, d'ailleurs vous l'avez vu il n'y a pas de grands chiffres arrêtés, ce sont donc plus des tendances, c'est le point de départ d'une programmation sur la durée d'un mandat que nous pourrons vous présenter lors du vote du budget le 14 mars prochain.

Ce budget sera le premier budget que nous allons vous présenter en euros. Nous avons déjà fait un certain nombre d'approches dans les séances précédentes. Depuis 1999, la Ville de Besançon a travaillé pour faire en sorte que ce passage à l'euro se passe bien. Elle a été ville pilote et je le disais il y a quelques instants, cela a été un grand succès populaire à tel point que Emmanuel CONSTANS qui est directeur de la mission euro à Bercy est venu ici il y a quelques jours pour constater sur place comment nous avons préparé le passage à l'euro et comment entre autres nous l'avions préparé dans le cadre de cet apéropéen avec l'ensemble des quartiers de la ville. Il y a eu une très grande et une très belle manifestation où l'ensemble des quartiers a été associé grâce au CCAS, je félicite à nouveau Marie-Guite DUFAY car cela s'est remarquablement bien passé avec le CCAS. Il y a eu une réunion à la Préfecture sous la présidence de M. le Préfet qui a effectivement constaté qu'ici il n'y avait pas de problème particulier. Donc la Ville de Besançon a bien préparé cette échéance de l'euro et on peut même le dire, a été pilote au niveau national.

Nous allons donc entrer dans le vif du sujet avec une première vue qui vous indique le transfert du secteur de la Petite Enfance. Tout d'abord que les choses soient claires, c'est une affaire qui est neutre budgétairement. Vous savez que nous en avons décidé le principe en novembre dernier, c'était un de nos engagements de campagne de regrouper l'ensemble du secteur Petite Enfance sous la responsabilité de Françoise FELLMANN afin que les enfants et les parents, de la crèche jusqu'à l'entrée en sixième, aient les mêmes interlocuteurs. Il y avait, vous le savez, par le passé des interlocuteurs qui dépendaient de la Ville, d'autres du CCAS ; même si ce n'est pas très loin, il y avait quand même par certains moments un manque de cohérence et nous avons donc voulu ce regroupement qui n'est pas une mince affaire car il concerne 300 personnes. C'est un coût net pour la Ville qui est estimé à 4,3 M€ mais il n'y aura pas budgétairement de coût pour la Ville puisque ça sera déduit de la subvention attribuée au CCAS.

Evoquons maintenant les transferts de la Ville à la Communauté d'Agglomération. Le 1^{er} janvier 2001 a vu le démarrage de la Communauté d'Agglomération, il y a déjà un an et nous avons donc au niveau de l'Agglomération pris entre autres les compétences transports et ce qu'on appelle les zones d'activité économiques d'intérêt communautaire. Dans ce cadre, vous avez pu voir que sur les feuilles d'impôts, pour vous il n'y a rien de changé mais pour les entreprises, sur les feuilles d'imposition il n'y a plus de taxe professionnelle puisqu'elle est perçue, sous le biais de la TPU, par l'Agglomération. Nous n'allons donc plus recevoir, nous Ville de Besançon, cette taxe professionnelle mais bien entendu nous allons être compensés ; au niveau de l'année 2000, vous avez le calcul de l'attribution de compensation qui va nous être versée par l'Agglomération qui, elle, va percevoir la TP. Donc TP et compensation transférée représentent 30,4 M€ moins la fiscalité ménage transférée : 4,5 M€ puisque ce qui était perçu auparavant par la Communauté d'Agglomération au titre du foncier et de la taxe d'habitation est maintenant perçu par la Ville. Cela me permet d'ailleurs de dire au passage à Mme WEINMAN qu'il n'y a pas eu d'augmentation, c'est neutre pour la Ville de Besançon puisqu'effectivement la Ville de Besançon va recevoir par la fiscalité cette taxe mais elle est déduite de notre attribution de compensation. Il y a un tout petit chiffre de reversement de TP de 0,02 M€, c'est une bricole concernant le reversement de taxe professionnelle du SMAIBO.

Le coût net des transports qui sont désormais à la charge de l'Agglomération nous est retiré : 5,3 M€, c'est une somme très importante ainsi que le coût net des zones d'activité économiques : 0,1 M€ mais là c'est vraiment et uniquement le démarrage.

Vous avez donc à l'écran le détail de ce mode de calcul qui aboutit à une attribution de compensation de 20,5 M€. Ces transferts vont se poursuivre en 2002 et en 2003 entre autres avec les déchets et la politique de la ville. Alors nous sommes très vigilants au niveau des services et nous menons une politique volontariste pour faire en sorte qu'il n'y ait pas doublon entre la Ville et l'Agglomération et pour qu'effectivement en même temps que les transferts de compétences, il y ait des transferts de postes entre les deux collectivités. L'intérêt communautaire vous le savez d'autre part est défini pour un certain nombre de zones d'activité, nous en avons parlé longuement à l'Agglomération, c'est TEMIS, la ZAC des Hauts du Chazal et entre autres celle des Portes de Vesoul.

Je vais passer maintenant à l'évolution de la charge fiscale de 1997 à 2001. Nous l'avions dit, nous voulons le faire avec la majorité, nous nous sommes fixé deux contraintes au niveau de la fiscalité d'une part et de l'emprunt d'autre part. Mon prédécesseur disait souvent que l'emprunt d'aujourd'hui c'est les impôts de demain. C'était vrai l'année dernière, c'est toujours vrai aujourd'hui et je crois qu'on peut dire qu'il y a une réalité qui s'impose à nous, c'est que le potentiel fiscal à Besançon est inférieur à la moyenne nationale d'où la nécessité, nous en reparlerons plus tard, de privilégier les actions de relance de la construction et de l'habitat. C'est pourquoi nous allons soutenir des programmes comme la ZAC de la Mouillère, la ZAC des Hauts du Chazal ou celle du Val des Grands Bas car ces opérations sont génératrices de taxe d'habitation et de foncier bâti qui vont constituer la base dynamique de nos ressources fiscales, qui était auparavant constituée par la TP perçue maintenant par la Communauté d'Agglomération. Donc nous perdons c'est vrai ce dynamisme et en 2002 nous allons donc pratiquer une politique fiscale très modérée. Vous avez ici l'évolution des taux en 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001. Je tiens à dire quand même qu'en 1997 cette augmentation avait été compensée par une extension de l'abattement à la base, cela avait donc été neutre pour les contribuables bisontins. Il y avait + 4,8 % mais en fait il y avait un élargissement de l'abattement à la base de 5 à 10 %, donc cela a été totalement neutre, tout du moins pour ceux qui paient la taxe d'habitation. En 2002, nous allons mettre en place une politique fiscale très modérée, c'est-à-dire que les taux augmenteront du niveau de l'inflation, soit de l'ordre de 1,5 %. Je souligne d'ailleurs qu'en 2000 et 2001 l'augmentation des taux avait été de 0 %, ce qui fait que déjà là nous étions particulièrement vertueux. Alors vous pourriez me dire, et vous auriez raison, que nous étions assez haut placés par rapport à la moyenne des villes, c'est pour cela entre autres que bien entendu nous voulons continuer à avoir cette maîtrise, cette politique fiscale modérée. Je constate d'ailleurs, sans les critiquer, que ce n'est pas le cas de toutes les collectivités. Le Département, lui, augmente de 3,8 % et de 1995 à 2002 en moyenne l'augmentation de ses taux a été de 2,1 %, la Région 2,06 % et pendant la même période pour la Ville, 1,4 % par an. On était parti de haut allez-vous me dire, bien sûr mais nous avons toujours eu cette volonté de maîtriser désormais la taxe d'habitation et les impôts sur Besançon, c'est une de nos grandes priorités puisque nous sommes ce soir en débat d'orientations budgétaires.

La deuxième contrainte que l'on s'est fixée est relative à l'emprunt. Il faut dire que la Ville de Besançon est moins endettée que la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants en France. C'est donc un résultat positif ; en 2001 l'endettement par habitant est inférieur à la moyenne nationale, c'est 944 € pour nous contre 1 025 € pour la moyenne nationale. Un autre élément de réflexion, c'est notre capacité de désendettement. Elle était de 5,8 années au BP 2001 contre 8,9 années au niveau des grandes villes. Concernant l'emprunt, pour vous donner un ordre d'idée, il sera d'environ 15,5 M€ contre 16 M€ en 2001 mais je dis aux environs car nous n'avons pas totalement arrêté le choix de nos investissements. L'objectif est de rester à un niveau inférieur ou égal à l'année passée même si c'est vrai, on peut aussi en discuter, nous en discuterons certainement ce soir, l'emprunt reste un moyen de financement justifié pour des investissements qui s'amortissent sur plusieurs générations. Le problème

est de ne pas trop s'endetter, de pouvoir aussi rembourser les emprunts que nous faisons. Concernant l'encours de la dette, on part de 135 à 130, 124, 115, 115 et 110, il y a donc eu un désendettement assez important de la Ville qui a été mené depuis 1996, sur ces 5 dernières années.

Concernant les dépenses de personnel, vous le savez on l'a déjà dit souvent dans cette assemblée, elles représentent la moitié des dépenses de fonctionnement et je crois que ce graphique montre très clairement les efforts qui ont été faits ces dernières années par la Ville de Besançon, par le personnel municipal car si nous sommes arrivés à ce résultat-là c'est aussi parce que l'ensemble du personnel municipal a fait des efforts significatifs. Là aussi nous sommes, vous le voyez, en-dessous de la moyenne nationale. C'est un effort qui sera poursuivi en 2002 à périmètre constant, car bien sûr si on rajoute le personnel de la Petite Enfance en terme de chiffres bruts, cela changerait les choses. Nous allons donc continuer cet effort puisque la hausse, hors cet impact de la Petite Enfance, va être limitée à 2,3 % pour le personnel et cela malgré l'augmentation des traitements du personnel, le Glissement Vieillesse Technicité, la création de 30 postes sur le budget principal dans le cadre de l'ARTT, la poursuite des emplois jeunes et l'ouverture du Musée du Temps en 2002. Je crois que là il y a eu véritablement un très gros travail accompli par nos services. Nous allons donc poursuivre cette politique de gestion rigoureuse tout en étant attentif, bien entendu, à ce qu'il n'y ait pas dégradation du service public.

Sur l'évolution des principaux postes de dépenses réelles de fonctionnement, données corrigées par les déchets et transports bien sûr, notre objectif majeur, celui que j'ai fixé aux services dans le cadre de la préparation budgétaire, était de ramener à la baisse l'évolution des crédits courants de fonctionnement car il y avait une tendance à l'augmentation ces dernières années. Nous voulons améliorer nos marges de manoeuvre pour maîtriser la fiscalité mais aussi pour pouvoir financer nos nouvelles priorités. Donc sans dégrader la qualité du service public, j'ai demandé à chaque service de proposer des économies en diminuant de 5 % à 10 % les crédits de fonctionnement. Nous n'avons pas totalement arrêté les derniers chiffres mais les services, je dois le dire et je les en remercie, ont joué le jeu. Cela ne veut pas dire qu'avant on vivait largement, mais il y a des objectifs nouveaux à financer et nous voyons bien, en regardant ces chiffres, que si nous continuons à augmenter les dépenses de fonctionnement, dans quelques années nous pourrions nous retrouver face à des difficultés. C'est un effort supplémentaire qui est demandé aux services mais je pense que nous sommes capables de le faire. Cela a déjà été fait d'ailleurs par le passé et ça ne peut pas se faire sans l'ensemble du personnel municipal mais je le sais mobilisé par rapport à cela. Si le Maire et la Municipalité ont donné ces objectifs, ce n'est pas pour créer des difficultés, mais parce que cela nous paraît nécessaire et nous allons donc le faire. Nous n'avons pas totalement terminé mais nous sommes en train d'ajuster les derniers éléments budgétaires.

Quant aux priorités du budget 2002, comme tout le programme qui a été proposé aux Bisontins en 2001, elles vont s'inscrire sous le signe du développement durable. 2002 sera l'année où nous entrons vraiment dans l'Agenda 21. Nous allons donc continuer à intégrer cette notion de développement durable au niveau de nos services, c'est-à-dire concilier au niveau de la ville, les notions du développement économique, d'équité sociale et de protection de l'environnement, avoir une vision globale, très transversale de l'ensemble des problèmes. Donc 2002, début vraiment effectif de la réalisation d'un Agenda 21, début de la mise en place d'une mission interservices avec très prochainement, nous en reparlerons au Conseil Municipal, le recrutement d'un chargé de mission développement durable. C'est là aussi une volonté forte, une orientation budgétaire forte que nous avons prise dans nos engagements électoraux.

Autre priorité sur laquelle je veux insister, ce sont les écoles. C'est un domaine dans lequel nous avons dit que nous ferions des efforts importants et réguliers sur la durée du mandat. L'enseignement, l'éducation, c'est pour nous prioritaire. La Ville, vous le savez, gère 82 écoles et 160 bâtiments, cela fait beaucoup. Au passage, le chiffre de nos élèves, je parle sous le contrôle de Mme la Première Adjointe, est

passé de 17 000 à 9 400 élèves en 20 ans. Donc hors restauration municipale et hors informatique, l'effort total que fait la Ville aujourd'hui est de 53,36 € par enfant (environ 350 F) pour les fournitures, le matériel éducatif, le matériel audiovisuel et sportif, transports, contrat éducatif local. Nous allons aussi augmenter ce que l'on appelle les crédits pédagogiques qui représentaient à peu près 14,48 € par élève pour les passer dès cette année à 16,77 € avec l'objectif de presque les doubler si possible au cours de ce mandat. C'est une forte demande prioritaire au niveau des écoles. Nous allons aussi, à la demande des enseignants et des parents, augmenter le nombre de photocopies qui passera à 50 photocopies par élève, si vous multipliez cela par 10 000 élèves, vous voyez que cela est important, d'autant plus, vous ne le savez peut-être pas, que maintenant on doit payer une taxe. Il y avait déjà les droits d'auteur sur la musique, maintenant lorsque nous photocopions des documents dans nos écoles, on paie, par photocopie, des droits d'auteur, cela représente des sommes très importantes que nous avons été obligés d'intégrer dans notre budget. Donc il y a une volonté très forte de continuer à réhabiliter nos écoles, nous reparlerons tout à l'heure de l'école de Saint-Claude, revaloriser encore nos crédits pédagogiques et terminer l'informatisation dans les écoles maternelles, l'opération «1 000 ordi dans les écoles» qui a été retenue au niveau national et nous sommes fiers, c'est vrai, que Besançon soit en ce domaine ville pilote. Dans un souci de solidarité, j'ai d'ailleurs proposé à l'Agglomération, pour renforcer justement l'esprit d'agglomération, que la base de données absolument fantastique qui a été constituée ici au service Informatique soit mise à disposition des écoles de l'agglomération qui y seront donc reliées et pourront ainsi en profiter. Alors bien sûr il faudra que l'Agglomération mette la main au gousset, car M. LAMBEY va peut-être nous demander d'acheter des serveurs supplémentaires, il y aura des problèmes techniques à régler, mais on lui fait confiance, il saura les régler. Mais c'est aussi la volonté de montrer une collaboration entre la ville centre et les petites écoles car il faut absolument en la matière, on parle beaucoup de la fracture numérique, que l'élève de l'école de Brailles par exemple, si on le souhaite, Brailles avec ses 80 habitants, puisse avoir accès à un réseau que seule une ville comme Besançon peut avoir. Au niveau de la solidarité, c'est quelque chose d'important. C'est en discussion à l'Agglomération où nous en reparlerons car il y a encore des problèmes techniques à régler.

Concernant l'enseignement supérieur qui est une de nos autres priorités vous le savez avec un renforcement très fort des liens entre la Ville et l'Université, c'est Sébastien MAIRE qui est spécialement chargé de ce dossier, il suit cela de très près, il y passe beaucoup de temps. La Ville va consacrer des moyens nouveaux pour soutenir des bourses de recherche, c'était aussi un de nos engagements de campagne. Vous allez dire que je reprends souvent ce terme, mais on dit souvent que les politiques ne tiennent pas leurs promesses. Il arrive quelquefois qu'ils soient obligés de revenir sur des choses qu'ils ont promises mais quand on peut faire réaliser les promesses que nous avons tenues devant la population, je crois que c'est bien. Alors une de nos promesses, un de nos engagements était aussi de faire plus pour l'Université, qui est quelque chose d'absolument capital pour nous. Nous savons bien que le Besançon de demain sera construit sur la base du développement de son université. C'est pour cela que nous allons dès cette année créer trois ou quatre bourses de recherche, on a dû dire quatre ce ne sera peut-être que trois, des bourses de 130 000 F par an qui permettront à des jeunes chercheurs de l'Université de pouvoir continuer à Besançon leurs recherches et si possible, du moins on le souhaite, s'établir ensuite à Besançon. Donc ce sera trois bourses de recherche cette année ; nous en mettrons en place sur trois ans environ une douzaine pour soutenir notre Université.

Il y a aussi des crédits d'investissement importants qui sont déjà fléchés, vous le savez, dans le cadre entre autres du contrat de plan Etat/Région, il y a déjà près de 0,5 M€ qui sont prévus pour les travaux de l'UFR Médecine/Pharmacie en 2002 et c'est globalement une participation de 3,6 M€ des collectivités locales qui est prévue dans ce contrat de plan, donc la Ville, l'Agglomération et autres. C'est un effort important qui va être fait au niveau de l'Université.

La sécurité, c'est une de nos autres priorités, c'est aussi une priorité nous le savons bien des Français et des Françaises, des Bisontines et des Bisontins, on le voit bien lorsque nous allons sur le terrain. Nous allons acquérir de nouveaux matériels pour notre police municipale ; une dizaine de postes

sont en recrutement avec une difficulté, c'est que Besançon est une ville généreuse et souvent nous formons du personnel pour la police municipale qui, ensuite, et nous n'y pouvons pas grand chose, part dans d'autres villes lorsqu'il est formé. Nous avons donc toujours un besoin de formation mais nous voulons renforcer entre autres la coordination entre la Police Nationale, la Justice et la Ville et à cet égard au niveau du contrat local sécurité il se passe beaucoup de choses et c'est Patrick BONTEMPS qui suit cela avec beaucoup d'attention. Mais je tiens à dire aussi que la sécurité pour nous est un problème global. C'est effectivement un problème de police, qu'il soit municipal ou national, mais je crois qu'il faut que nous regardions les choses très globalement et que nous renforçons nos efforts dans des domaines comme l'éducation, on vient de parler de l'école, de la famille aussi car son rôle est essentiel. C'est pour cela d'ailleurs que dans le contrat enfance que nous avons passé avec la Caisse d'Allocations Familiales, il y a un accent très fort qui est mis sur la famille, donc l'amélioration de la sécurité à Besançon passe bien sûr par la police, par la justice, par la mairie mais ça passe aussi par l'ensemble des structures qui travaillent dans les quartiers, les associations, les travailleurs sociaux, l'ensemble de toutes ces forces vives qui font qu'on arrive à régler les problèmes de sécurité. D'ailleurs les villes qui, comme Besançon, réussissent parce qu'on peut quand même dire qu'à Besançon, même s'il y a des soucis nous ne sommes pas trop mal placés, c'est justement parce qu'elles associent l'ensemble des partenaires.

Autre priorité, nous voulons renforcer l'effort de la ville dans le domaine de la proximité avec les habitants. Tout d'abord il y a Proxim'Cité dont on a déjà beaucoup parlé mais c'est vrai que c'est bien parce que généralement lorsque nous allons dans les quartiers, tout le monde nous dit que Proxim'Cité c'est merveilleux, ça fonctionne bien. On a même des remarques parce que quelquefois on va trop vite ... cela coûte cher ? Qu'est-ce qui coûte cher ? D'être au service des Bisontines et des Bisontins, non ça ne coûte pas cher car c'est fait à coût constant, ce sont nos services qui sont mobilisés, il n'y a pas de crédits supplémentaires votés pour Proxim'Cité. Ce sont les services qui se sont organisés différemment pour faire en sorte que l'on réponde à chaque demande par écrit, vous le savez dans les trois, quatre, cinq, dix jours et environ 50 % des problèmes sont solutionnés dans les 48 heures. En octobre, novembre, décembre, il y a eu 1 401 appels à Proxim'Cité, le délai moyen d'intervention est de 0,7 jour, c'est-à-dire que c'est fait dans la journée sur ces 1 401. Nous avons le détail des interventions et si ça vous intéresse, je vous le donnerai. Il y a beaucoup d'éclairage public défectueux, taille de végétaux, graffiti, il y a aussi des demandes de renseignements. Donc 1 401 appels, je crois que c'est quelque chose de très important donc, la proximité. Cette opération- là ne coûte pas au budget municipal mais même si cela était le cas, je crois que c'est important parce que nous sommes élus aussi pour répondre aux demandes des Bisontines et des Bisontins. Par ailleurs, en 2002, là je pense que ça ne va pas assez vite, nous allons faire un effort particulier pour la propreté de la ville d'un point de vue réglementaire mais aussi concrètement. Besançon est une ville bien entretenue mais nous devons aller encore plus loin entre autres pour régler le problème des déjections canines. Quand on parle de cela, ça fait toujours sourire mais c'est un véritable problème, alors ça passera certainement par l'éducation, pourquoi pas aussi peut-être par des mesures plus radicales ; après avoir éduqué, après avoir formé, peut-être devons-nous être plus radicaux par l'installation aussi de dispositifs incitatifs genre canisites ou canisacs. Ce sont les services Voirie et Hygiène-Santé, Jean-Claude ROY et Martine BULTOT qui travaillent sur ce sujet mais là je crois que nous devons aller aussi un peu plus loin. Il y a une grosse demande, les réunions que nous faisons dans les quartiers sont un bon baromètre, c'est une demande qui revient souvent et je crois qu'il faut entendre ce que disent les Bisontins et traiter ce problème. Voilà pour la proximité.

«Vivre c'est aimer, aimer c'est agir», donc comme nous aimons beaucoup Besançon, nous voulons agir pour Besançon. Cette année est l'année Victor HUGO. Nous espérons que Victor HUGO va profiter au rayonnement de notre ville comme cela avait été le cas pour l'exposition COURBET. Plus de 0,2 M€ seront consacrés par la Ville à ce projet en 2002 qui viendront s'ajouter à ceux déjà inscrits en 2001. Je vous rappelle que le budget total de l'année Victor HUGO, en mobilisant tous les partenaires de l'opération, représente plus de 0,8 M€. Je vous rappelle que vous êtes tous bien entendu invités le 25 février, Victor HUGO étant né, vous le savez le 26 février 1802, en avant-première à une grande

manifestation à laquelle participera la Ministre de la Culture Catherine TASCA qui viendra ainsi lancer l'année Victor HUGO avec le Comité National Victor HUGO, avec Bertrand POIROT-DELPECH, Alain DECAUX, Mona OZOUF, Anne UBERSFELD, Jean-François KAHN, j'en passe et des meilleurs. Un TGV spécial sera mis en place, nous avons négocié cela avec la DRAC, qui viendra de Paris et amènera environ 250 personnes, toute la presse nationale viendra par le TGV avec la Ministre de la Culture, un nombre important d'académiciens et de hauts responsables et nous voulons faire une grande opération de promotion de Besançon. La Ministre de la Culture viendra tout d'abord sur la Place Victor HUGO pour dévoiler une inscription, on n'a pas voulu rajouter une plaque, ensuite elle ira visiter la très belle exposition faite par l'Association MAP à l'Orangerie, pendant que les 240 personnes restantes feront une prévisite du Musée du Temps car nous voulons profiter de la présence de la presse nationale et internationale pour commencer à faire connaître notre Musée du Temps et aussi pour le montrer à Mme la Ministre de la Culture. Nos services travaillent sur la Place Victor HUGO, un certain nombre de mesures vont déjà être réalisées pour que cette place change d'allure ainsi que Granvelle. Tout au long de l'année, nous allons mettre en place des opérations de valorisation du patrimoine qui sont chères à notre ami ROSSELOT et à moi-même d'ailleurs, c'est un souci que nous partageons l'un et l'autre. Donc Victor HUGO sera une grosse opération tout au long de l'année 2002. On va, je l'espère, beaucoup parler de Besançon. On parle d'ailleurs de Victor HUGO et du temps et nous devons réfléchir dans les semaines et les mois à venir comment nous allons décliner désormais notre communication et un certain nombre pense que peut-être le temps d'ailleurs, le temps Besançon qui a toujours été la capitale de l'horlogerie, qui l'est d'ailleurs toujours, la capitale du temps, du temps fréquence, le Musée du Temps, certainement qu'il y a une idée à creuser. Alors c'est le temps qui passe, le bon temps, le mauvais temps, le temps d'aimer, le temps de travailler... Il y a beaucoup d'idées, il y a le «Bontemps» aussi c'est vrai (rires), un beau succès personnel, Monsieur BONTEMPS !... Nous sommes en orientations budgétaires et comme nous avons pu dégager quand même globalement des sommes importantes en euros pour cette opération, ce que j'ai demandé c'est qu'effectivement pour les années à venir nous puissions dégager des sommes équivalentes pour mettre en place sur Besançon un événement culturel d'envergure autre que le festival qui devra, lui, être retravaillé mais nous aurons l'occasion d'en reparler, un événement culturel important. 2003 sera aussi l'année en matière de communication, car nous souhaitons, la majorité souhaite qu'il y ait une politique de communication beaucoup plus agressive pour Besançon, qu'on parle plus de Besançon. Je vous donne un exemple : pour Victor HUGO, il n'a pas été facile de négocier un TGV spécial qui ne sera pas payé par la Ville, je le précise bien, c'est pris en charge par l'Etat, le TGV viendra et repartira le soir alors si certains d'entre vous sont dans la région parisienne et veulent en profiter, on pourra même les remmener le soir à Paris ! L'ensemble des crédits de communication qui sont actuellement dispersés dans les services, qui sont bien utilisés, seront regroupés au niveau d'une nouvelle direction de la communication afin que nous puissions avoir une politique plus cohérente, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne l'était pas auparavant, mais pouvoir mettre plus fortement l'accent sur un certain nombre de points.

L'ouverture du Musée du Temps, ce sera le grand événement culturel pour Besançon. J'entends déjà les remarques, quand ? Je vais vous faire un aveu, pour l'instant à mon grand désespoir je n'en sais rien. Nous sommes prêts, les crédits sont là, au niveau de la conservation du Musée tout est en ordre, tout le monde a les pieds dans les starting-blocks mais il est très compliqué de travailler avec les architectes muséographes, c'est très compliqué, je n'en dirai pas plus. Christophe LIME ou Michel ROIGNOT pourraient vous en parler très longuement. C'était prévu pour septembre 2001, c'est une promesse que j'avais faite que je n'ai pas tenue mais je n'y suis pour rien, c'était même juin 2000 à l'origine mais n'en rajoutons pas ! On avait annoncé septembre 2001, après on m'a dit novembre puis février, ce qui était impeccable puisque la Ministre de la Culture allait pouvoir venir inaugurer le Musée du Temps. Tant pis pour le Musée du Temps, la Ministre de la Culture viendra mais l'ouverture, après mars est reportée en juin. Ça sera le nouveau ministre qui sera de la même couleur politique certainement, à moins que Mme TASCA soit brillamment reconduite dans ses fonctions, ce qui est d'ailleurs tout à fait probable. En tout cas nouveau ministre ou pas, ce qui est sûr, c'est que je suis navré comme vous, et quand je dis navré le mot est peut-être un peu faible. Je commence à être au bord de l'exaspération, passablement énervé

parce que nous avons besoin de ce Musée du Temps. C'est un Musée du Temps qui est exceptionnel, c'est le seul Musée du Temps français, le seul Musée du Temps européen. Nous allons attaquer une saison touristique, il faut absolument Monsieur l'Adjoint et je sais que tu n'y es pour rien, pas plus que la conservatrice du Musée Joëlle MAUERHAN, elle est prête, il y a longtemps qu'elle est prête mais maintenant on bricole, on s'aperçoit que... Je ne vais pas vous en dire plus parce que je risquerais peut-être d'être long et de perdre mon calme mais vraiment je considère que c'est exagéré et que là aussi quelquefois il y aurait un certain nombre de choses à réformer. Cela dit, nous espérons, maintenant je ne m'avance plus, que 2002 verra l'inauguration du Musée du Temps. Par contre, ce que j'ai demandé dès maintenant à l'Adjoint à la Culture, c'est de préparer pour 2003 une très grande exposition qui va regrouper l'ensemble des découvertes archéologiques qui ont été faites sur Besançon. Vous savez que lorsque l'on creuse, on trouve. Alors je lis tout un tas de choses dans la presse qui sont fort désagréables, qui en fait émanent de personnes qui, au fond, ne représentent d'ailleurs pas grand chose si ce n'est elles-mêmes, disant que nous ne prenons pas soin de notre patrimoine. Nous avons ici, quelle que soit la couleur politique, le souci de valoriser le patrimoine bisontin, qui, chacun ici et le Maire en particulier en est conscient, est une véritable richesse pour notre ville. Il faut donc que nous le mettions en valeur.

Je prends le problème des fouilles archéologiques quelques secondes. Nous n'avons jamais été contre ces fouilles, au contraire. Nous avons mis tous les moyens, nous avons toujours voté sans restriction les crédits. Au mois de septembre, j'ai demandé qu'on veuille bien accélérer, que de trois chercheurs on passe peut-être à une quinzaine de chercheurs en rappelant que si on creusait au mois de décembre, les vestiges risquaient d'être recouverts d'eau et de glace, ce qui à mon avis n'était pas très bon. Il y a eu accélération des travaux, je le reconnais mais on aurait certainement pu faire différemment car les vestiges vieux de 2000 ans, les ossements gaulois ont été largement recouverts par l'eau, le limon, qui ont gelé. Maintenant j'attends avec impatience ce que l'on va retrouver sous cette eau verglacée et je pense qu'on aurait pu faire beaucoup mieux. Et lorsque le Maire a piqué, je reprends le titre de l'Est Républicain, une colère ou quelque chose comme ça, c'était pour faire passer ce message. On est fier de notre patrimoine, on mettra avec les autres collectivités, avec la DRAC qui n'est pas en cause, avec le Préfet qui nous a toujours soutenus dans cette opération, on mettra tous les moyens qu'il faut mais il faut aller vite, et pas uniquement pour des besoins économiques parce que si on ne va pas vite, on perd des choses. Moi je souhaite de tout coeur qu'il n'y ait pas de dégâts mais je ne pense pas quand même que les 50 cm d'eau et de glace qui ont recouvert ces ossements vieux de 2000 ans les aient beaucoup préservés et si on avait mis les moyens à l'époque, on n'en serait pas là. On va dire que c'est moi le tyran, que les délais pour les fouilles étaient insuffisants... on va toujours trouver des excuses mais je pense qu'il y a des moments où on doit pouvoir taper du poing sur la table. C'est ce que j'ai fait et j'ai d'ailleurs demandé, sans taper du poing sur la table là, à Michel ROIGNOT de mettre en place l'année prochaine, je pense qu'on pourra le faire l'année prochaine, une exposition destinée à faire connaître aux Bisontines et aux Bisontins toutes les richesses de notre sous-sol, à leur faire savoir ce qu'on a trouvé dans la cour du Centre Administratif, entre autres il y a un trésor, vous savez, un véritable trésor, ce que nous avons trouvé en fouillant au Palais de Justice, ce que nous avons trouvé au Marché, le murus gallicus pour lequel on n'a jamais dit qu'on n'allait pas essayer de trouver un endroit pour le reconstruire. Tout ce qui peut constituer un attrait supplémentaire pour la ville, on le fera. Nous avons aussi un musée où un certain nombre de trésors peuvent être exposés, donc il faut qu'on fasse une exposition pour montrer effectivement que notre sous-sol est riche et je le répète on peut concilier efficacité économique et conservation du patrimoine qui vont très bien ensemble. Je m'excuse d'avoir été un peu long là-dessus mais j'ai été profondément blessé lorsque j'ai lu dans un certain nombre de journaux nationaux que le Maire de Besançon et son équipe ne voulaient pas préserver le patrimoine. C'est tout le contraire.

Cette année, c'est 2 M€ qui seront donc consacrés au Musée du Temps. En matière d'équipement d'ailleurs, une précision, c'est que nos investissements sont supérieurs à la moyenne nationale avec 218€ par habitant pour une moyenne de 197€ au niveau national si on s'en réfère aux derniers chiffres qui ont été publiés par la DGCL, la Direction Générale des Collectivités Locales. Voilà pour les investissements avec ce passage un peu long mais je tenais publiquement à faire cette mise au point.

Autre investissement majeur, on vient d'ailleurs d'en parler un peu, le parking du Marché. 750 à 1 000 places, livraison dès que possible, dès qu'on nous aura libéré le site. Ce parking nous en avons besoin pour les commerces actuels, pour l'ouverture du complexe Marché/Beaux-Arts, sans quoi ce serait une gêne importante. D'ailleurs dans l'attente de la finition de ce parking, nous démonterons très rapidement bien entendu l'allée couverte actuelle pour faire un aménagement provisoire qui permettra quand même d'avoir une certaine capacité de stationnement en attendant que le parking soit terminé. C'est une demande je crois des commerçants et de nos services et il faut bien entendu que le parking se termine rapidement. L'opération Marché/Beaux-Arts est une opération qui est en phase de se terminer. Je rappelle qu'avec le parking, en 2002, c'est 4,5 M€ qui y seront inscrits. Ce sont des projets lourds, avec l'opération Pasteur et le Palais des Sports, qui sont soutenus par la Ville et qui contribueront au développement de notre ville dans les années à venir. Il faut qu'on le dise et qu'on le sache, lorsque nous aurons réalisé l'ensemble de ces équipements plus quelques autres, nous aurons déjà un beau bilan à présenter en 2007. Certains nous disent que nous ne réalisons que les opérations lancées par la Municipalité précédente, c'est vrai, nous les continuons, mais à elles seules elles constituent déjà un très beau bilan. Il faut dire aussi que nous avons investi dans le domaine économique, entre autres concernant TEMIS et la ZAC des Hauts du Chazal et que désormais cela sera pris en compte par l'Agglomération mais que nous voulons aussi lancer très rapidement un début de l'opération Prés de Vaux avec entre autres une des phases les plus opérationnelles, le traitement de l'entrée de Besançon vers le port fluvial, sujet cher à notre ami ROSSELOT. Nous sommes en discussion notamment avec Voies Navigables de France et la Chambre de Commerce et c'est certainement par là que devra démarrer l'aménagement du secteur de cette friche des Prés de Vaux avec, vous le savez, dans les années à venir très certainement un site de canoë-kayak réalisé entre autres avec la Région et la Ligue Française de Canoë-Kayak et aussi EDF avec la possibilité d'implanter sur ce site une micro-centrale. Donc l'opération des Prés de Vaux est une opération au sujet de laquelle nous allons commencer à discuter en terme de projet. Il faut déjà qu'on finisse d'acquérir l'ensemble entre autres de ce qu'on appelle la cathédrale car pour l'instant elle n'est pas propriété municipale. Vous voyez qu'il y a quand même pour les années à venir largement de quoi occuper et nos jeudis soirs et notre budget.

Ce rapport d'orientations budgétaires présente une liste d'autres opérations d'investissement importante, telle l'école de Saint-Claude qui devrait mobiliser 2,7 M€ en 2002. Au total, sur le budget principal, l'effort d'investissement (subventions d'équipement comprises) sera de l'ordre de 32 M€ en 2002. Qu'en sera-t-il les prochaines années ? Nous devrions investir en moyenne 23 M€ et 7,6 M€ pour les subventions d'équipements, tout cela avec un emprunt de l'ordre de 15 à 16 M€. Les chiffres seront précisés dans les prochaines semaines car notre groupe de travail investissement n'a pas encore totalement achevé ses travaux.

Enfin, la Ville poursuivra en 2002 les investissements indispensables pour la mise aux normes de sécurité des équipements mis à disposition des Bisontins. Le programme lourd de réhabilitation des aires de jeux en est un exemple. Nous avons aussi souhaité, Christophe LIME est très attentif à cela et il a raison, qu'une analyse systématique de l'ensemble des équipements municipaux soit menée, comme c'est le cas des études actuelles dans le domaine de l'énergie qu'Eric ALAUZET suit de très près. Quant aux autres projets d'investissement, le rapport d'orientations budgétaires en présente une liste non exhaustive. On peut quand même citer les crédits prévus dès 2002 pour l'Ecole des Beaux-Arts et la Médiathèque Pierre Bayle pour un total de 0,4 M€, les travaux dans les écoles et les crèches, ceux du Centre Social de la Grette pour près de 0,4 M€, la restructuration du Centre Technique Municipal, plus connu sous le nom de CTM, 0,6 M€...

Les recettes venant de l'Agglomération passeront de 21 M€ à 21,5 M€, la DGF forfaitaire de 27,4 M€ à 27,9 M€, le FCTVA de 2,3 M€ à 3,3 M€ et l'annuité de la dette restera stable à 22 M€.

Voilà globalement quelles sont donc nos orientations budgétaires. Je crois qu'en conclusion on pourra dire que nous avons un budget ambitieux en terme de préparation de l'avenir, un budget soucieux de la proximité et aussi qui est rigoureux en terme de gestion car nous voulons respecter nos engagements entre autres en matière de maîtrise de la fiscalité. Donc ambition, préparation de l'avenir, proximité, rigueur de gestion, respect des engagements, voilà ce qui caractérise ces orientations budgétaires.

M. Marcel POCHARD : En vous entendant, je finis pas me dire qu'il doit y avoir un peu maldonne sur le sens du mot débat d'orientations budgétaires parce que c'est le premier budget de votre mandat et je pense qu'on était tout de même en droit d'avoir une idée de vos perspectives et de vos ambitions sur les cinq années à venir en réalité, c'est-à-dire sur ces cinq années, qu'est-ce que vous prévoyez comme politique à Besançon en matière de dégagement de moyens pour financer quelque chose, quels sont vos projets dominants en matière d'investissement de façon à hiérarchiser les choses ? Comment pensez-vous, sur les cinq ans à venir, maîtriser vos dépenses de fonctionnement, vos dépenses de personnel ? C'est ça qu'on attendait en réalité de ce débat d'orientations budgétaires de façon à comprendre où vous alliez. Et en fait quand on vous entend, on a une espèce de revue de détail, on a une présentation un peu de l'existant et de ce qui a été décidé l'année dernière et qui va se poursuivre, et puis au passage on fait un peu le tour des chantiers qui existent à Besançon, des retards d'ouverture et autres. C'est un très bel exercice de «court-termisme». Or c'est tout le contraire d'un débat d'orientations. Je n'en veux comme exemple que les tableaux que vous nous avez remis, on a beaucoup de tableaux sur le passé, ça le rétroviseur, il marche à perfection ! 1975, 1976 jusqu'à 2001. Des scénarios, des perspectives sur les années à venir, pas une seule, il n'y a pas un scénario sur quelle sera la marge d'autofinancement de la Ville, comment vont se passer les évolutions en matière de recettes, rien, pas un seul scénario. A partir de là, vous nous demandez de débattre sur les orientations budgétaires mais encore faudrait-il qu'on en ait des orientations budgétaires ! Je me demande pourquoi on en est là, pourquoi cette espèce de façon d'être rivé à aujourd'hui et d'être incapable de tracer des perspectives sur cinq ans. Je me dis qu'il y a à cela trois raisons possibles. La première on ne peut pas y croire, c'est celle de dire on cache, on ne veut pas montrer ce que l'on va faire, c'est tout le contraire de ce que font les dirigeants politiques habituels qui ont plutôt tendance à annoncer deux ans avant ce qu'ils vont faire mais je me dis quand même qu'il y a un petit quelque chose, c'est que peut-être vous n'êtes pas encore bien arrivé à déterminer ce que vous voulez vraiment faire entre vous pour les cinq années à venir et que dans le fond si on parle beaucoup d'aujourd'hui, cela évite de parler de demain. En tout cas, je récusé fortement les raisons que vous nous donnez en début de votre rapport pour nous expliquer que vous ne pouvez pas beaucoup parler du futur. Vous nous donnez comme raison dans votre première page : il ne s'agit pas de fixer dès maintenant dans le détail l'ensemble des projets du mandat ; en six ans la conjoncture évolue nécessairement, des opportunités apparaissent et des contraintes s'imposent (normes de sécurité, créations de nouvelles structures, etc.). Je trouve que c'est un peu court pour nous dire qu'on ne peut pas préparer et penser l'avenir.

La deuxième raison, je pense qu'elle est un peu plus vraie, c'est qu'en réalité vos ambitions pour Besançon ne sont pas encore définitivement arrêtées ou peut-être il n'y en a pas beaucoup. Vous n'êtes en tout cas pas à jour sur ce que vous voulez vraiment réaliser au cours des cinq ans à venir probablement par suite des difficultés que vous rencontrez à l'intérieur de votre majorité. Il se trouve que dans votre propos, à un moment donné vous avez dit : notre ambition ça va être le développement durable que vous allez décliner, ça n'apparaît absolument pas dans le document écrit.

M. LE MAIRE : Il y a beaucoup de choses qui n'apparaissent pas dans le document écrit.

M. Marcel POCHARD : Alors je comprends que vous ayez quelques difficultés car est-ce qu'il faut faire ou ne pas faire un certain nombre de grands équipements sur lesquels il y a des divergences, est-ce qu'il faut ou non par exemple préparer l'arrivée de certains TGV à la gare de Besançon/Auxon, il est difficile de savoir à Besançon.

M. LE MAIRE : Je peux vous répondre, c'est très clair par rapport à cela.

M. Marcel POCHARD : Sur ce plan-là, je pense que vous n'êtes pas au clair, en tout cas si vous étiez au clair je pense que vous le diriez, du moins je l'espère parce que quand on est maire et qu'on a une majorité pour cinq ans, c'est pour faire quelque chose, le dire et définir quelles sont ses priorités. Si on ne le fait pas c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

Et puis il y a la troisième raison qui existe aussi, c'est que vous n'avez pas beaucoup de moyens, pas beaucoup de marges de manoeuvre et qu'apparemment vous n'êtes pas sur la voie pour vous donner les moyens de dégager ces marges de manoeuvre. Vous évoquez à ce sujet, sur vos contraintes, le potentiel fiscal effectivement inférieur d'un peu plus de 10 % à la moyenne nationale. Certes oui mais à qui la faute ? Vous gérez Besançon quasiment depuis toujours et puis vous êtes bien obligé de reconnaître aujourd'hui que c'est une ville qui n'a pas exactement les ingrédients dont elle a besoin, alors je trouve que c'est très bien de tresser des couronnes aux gens, c'est très bien au moment de la campagne électorale de faire des dépliants somptueux sur papier glacé mais il y a des moments où il faudra aussi expliquer aux Bisontins en leur disant : on a un potentiel fiscal inférieur, voilà le résultat auquel on est arrivé après je ne sais combien d'années de gestion et essayer de leur expliquer. Alors évidemment quand tout va bien c'est toujours grâce à soi, il y a des exemples partout et puis quand ça va mal, évidemment il n'y a plus de responsable et en tout cas on ne l'est pas mais là-dessus moi je suis navré, il faudra l'expliquer.

Deuxième élément qui apparaît qui peut expliquer cette faible marge de manoeuvre, c'est le redémarrage de la hausse des dépenses de personnel et de fonctionnement que vous chiffrez à + 2,3 %. Vous l'expliquez par trois raisons : les augmentations de traitement des fonctionnaires...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un redémarrage.

M. Marcel POCHARD : Pour moi si.

M. LE MAIRE : Je m'excuse de vous interrompre mais la moyenne nationale c'est 3,4 %.

M. Marcel POCHARD : Pour Besançon, c'était un domaine qui était assez bien maîtrisé les dépenses de fonctionnement et de personnel. Or là vous reconnaissez que ça redémarre alors si vous prenez votre taux...

M. LE MAIRE : Je ne peux pas vous laisser continuer ainsi et pour que vous puissiez rectifier votre argumentation, je rappelle que je vous ai dit qu'au contraire nous continuons cet effort de gestion puisqu'avec 2,6 % d'augmentation, nous sommes en-deçà de la moyenne nationale qui est 4 % actuellement.

M. Marcel POCHARD : Oui mais il faut partir du niveau que l'on a. Or je sens bien qu'à Besançon on est en train de repartir, vous ne pouvez pas le nier. Vous dites vous-même l'augmentation des traitements, deuxièmement l'ouverture du Musée du Temps, troisièmement la création de 30 emplois liés à l'ARTT.

M. LE MAIRE : Mais c'est prévu dedans tout cela.

M. Marcel POCHARD : Oui c'est prévu sauf Monsieur le Maire, et j'ai bien lu votre rapport là-dessus, que vous nous dites : pour les dépenses liées à l'ARTT et aux créations d'emplois, vous mettez et c'est ce que je lis, ce surcoût est provisionné, il est inclus dans l'excédent du compte administratif, ce dont j'ai tendance moi à conclure que vous l'avez mis un peu de côté dans vos calculs et qu'il réapparaîtra bien un jour.

M. LE MAIRE : Bien sûr que non.

M. Marcel POCHARD : En tout cas, j'apprécierais de bien comprendre où sont ces fameux je ne sais plus combien de millions d'euros qui servent à financer cette dépense-là. En tout cas, il y a là en matière de gestion un début de dérapage.

M. LE MAIRE : C'est tout le contraire.

M. Marcel POCHARD : Mais Monsieur le Maire, je ne sais pas comment vous feriez pour créer des emplois et avec le fameux GVT, sans avoir d'augmentation ; vous seriez Dieu le père, vous ne l'êtes pas encore.

M. LE MAIRE : Ça viendra !

M. Marcel POCHARD : Alors le résultat de tout cela, c'est votre étranglement en matière d'investissement. La Ville apparemment ne dégagera pas de marge brute d'autofinancement, c'est en tout cas comme ça que je lis une des phrases de votre rapport mais il est tellement sibyllin, il y a tellement peu de choses pour arriver à comprendre. Il y est dit qu'il faudra recourir à l'emprunt et je vous cite : «à hauteur des besoins de financement de l'investissement». Qu'est-ce que je conclus ? Cela veut dire que dans le fond tout l'investissement est financé sur emprunt, en tout cas qu'il n'y a pas de marge d'autofinancement. J'aimerais que vous nous l'expliquiez. En tout cas, ce que je regrette, c'est que sur ces sujets-là, sur un point qui est essentiel, qui exprime la capacité pour une ville de dégager des moyens d'investissement, on n'ait strictement rien dans ce rapport à part des petites phrases sibyllines qu'il faut essayer d'interpréter. Et du coup, vos dépenses d'investissement, Monsieur le Maire, pour moi elles baissent. Vous, vous nous dites non, elles sont à 32 M€, moi je lis dans le document : compte administratif 2000 c'est vrai 35 millions, peut-être que 2001 ce sera déjà un peu moins, en tout cas vous nous annoncez 32 M€. Déjà que le niveau d'investissement ou de capacité d'investissement à Besançon est faible, permet mal de couvrir les besoins, je trouve que nous ne sommes pas dans une situation extrêmement glorieuse.

J'avais été frappé en lisant le rapport -en voyant vos chiffres, je le suis moins- à propos des dépenses de fonctionnement courant. Je suis toujours très frappé par le fait que dans beaucoup d'institutions, quand on veut maîtriser des dépenses de fonctionnement et qu'on n'a pas le courage de maîtriser des dépenses de personnel, qu'est-ce que l'on fait ? On rogne les autres dépenses, c'est-à-dire les moyens dont ces personnels disposent pour vivre et c'est comme cela qu'on arrive à des gendarmes qui sont obligés de se payer leur micro. C'est pas par ce genre de politique...

M. LE MAIRE : Mais là, vous dérapez.

M. Marcel POCHARD : Je ne dérape pas, Monsieur le Maire. Cela dit, j'ai vu dans les chiffres que vous m'avez donnés que probablement là-dessus il y avait du mou puisque vous nous avez dit que de 1996 à 2000 ces dépenses courantes étaient passées de 31 M€ à 43 M€, soit une augmentation de 40 % ce qui est gigantesque dans les années passées. Je ne comprends pas comment il a pu y avoir un tel dérapage. En tout cas visiblement dans ce domaine-là, Besançon que vous nous avez dit être la ville référence pour l'euro et autres, Besançon ne l'a pas été. Et au total, Monsieur le Maire, que dire de cet exercice ?

M. LE MAIRE : Qu'il est très mauvais !

M. Marcel POCHARD : Non, c'est que ce sont des orientations qui n'en sont pas, je suis navré, vous êtes resté cloué à «l'ultra court-termisme», c'est vraiment dommage et deuxièmement, parce que je pense que c'est là la raison, c'est une politique municipale qui, après dix mois de direction des affaires,

reste à définir. Malheureusement il y avait une bonne occasion de le faire et je suis sûr du contraire, c'est qu'elle n'a pas été utilisée et que personne n'y est très au clair sur ce que vous voulez faire dans les cinq ans à venir.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, vous ne serez pas étonné que je rejoigne Marcel POCHARD.

M. LE MAIRE : Non, je ne suis pas étonné que vous ne soyez pas satisfait, c'est le contraire qui m'aurait étonné.

M. Pascal BONNET : Attendez, je n'ai encore rien dit, j'ai dit que je rejoignais Marcel POCHARD. Premier budget en euros mais aussi premier budget FOUSSERET et nous étions impatients dans la mesure où depuis quelques mois on attendait de savoir quelles seraient vos orientations. Etant en débat d'orientations budgétaires, on pouvait attendre en effet un certain projet politique. Alors on lit un document synthétique, pédagogique où je ne voyais pas de projet politique. Votre intervention nous apporte quelques éléments ; on sent en priorité enseignement, proximité mais en matière d'investissement vous gérez une continuité parce que vous n'avez peut-être pas le choix mais au-delà, comme le disait Marcel POCHARD, quel est votre projet politique ? Alors je m'interroge. J'entends parler de rigueur, vous avez peut-être des contraintes, vous le dites mais en même temps vous ne le dites pas, c'est assez flou. Avant de poser deux questions, je voudrais aussi vous faire un reproche parce que la remarque éternelle sur la Région qui augmenterait sa fiscalité alors que la Ville serait vertueuse, surtout avant la période électorale, on a eu une pause fiscale pré-électorale tout le monde le sait et ça c'est de bonne guerre, mais parler des excès de la Région en matière de fiscalité alors que vous savez très bien que la part régionale de la taxe d'habitation a été supprimée par votre Gouvernement et vous savez aussi que la Région a à traiter de nouvelles compétences alors que la Ville au contraire transfère des compétences en Agglomération, je trouve cette comparaison complètement fallacieuse.

Mes deux questions : dans la mesure où là il est question de pouvoir développer la ville et d'obtenir des ressources, le développement économique étant de l'ordre de l'Agglomération, j'estime à la lecture de ce document et en fonction de ce que je sais un petit peu de la ville, qu'il y a deux points qui méritent d'être soulevés et que vous évoquez déjà d'une certaine manière. Il y a la question de l'urbanisme puisque vous dites vous-même que notre fiscalité est telle que les bases étant faibles on est obligé d'augmenter les taux donc en matière d'urbanisme au-delà de la continuité puisque vous citez trois projets qui sont quand même prévus de longue date, qu'est-ce que vous avez comme perspective ? Il y a eu un débat d'orientations en ce domaine lors du mandat précédent, où en êtes-vous par rapport à ce débat ? Est-ce qu'on est dans la continuité ou est-ce que vous envisagez autre chose ? Est-ce que vous avez d'autres propositions au-delà de ce qui est en cours ?

Pour ce qui est de l'animation de la ville, il y a des idées. On ne va pas avoir un homme illustre dont ce sera l'anniversaire de la naissance ou de la mort, les 150 ans du décès de Victor HUGO c'est dans 33 ans, j'ai calculé, donc d'ici là on ne va pas trouver un homme illustre régulièrement. Donc il y a l'archéologie qui vous sauve pour 2003 parce que je me disais est-ce qu'on va trouver quelqu'un né en 1753 ou mort en 1203 ?

M. LE MAIRE : Vous avez mal écouté.

M. Pascal BONNET : J'ai essayé de chercher, je n'en ai pas trouvé et je reviens sur une proposition que j'avais faite et qui peut nous réunir autour de notre intérêt pour la ville, de voir un temps fort dans différents domaines. Vous évoquez la culture mais je crois qu'il faut raisonner plus largement culture / dimension artistique mais également dimension universitaire, dimension industrielle, technique. J'avais évoqué l'innovation, on en vient à Besançon, le temps et ça me paraît tout à fait logique donc on peut aussi raisonner autour du temps, au-delà de la culture, autour de notre Musée du Temps, autour de notre pôle

Temps-Fréquence, autour aussi de la musique à Besançon puisque le temps est important en musique, on a un orchestre et un festival, et un temps fort qui soit limité sur quinze jours, sur un mois, qui soit annuel si c'est possible ou moins fréquent et qui permette à Besançon de faire parler d'elle sur un plan national et international dans quelque chose qui ne soit pas uniquement culturel ou uniquement scientifique comme ça l'est un petit peu à l'heure actuelle. Voilà quelles étaient mes remarques et j'en resterai là pour l'instant.

Mme Annie MENETRIER : Monsieur le Maire, chers collègues, simplement par cette intervention, je voulais revenir sur quelques aspects et favoriser une approche de la fiscalité locale qui parte des besoins et des réalités. Alors chacune et chacun d'entre nous est en mesure de constater que la fiscalité locale est insuffisante pour permettre aux collectivités d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions. Je crois que c'est un constat qu'on peut faire et que les marges de manoeuvre dont bénéficient les élus que nous sommes sont relativement faibles d'autant que des contraintes financières nouvelles apparaissent comme c'est le cas avec les mises aux normes européennes ou encore concernant les questions sur la sécurité, et ceci sans transfert financier équivalent. Nous pensons donc que l'actuel système fiscal, parce que nous sommes pour une réforme importante du système fiscal, ne prend pas suffisamment en compte le rôle joué par les collectivités et bien qu'il y ait un mieux depuis quelque temps, l'injustice reste grande lorsqu'on sait que les collectivités réalisent plus de 70 % des investissements pour nos concitoyens et encaissent seulement 10 % de l'impôt global alors même que ces investissements sont et vont être essentiels dans les prochaines années, je pense tout particulièrement à la question de la jeunesse et de l'école, ça a été dit et développé par le Maire, je n'y reviens pas. Je pense aussi au personnel municipal avec la rénovation des locaux du Centre Technique, à des investissements essentiels aussi pour la collectivité et appréciés par la population, et je pense là aux services publics en régie, je crois que c'est important de le souligner, service public tel que l'eau alors que la question de l'eau pourrait relever d'un service public au niveau national. Donc très souvent la taxe d'habitation, la taxe professionnelle et la taxe foncière sont fortement critiquées et ne s'appuient plus sur aucune réalité économique. Enfin c'est ce que nous pensons, or la fiscalité locale reste cependant ce lien indispensable entre le contribuable, la collectivité territoriale et les élus locaux que nous sommes. Si l'on se place du point de vue de la satisfaction des besoins, de la valorisation de notre collectivité, et je pense que c'est ce qu'on fait, de la participation des citoyens aux affaires qui les concernent, alors il est absolument nécessaire d'accroître de façon sensible les moyens dont disposent les collectivités et notamment les communes en obtenant de meilleures dotations de l'Etat, c'est indispensable pour les années qui viennent, voire en augmentant la fiscalité locale. C'est un choix, et comme le Maire l'a précisé, le choix politique que nous avons fait est de limiter la pression fiscale au taux de l'inflation et chaque année, et là aussi pas de démagogie, c'est un choix responsable et je crois que c'est important de le souligner. Cependant il conviendrait d'engager une véritable réforme de la fiscalité qui prenne mieux en compte d'une part les revenus dans le calcul de la taxe d'habitation et ça revient très fort par les gens, et d'autre part les formes actuelles de la richesse des entreprises et notamment financières dans celui de la taxe professionnelle qui constitue une ressource essentielle pour nos collectivités.

Donc la vraie question serait certainement de modifier sinon de faire éclater le carcan de la dépense publique parce qu'on cherche de l'argent mais on peut en trouver, et de remettre en cause le tabou de la non-contribution des revenus financiers à la satisfaction des besoins et au développement territorial, ce qui permettrait aux communes de s'assurer une autonomie fiscale et donc financière et je pense que c'est très important. La fiscalité locale, parce qu'elle est liée aux orientations budgétaires, bien évidemment, ce n'est pas nouveau, accumule beaucoup de défauts, on l'entend : archaïsme, injustice, disparité, voire opacité et si les gouvernements de droite ont fait preuve d'un autoritarisme et d'une volonté constante de réduire les ressources des collectivités locales, on peut espérer que le futur gouvernement qui sera certainement de la gauche plurielle, tranchera radicalement avec les politiques passées et engagera une nouvelle réforme pour aller vers plus de justice fiscale.

Enfin, simplement un mot pour dire que justice fiscale pour nous, ça ne veut pas dire forcément baisse des impôts sur le revenu, parce que quand on dit baisse des impôts sur le revenu, c'est justement moins de ressources pour l'Etat pour développer les services publics dont la population, les Français ont besoin, services publics essentiels à la vie des gens comme la santé, l'éducation mais aussi la sécurité. Donc l'heure n'est pas à moins d'impôts, mais à mieux d'impôts. Je vous remercie.

Mme Françoise BRANGET : J'ai des observations de deux ordres, d'un ordre général et puis peut-être d'un ordre technique après. D'ordre général, ceux qui viennent d'intervenir ont parlé d'une pas très grande marge de manoeuvre, je suis tout à fait d'accord avec ce constat. Mon premier constat, c'est que le mot effort revient souvent, comme si on voulait se persuader de la bonne volonté de bien faire devant l'adversité, devant la difficulté d'équilibrer le prochain budget et surtout ceux à venir.

Le deuxième constat c'est que les recettes ont tendance à plafonner et plafonneront dans les années à venir, alors que les dépenses effectivement ont plutôt tendance à augmenter avec bien évidemment les dépenses de fonctionnement, charges de personnel, j'en dirai un mot tout à l'heure et surtout les investissements. Alors les grandes priorités qui ne sont autres que la poursuite des grandes opérations engagées qui sont effectivement très lourdes comme on l'a noté, le Musée du Temps... dans ce document je suis assez étonnée qu'on ait parlé du Musée du Temps, de Marché/Beaux-Arts, du parking, de la City mais pas du Palais des Sports, du Stade Léo Lagrange, du Conservatoire, de l'Ilot Pasteur...

M. LE MAIRE : J'en ai parlé.

Mme Françoise BRANGET : ... Oui mais ce n'est pas inscrit dans le rapport. Vous en avez parlé un peu comme ça mais c'est vrai que ce sont des charges financières qui vont arriver et qui vont effectivement grever le budget de cette année et des années à venir. Je constate une chose, c'est que la richesse de la ville est essentiellement constituée par celle de ses habitants, plutôt que par celle de ses entreprises et que le produit des impôts directs versé par les habitants est plus élevé à Besançon qu'ailleurs, tout simplement parce que nous ne bénéficions pas d'une économie locale florissante et dynamique. Nous avons une ville pauvre, dont le tissu économique ne peut pas à lui seul soutenir les grands efforts de la ville, ce qui veut dire qu'on ne peut pas forcément dépenser quand on n'a pas de ressources et qu'avant d'avoir des ressources il faut créer des richesses.

Je suis bien d'accord qu'on favorise l'action sociale à Besançon, c'est parfait, c'est louable mais j'aimerais que dans ces grandes orientations budgétaires on ait des actions en faveur de l'économie parce qu'on a transféré effectivement TEMIS mais on n'a pas du tout transféré l'action de développement économique, ça reste toujours un petit peu en suspens. Je trouve que de côté-là on devrait être un petit peu plus ambitieux parce que les richesses de demain, effectivement, ce sont les entreprises qui nous les apporteront, ça ne sera pas forcément l'Etat comme le préconise Mme MENETRIER. Donc je crois que dans votre programme électoral vous parliez d'actions en faveur des entreprises...

M. LE MAIRE : Je le maintiens.

Mme Françoise BRANGET : ... en faveur du tissu économique local. Dans ce budget, rien ne transparaît. Alors on ne peut pas effectivement ponctionner les Bisontins indéfiniment, il faudra quand même bien chercher d'autres ressources. Vous avez parlé tout à l'heure de programme d'habitat. Pour avoir un programme d'habitat ambitieux, effectivement on en a, on a la ZAC de la Mouillère, la ZAC des Hauts de Chazal, des Grands Bas, etc. alors on peut bâtir bon nombre de logements, que ce soit en accession de propriété ou en logement social, mais pour faire venir des habitants, il faut quand même leur donner du travail et il faudrait avoir une politique de l'emploi et une politique économique suffisamment dynamique pour pouvoir occuper tous ces gens qui vont habiter ces appartements et ces logements.

J'ai quand même noté, dans les dernières études de l'INSEE, qu'à Besançon nous avons une population qui est stable, globalement vieillissante. Pour le moment on n'a pas l'impression que l'activité économique favorise l'arrivée de personnes nouvelles à Besançon. Je le déplore parce que je note que dans d'autres villes... c'est le cas à Montpellier, il arrive 2 000 habitants par mois alors effectivement on peut avoir une politique d'habitat et se reposer essentiellement sur la taxe d'habitation pour alimenter la ville. Mais à Besançon, ce n'est pas 2 000 habitants par mois qui arrivent, je doute que ce soit même par an. Mon souci est de cet ordre-là.

Au niveau des remarques plutôt techniques, tout à l'heure on a parlé du personnel communal. Vous avez dit que le coût est moins élevé que la moyenne nationale, mais je note quand même que l'organisme communal, le CCAS, qui est quand même parapublic et qui vit avec les finances de la Ville, pourrait être assimilé au personnel communal. Dans ce cas-là, ça change complètement la donne, et le ratio est complètement différent. Déjà les dépenses seraient toutes autres par rapport au budget général. J'ai noté également dans le budget général comme remarque d'ordre tout à fait technique, par rapport à l'emprunt, à la dette, je crois que le souci, toutes ces dernières années, a été de désendetter et de réduire la dette, chose qui est parfaitement appréciable. Par contre on a souvent, pour arriver à ce genre de chose, rediscuter les emprunts, c'est une chose parfaite aussi mais j'ai noté qu'en 1998, 62 % des emprunts étaient à taux fixe et 37 % à taux variable ou révisable et qu'à l'heure actuelle, en 2002, on a 48 % de taux fixe et 52 % de taux variable et révisable. Donc c'est un pari pris sur l'avenir qui peut être très dangereux, je l'ai souligné déjà à d'autres reprises et c'est ce qui laisse une inquiétude pour les prochains budgets.

M. LE MAIRE : Vous êtes un peu inquiète ?

Mme Françoise BRANGET : Oui, je suis inquiète.

M. LE MAIRE : Eh bien moi, je suis optimiste.

Mme Françoise BRANGET : Tant mieux.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, Chers Collègues, le document qui nous est proposé là en guise d'orientations budgétaires est en fait la première copie de l'équipe née des élections 2001, M. POCHARD l'a rappelé dans son propos introductif. Pour un coup d'essai, Monsieur le Maire, on est loin d'un coup de maître et j'ai relevé dans les 18 pages de commentaires, essentiellement des aspects techniques sans ambition politique majeure. La première carence que l'on peut soulever tient au fait que les orientations sont timides, prudentes et je relève à plusieurs reprises des termes tels que « restera modéré », « non connu à ce jour » et « identique à l'an dernier ».

M. LE MAIRE : Quand c'est des dépenses, il vaut mieux que ce soit dans ce sens-là.

M. Bernard LAMBERT : Ce ne sont pas des orientations mais des incertitudes. Peut-être y a-t-il eu dans les débats de la majorité plurielle des tensions dont les conclusions seront connues dans deux mois seulement. L'exercice était difficile car répondre aux attentes des Bisontins n'est pas à la portée de n'importe qui et je pense, Chers Collègues, aux interventions de nos collègues à la mandature précédente qui à ces mêmes places, dénonçaient, il y a encore peu de temps, l'augmentation de la fiscalité, l'augmentation de l'emprunt, l'absence de perspectives de développement pour la ville qui est capitale régionale. Une fois seulement, Monsieur le Maire, il est fait référence à Besançon capitale régionale. Nous sommes loin des promesses de campagne et de l'assurance de votre allocution du siège que vous occupez. J'ai hâte de connaître les commentaires des différents acteurs de votre majorité, eu égard aux lacunes que recouvrent vos premières perspectives budgétaires pour notre cité. Qu'en est-il ? La fiscalité. Jusqu'à preuve du contraire, la ville n'a pas reçu de charges nouvelles, elle en a par contre transférées. Rien donc ne justifie l'augmentation de la fiscalité que vous envisagez. En effet, en 2001 les taux municipaux ont intégré les taux du District...

M. LE MAIRE : Est-ce que je peux vous arrêter une seconde ? Vous n'avez pas bien compris comment fonctionne l'Agglomération. Effectivement on a transféré des charges mais on les a retirées, on ne les a pas compensées, ça revient au même, c'est neutre ça. Ne vous embarquez pas là, vous allez vous perdre.

M. Bernard LAMBERT : Pas pour l'ensemble, Monsieur le Maire. Je veux citer les taxes d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, qui restent marginales. En outre, le produit fiscal communal bénéficiera de l'augmentation physique des bases en 2002, plus de locataires et plus de propriétaires, et de l'actualisation des bases votées chaque année en loi de finances, en moyenne + 1 %. Par ailleurs, le budget municipal bénéficiera des compensations de l'Agglomération pour le transport, ces dernières étaient estimées, en 2001, à 130 MF, dotation de compensation et 6,9 pour la dotation de la solidarité communautaire.

M. LE MAIRE : Oui, on nous les retire de notre TP.

M. Bernard LAMBERT : En résumé, comment donc justifier une augmentation de la fiscalité dans ces conditions, alors que Besançon bénéficiera d'un produit fiscal du District pour les taxes ménages et de la compensation financière venant de l'Agglomération ? Les effets attendus de la relance de l'habitat et de la construction de logements n'ont aucune certitude dans la mesure où il s'agira davantage de transferts intra-muros. Pire encore, ces mouvements internes peuvent avoir un effet pervers, à savoir l'augmentation de logements inoccupés dans le parc locatif de certains quartiers et de ce fait une diminution des revenus pour les organismes logeurs.

L'emprunt : En 2001, la Ville a emprunté, sur le budget principal, 105 MF. Ce niveau d'emprunt, et cela avait été soulevé à l'époque, était très supérieur à la capacité de remboursement de la Ville. Vous prévoyez un niveau d'emprunt proche de 15,5 M€, soit un montant identique à l'an dernier. La Ville ne pourra pas durablement emprunter au-delà de ses capacités de remboursement. J'observe que le programme d'équipement que vous nous proposez ne prend pas en compte par exemple la restructuration du Palais des Sports. Vous vous êtes engagé à réussir ce dossier, l'appel d'offres a été lancé, quel en est le résultat et également quid des deux salles Minjot et Courbet qui, elles aussi, font partie du patrimoine bisontin ? On retrouve avec ces oublis l'absence de perspectives dignes d'une capitale régionale. Je précise Monsieur le Maire que le dossier du Palais des Sports doit être pris en charge par l'Agglomération, c'est un dossier que vous pouvez et que vous devez booster, vous avez notre appui, que la prise en compte soit totale ou partielle.

La section de fonctionnement : Vous affichez, Monsieur le Maire, la volonté de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement et tout particulièrement celles du personnel. Ce sera à mon sens extrêmement difficile. Cet équilibre sera selon moi menacé par les recrutements des personnels déjà décidés ou envisagés et dont pour certains nous avons émis les plus grandes réserves : emplois jeunes, 44 créations, 30 embauches liées à l'ARTT, recrutements liés à l'ouverture du Musée du Temps, une petite parenthèse Monsieur le Maire je voudrais pouvoir rappeler que l'idée du Musée du Temps est née du Président Edgar FAURE qui avait souhaité une synergie sur l'Université et beaucoup de richesses de ce genre.

M. LE MAIRE : Il a fait de bonnes choses le Président Edgar FAURE, je le reconnais. Mais il savait reconnaître aussi lorsque son opposition faisait de bonnes choses.

M. Bernard LAMBERT : En terme d'emplois nouveaux, le recrutement lancé pour la police municipale, 10, l'intégration du personnel lié au service de la Petite Enfance, vous l'avez dit et vous l'avez montré sur les diapositives, 150 sur les 300 existants. Cette dernière opération nécessite Monsieur le Maire une précision quant à l'équilibre financier de l'opération avec la diminution de la subvention municipale d'équilibre affectée habituellement au Centre Communal d'Action Sociale, je n'ai pas été pour ma part extrêmement convaincu par la projection de tout à l'heure.

Pour ce qui est de l'augmentation de la subvention d'équipement, les interrogations sont également pressantes pour les parts respectives affectées sur les sites de la City, les ZAC, la Citadelle, ZAC Planoise, La Fayette et TEMIS, Mme BRANGET l'a précisé tout à l'heure. Ces opérations pèsent lourdement sur l'équilibre de la section de fonctionnement.

En conclusion, Monsieur le Maire, nous sommes inquiets pour notre ville, inquiets pour l'Agglomération dont vous n'avez cité qu'une seule fois Besançon en tant que capitale régionale, inquiets donc pour le rôle que Besançon doit jouer sur la Franche-Comté en raison des incertitudes qui pèsent sur les grands équilibres financiers de notre ville. L'augmentation de la fiscalité ne se justifie pas. L'emprunt est trop élevé, les grands équipements absents, repoussés voire pour certains abandonnés. Monsieur le Maire, ce ne sont pas des orientations budgétaires mais surtout des incertitudes que vous proposez là. Vous êtes, et je m'excuse de le préciser, peut-être trop diversifié, trop dispersé et trop imprécis. Comment l'expliquer si ce n'est peut-être par la lourdeur de vos différents mandats et l'absence de lisibilité des programmes pour chacun de vos engagements. L'absence de politique, de dimension politique est le fait majeur que je retiens de votre première dissertation que je sanctionne par «copie à revoir, travail insuffisant».

M. LE MAIRE : Je vais répondre tout à l'heure mais en ce qui concerne les finances communautaires, votre voisin devait se tenir car vous avez raconté vraiment des inepties ! vous, c'est zéro pointé ! (rires). Vous n'y connaissez rien, c'est même dramatique de penser qu'un élu veut nous donner un cours de finances locales en disant par exemple qu'on transfère des charges, par exemple les transports alors que vous devriez savoir que lorsque nous transférons les transports, ça vient en déduction, je vous l'ai même montré. Vous savez bien que la taxe professionnelle que nous avions auparavant, 30,4 millions qui arrivaient dans nos caisses, on les verse maintenant à l'Agglomération et que l'Agglomération nous retire entre autres la fiscalité ménages transférée et les transports, donc on ne les a plus.

M. Bernard LAMBERT : Pas sur la totalité des charges.

M. LE MAIRE : Bien sûr que si !

M. Bernard LAMBERT : Non, pas sur l'intégralité !

M. LE MAIRE : Alors là, vous avez zéro pointé. C'en est même navrant.

Mme Nicole WEINMAN : Beaucoup de choses ont déjà été dites. Je vais essayer d'être concise, de ne pas trop redire les mêmes choses mais des choses supplémentaires.

M. LE MAIRE : Je vous fais confiance. Merci d'avance, Madame WEINMAN.

Mme Nicole WEINMAN : Ces orientations budgétaires, bien sûr ça ne va pas vous étonner, ne traduisent pas du tout à mon avis les choix que vous avez affichés en campagne. Vous parliez d'un programme ambitieux, de réalisations ambitieuses. La plupart des réalisations mises en avant appartiennent j'allais dire au passé. Ce sont des choix que vous assumez aujourd'hui parce que c'était les choix que la Municipalité, le conseil antérieur ont pris, c'est le Palais des Sports, le Musée du Temps... pas vraiment de nouveauté. La seule vraie nouveauté que j'ai lue à travers ce que vous mettiez en avant c'est Proxim'Cité. Vous le mettiez en avant tout à l'heure à juste titre d'ailleurs car ça répond à un vrai besoin qui avait été ressenti par beaucoup de Bisontins quelle que soit leur tendance politique, que vous avez su exploiter, qui répond effectivement à une demande, je pense que c'est bien. C'est la seule nouveauté que j'ai lue.

Pour le reste, vos priorités en dehors du fait qu'elles ne sont pas les nôtres, m'ont surprise. On a vu arriver l'Agenda 21, c'est vrai que cela ne figure nulle part dans le dossier. C'est bien que vous ayez repensé entre temps, entre la rédaction et l'exposé c'est bien. On a vu aussi arriver les écoles, on redéploie des crédits aux écoles mais quand on ferme certaines écoles ça donne effectivement un peu plus de crédits pour mieux entretenir les autres.

M. LE MAIRE : Non, c'est du fonctionnement Madame WEINMAN.

Mme Nicole WEINMAN : On parle d'effort informatique, on parle de Curie peut-être, il y a bien quand même une classe qui risque de fermer et si on peut redéployer des crédits, effectivement c'est plus facile. Des surprises aussi, il y a une magnifique photo qui parle de la réhabilitation des espaces de jeux mais ça c'est une loi qui a été votée par la gauche, qui nous a imposé à nous, Ville, de tout refaire en deux ans et c'est fini depuis longtemps. Je ne vois pas pourquoi on parle encore de réhabilitation.

M. LE MAIRE : Mais non, ce n'est pas fini.

Mme Nicole WEINMAN : Mais si, j'étais à la Commission Enseignement au dernier mandat et il me semble bien que c'était fini. Donc des nouveautés je n'en ai pas vu beaucoup. Vous avez assumé c'est vrai un début de mandat financièrement difficile compte tenu de tous ces investissements et puis difficile aussi dans le sens où vous faites des choix courageux mais qui sont loin je pense de plaire à toutes les composantes de votre majorité. Vous insistez sur la nécessité, pour justement augmenter les recettes fiscales, de développer toutes les zones d'habitat, consommatrices d'espaces, ce qui je suis sûre, fait plaisir à M. ALAUZET et à ses amis Verts. Vous êtes en tant que maire, effectivement capable de définir des taxes d'habitation en Conseil mais en tant que président de l'Agglomération, je pense que l'Agglomération dans sa totalité regardera avec beaucoup d'intérêt l'évolution de cette taxe d'habitation et avec beaucoup d'inquiétude aussi. Je pense qu'il vous faudra beaucoup de doigté pour faire passer une augmentation même modérée de cette taxe d'habitation.

M. LE MAIRE : Cela n'a rien à voir avec l'Agglomération.

Mme Nicole WEINMAN : On parle de l'endettement par habitant, 944 € et de ressources fiscales qui sont paraît-il dans la moyenne mais l'endettement à Besançon n'est pas fort parce que les recettes ne sont pas fortes et les recettes fiscales notamment que vous mettez en avant et qu'on a perdues maintenant, puisqu'on parle de TPE, ou disons qui sont compensées mais les recettes fiscales de la taxe professionnelle n'ont jamais été à la mesure de ce que Besançon aurait pu espérer, c'est vrai. On en mesure aujourd'hui, c'est ce que disait Marcel POCHARD, le manquement et ce n'est pas effectivement une TPU figée maintenant qui va pouvoir faire évoluer les choses en tout cas dans le bon sens, alors qu'on constate aujourd'hui beaucoup de retards en matière économique.

Je pense qu'effectivement l'évolution de l'habitat pourrait générer des nouvelles recettes mais encore une fois ce ne sera pas sans douleur et sans cris au niveau de l'Agglomération. Ce qui me gêne aussi, dans ces orientations budgétaires, c'est que Besançon ville centre, capitale régionale, n'est jamais resituée dans son environnement d'Agglomération. On ne remet pas Besançon sur son territoire et en matière de cohérence territoriale, ça inquiète et l'élue municipale et l'élue d'agglomération que je suis.

Pour finir brièvement, j'ai vu aussi quelques oublis. Dans les animations de quartier, on libère des salles dans les écoles mais on ne parle pas de faire des salles qui manquent cruellement quelquefois dans certains quartiers. On a oublié le Conservatoire National de Région aussi alors que depuis trois ans, c'est quand même un sujet récurrent, important pour l'image de notre ville, surtout pour l'image culturelle, patrimoniale de Besançon et je pense que c'est dommage qu'il soit oublié. J'ai bien entendu aussi que la diminution des dépenses d'exploitation de 5 % imposée à tous les services n'aura pas de retentissement sur la subvention accordée au Centre Communal d'Action Sociale puisque vous l'avez même annoncé en début de Conseil à la hausse, donc on verra ménager à la fois l'image sociale de votre municipalité et son vrai désir de dynamisme économique. Sincèrement et personnellement, je le souhaite.

Pour finir, le constat évident que je peux faire ce soir, c'est que votre programme commun ne fonctionne pas bien ni sur le fond ni dans la forme.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame WEINMAN.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la pratique des séances d'orientations budgétaires est maintenant rôdée pour les municipalités. C'est une procédure très utile à un point tel du reste que l'Etat, c'est assez rare dans l'histoire des finances publiques, l'a instituée pour lui. Mais l'accomplissement de cette étape très importante dans l'élaboration du budget, on pourrait presque dire de la loi de finances municipale initiale, n'est-ce pas Monsieur le Maire, est d'autant plus utile et pertinente que les orientations présentées par l'exécutif ont du souffle, qu'elles revêtent un caractère stratégique, qu'elles font valoir les interdépendances, les interactivités dont notre collectivité peut tirer profit et qu'elles fixent en conséquence des objectifs ambitieux et cohérents, la cohérence devant s'entendre aussi bien en interne à la communauté, à la ville, à la commune que par rapport à son environnement. De ce point de vue, Monsieur le Maire, je le dis avec regret parce que je vous aime bien, le document que vous nous présentez est franchement décevant. Il me fait un petit peu penser à la participation de Johnny HALLYDAY au Dakar (rires). Pour l'affiche c'est bien, mais bonjour les herbes à chameau, sans parler trop du résultat. Alors décevant document que vous nous présentez. Quand vous traitez par exemple, c'est ça le propre des orientations budgétaires, du contexte de l'élaboration du budget, on s'attend, c'est là qu'on doit mesurer le souffle et la prise en compte de l'environnement, à ce que vous plantiez le décor, que vous situiez la Ville, Nicole WEINMAN l'a très bien dit tout à l'heure, le budget de la ville, ses points forts, ses points faibles, ses prévisions d'engagements financiers par rapport à toutes les perspectives qui l'entourent. Je reste vraiment sur ma grande faim. Je me dis que c'est sec, que c'est pauvre, de ne pas trouver en quoi s'articule le projet de budget, enfin les orientations du budget pour 2002, en quoi ça s'articulerait avec par exemple les neuf schémas de services collectifs qui sont une prospective à vingt ans très intéressante de laquelle découlera, qu'on le veuille ou non, l'avenir de nos Bisontins et sur laquelle la prévision budgétaire doit d'ores et déjà se situer. Où sont ces neuf schémas de services collectifs qui du reste font partie du patrimoine de la gauche plurielle puisqu'ils ont été mis en place par cette loi de 1999 ? Je m'attends aussi à ce qu'on situe le projet de budget, les orientations par rapport au schéma régional d'aménagement, par rapport au contrat de ville Etat/Région. Je pense qu'il faut rechercher l'articulation entre les orientations et ces éléments de prospective. Je pense qu'il faut faire preuve aussi d'originalité. Je m'attendais à ce que vous nous présentiez dans les orientations budgétaires des actions découlant du partenariat avec Dijon par exemple et dans la foulée j'aurais bien vu dans un document d'orientations budgétaires que vous nous annonciez l'adhésion de la Ville de Besançon au réseau de villes Rhin/Sud, ce qui est un élément de développement stratégique fort. Pourquoi pas nous situer également carrément dans le schéma de développement et d'aménagement communautaire ? Le problème de Besançon est de répondre à la question suivante : comment se situer dans les réseaux européens pour son avenir, pour sa prospérité économique ?

Je pourrais continuer. S'il y avait eu un grand projet de ville ici et non pas dans le Nord de la Franche-Comté, je pourrais dire par rapport... ce n'est pas le cas, tant pis ! Au lieu de cela, Monsieur le Maire, vos grandes orientations se résument à quoi ? Le premier budget de la Ville en euros, oui mais c'est derrière nous.

M. LE MAIRE : Mon cher ami, vous caricaturez.

M. Jean ROSSELOT : L'euro ouvre une nouvelle page de l'histoire européenne.

M. LE MAIRE : Je ne suis même pas sûr que vous croyez à ce que vous dites.

M. Jean ROSSELOT : L'Europe, on est tous convaincus surtout quand vous distribuez les convertisseurs. La question est de savoir quelle page de l'histoire européenne s'ouvre maintenant et encore plus de savoir quelle grande capitale régionale européenne comme Besançon peut tirer profit des réseaux européens, de l'Europe, de l'Europe à 27 de demain. C'est cela un document d'orientations budgétaires.

Vous parlez des transferts du secteur de l'enfance, très bien, mais enfin on avait déjà discuté du bien-fondé de cette action il y a quelques mois. Il s'agit tout simplement du transfert d'un établissement public administratif à sa collectivité de rattachement, il n'y a vraiment pas de quoi en faire un fromage dans les orientations budgétaires. J'aurais préféré que vous nous disiez quelles actions originales vous auriez envisagées à l'échelon local pour développer l'apprentissage d'une langue étrangère dans les écoles de très jeune fréquentation, mais pas nous faire des pages pour le transfert d'une compétence d'un établissement public à sa collectivité.

L'école, c'est pareil : quelle mère n'apporte pas la plus grande attention à l'école dont on sait qu'elle contient tout le renouvellement de la société ? Si vous voulez dire ce qu'on a entendu pendant la campagne de l'année dernière, que des éléments rudimentaires d'écoles comme les toilettes, ou bien une peinture qui n'en finit pas de ne pas arriver, vont être refaites cette année, j'en serais très content...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas à la hauteur d'un débat d'orientations budgétaires.

M. Jean ROSSELOT : Non, mais si c'est ça l'attention que vous allez porter à ces problèmes... Je cite quelques exemples où vraiment il y a du retard. Je pense que sur l'école vous auriez pu Monsieur le Maire, être un peu plus stratégique comme je le dis et nous indiquer les orientations concernant le renouvellement de la carte scolaire municipale pour nous éviter des attermolements comme ceux que la Ville a connus vis-à-vis des établissements scolaires ou de l'établissement scolaire du quartier des Tilleroyes par exemple où pour avoir manqué de cohérence dans l'élaboration des plans d'urbanisme, il a fallu année après année rajouter sans cohérence, adjoindre une classe puis encore une classe parce qu'on n'avait pas prévu l'ensemble des services qui doivent accompagner un nouveau quartier. J'espère que pour les Hauts du Chazal par exemple, il en sera bien ainsi.

Vous nous proposez, compte tenu du document d'orientations budgétaires, le transfert des compétences de la Ville à la Communauté d'Agglomération. Là on se dit que ça commence à devenir un peu stratégique mais quel dommage que cela reste à ce point sec et statique je dirais parce qu'en effet, je crois que Nicole WEINMAN encore une fois l'a dit mais là je ne le répéterai jamais assez, le grand manque de ces orientations, la grande faiblesse de ce document d'orientations budgétaires pour 2002 c'est l'insuffisante mise en perspective du document d'orientations budgétaires avec l'Agglomération et avec le pays s'il existait. Vous avez plus de pouvoir stratégique je dirais comme président d'agglomération que comme maire, il faut changer de siècle Monsieur le Maire. Nous sommes à l'heure des changements d'échelles, nous sommes à l'agencement des territoires, du vécu.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord avec vous mais nous ne sommes pas en orientations budgétaires à l'Agglomération, cher ami.

M. Jean ROSSELOT : Vous êtes sympathique mais vous vous comportez plus encore comme un maire traditionnel que comme un président d'agglomération qui aurait une vision parce que ce qui est bon pour l'Agglomération évidemment est d'abord bon pour Besançon. Donc manque de mise en perspective avec l'Agglomération tant sur le plan des ressources que sur le plan des dépenses et donc des réponses aux attentes des Bisontins. Sur le plan des ressources, vous auriez pu évoquer ce qui est un petit peu le but ultime de l'exercice qui aura lieu demain, à savoir le contrat d'agglomération et s'il existe encore, le contrat de pays, parce que quand même ce sont des sommes considérables qui doivent arriver de la part de l'Etat et de la Région. Cette mise en perspective des orientations budgétaires avec la démarche Agglomération et éventuellement pays aurait eu le grand avantage de commencer à répondre aux attentes de nos concitoyens sur différents plans, différents thèmes mais vous les connaissez, les déplacements, ce véritable casse-tête des Bisontins et des communes périphériques mais des Bisontins d'abord. Quand je dis déplacements, c'est la circulation automobile bien sûr mais pas que ça, les stationnements, les modes doux et vous pouviez esquisser quelques actions originales, je ne vais pas

rentrer dans le détail même s'il s'agit du budget de la Ville et non pas celui de l'Agglomération. Comme la ville fait quand même les deux tiers en poids démographique de l'agglomération, vous pouviez aborder le thème.

Sur le plan du développement économique et de l'emploi, autre thème majeur, vous nous annoncez une action en faveur de la recherche, c'est bien mais c'est ultra-classique. Le Conseil Régional donne des bourses en faveur de la recherche de deux, trois ou quatre catégories différentes, allocations, bourses confidentielles, etc. depuis des années. Il faut vraiment marquer l'importance de l'Université comme facteur de développement territorial. J'ai amené des documents d'autres grandes villes, ce n'est pas aussi sec qu'ici, par exemple en matière universitaire je lis pour une autre grande ville : «l'Université jouera dans la compétition mondiale». On n'a pas dans l'esprit bisontin l'habitude de regarder tellement autour de soi. C'est peut-être parce que j'ai été élu, on me le reproche souvent, notamment Jean-Claude, dans le Nord de la Franche-Comté que je n'ai plus cette attitude, c'est très important en politique. Il faut avoir une vision panoramique des choses. Je lis pour cette ville : «l'Université jouera dans la compétition mondiale», ils n'ont pas peur d'employer les grands mots, «un rôle primordial pour faire de la ville et l'agglomération une grande capitale régionale de dimension internationale». Le même document s'empare du TGV avec des termes aussi très stratégiques et très européens.

Voilà, je pourrais continuer Monsieur le Maire, mais je vais m'arrêter car j'ai déjà été assez long.

M. LE MAIRE : Non, c'était très intéressant, cher Monsieur ROSSELOT. Nous avons tout notre temps.

M. Jean ROSSELOT : Vous l'avez souligné dans le document, notre problème est celui de la faiblesse des bases, c'est vrai, mais à qui la faute ? Il faut que notre budget traduise une véritable volonté de procéder au transfert de technologies nécessaires sur la base des atouts forts que nous avons en matière de recherche concernant la micromécanique et que nous puissions au maximum à travers un système productif local...

M. LE MAIRE : SPL.

M. Jean ROSSELOT : SPL, oui Jean-Louis GUIGOU en parlera peut-être demain mais là il faut un engagement du Maire, de la Municipalité, il faut que ça se traduise dans les documents. Il faut une vision internationale de la chose et ça ne se traduit pas dans votre rapport. C'est tout à fait et malheureusement trop sec, Monsieur le Maire. Je terminerai en disant qu'un grand poète européen, presque aussi grand que Victor HUGO, GOETHE, disait, j'aime bien cette citation que «si les chiffres ne gouvernent pas le monde, ils montrent quand même comment le monde est gouverné». Et j'ai beaucoup de regret à vous le dire mais à Besançon pour 2002 ce sera sans odeur, sans saveur et sans couleur.

M. LE MAIRE : Vous voulez que je vous fasse un aveu ? Je ne suis vraiment pas surpris de ce que vous dites.

M. Jean ROSSELOT : Mais moi non plus d'ailleurs que vous disiez cela ! (rires).

M. LE MAIRE : Mais c'était quand même fort sympathique, merci.

M. Alexandre CHIRIER : Monsieur le Maire, vous ne serez pas surpris également que je formule mon propos autour de quelques regrets. Premier regret qui a déjà été évoqué, c'est la non mise en perspective, dans le cadre des cinq ou six années qui vont venir, de ces orientations budgétaires. Je trouve que c'est même dangereux. Plusieurs dossiers qu'on a votés au coup par coup, je pense au Palais des Sports mais aussi à d'autres, auront des incidences importantes du point de vue budgétaire et ici on n'en parle pas. Alors sous des dehors raisonnables, je pense qu'on part un petit peu à l'aventure et qu'on voit le risque d'exploser l'endettement ou la fiscalité ou les deux dans les années qui viennent.

Deuxième regret, vous nous citez fort à propos qu'un groupe a été constitué afin d'étudier les budgets d'investissement des six années à venir et dont on nous dit qu'il rendra ses conclusions dans quelques jours. Je regrette que l'opposition n'y ait pas été associée parce que cela aurait été bon que nous puissions donner notre avis...

M. LE MAIRE : Alors là non !

M. Alexandre CHIRIER : ...et ça me paraît un peu tard de donner des conclusions après les orientations budgétaires. Aura l'information un cercle d'initiés qui sera restreint, c'est dommageable.

Troisième regret, c'est effectivement la platitude que l'on ressent à la lecture de ce document, manque d'ambition dans l'affichage. Alors deux priorités : développer les services aux habitants, réaliser un programme d'équipements ambitieux, quelle ville ne pourrait souscrire à ces deux axes ? Mais comme je le disais, c'est très plat. Dans le contenu de ces priorités, on nous cite quelques opérations d'ampleur inégale. Alors il y en a un petit peu pour les écoles, un petit peu pour la culture, des gros investissements, des petites bourses (rires), c'est un mauvais jeu de mots Monsieur le Maire. On fait un tour des chantiers comme le disait Marcel POCHARD et je me disais tout à l'heure, à la limite l'année prochaine on prend un bus, on fait le tour de ces chantiers, vous nous remettez un album photos avec une photo de classe d'école, une photo de la cour Granvelle, une photo d'un policier municipal, une de vous sur le mur gaulois puis un petit bout de galette et hop les orientations budgétaires sont faites. C'est un peu le sentiment que cela donne.

Sur la fiscalité, sous prétexte d'un potentiel fiscal beaucoup plus faible que le niveau national, vous justifiez la pratique de taux d'imposition supérieur à la moyenne nationale. C'est un cercle vicieux, je ne m'attarderai pas sur le sujet, cela a déjà été évoqué tout à l'heure mais c'est un formidable constat d'échec pour l'équipe précédente dans laquelle vous étiez depuis dix-huit ans. Ce qui ne manque pas de m'interroger, c'est votre volonté d'enfoncer le clou et d'augmenter encore un peu plus la pression fiscale. Vous qui parlez de records, peut-être visez-vous celui de la ville qui taxe le plus ses habitants ? Ce n'est pas raisonnable Monsieur le Maire et c'est grave que de toujours presser les citoyens par l'impôt.

J'imagine déjà que vous me ferez réponse en citant les augmentations des autres collectivités. Ces arguments-là, vous nous les servez quasiment à chaque Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : C'est pourtant vrai.

M. Alexandre CHIRIER : Mais ils ne tiennent pas pour deux raisons. La première, la Région et le Département ont des pressions fiscales qui sont largement inférieures aux moyennes des collectivités équivalentes en France, ce qui n'est pas le cas et vous l'avez écrit et dit, de Besançon. La seconde, c'est, comme le disait tout à l'heure Pascal BONNET, le transfert de charges effectué par l'Etat avec des compensations insuffisantes en regard des besoins. On peut d'ailleurs regretter cette pratique courante quel que soit le Gouvernement qui est en place et pas uniquement la droite comme le disait tout à l'heure Mme MENETRIER. Mais revenons à Besançon et aux contribuables bisontins qui sont en droit de voir la pression fiscale revenir petit à petit au niveau de la moyenne nationale. Pour y arriver, deux chemins : le premier baisser les taux d'imposition, c'est le plus rapide mais je n'y crois pas trop, le second ne pas les augmenter, c'est le plus réaliste et peut-être que, d'autres collectivités augmentant, nous rattraperons la moyenne. C'est ce chemin-là raisonnable que je vous propose pour établir le budget primitif de 2002.

M. LE MAIRE : Je vous remercie Monsieur CHIRIER.

M. Éric ALAUZET : Je crois qu'on mesure tous bien ici l'importance de ce débat d'orientations budgétaires. Il ne sera pas sanctionné par un vote, on pourrait dire que c'est mineur mais en fait c'est l'essentiel probablement de la réflexion que l'on doit mener pour l'année qui vient et peut-être même pour

l'ensemble du mandat, pour faire un petit clin d'oeil à l'intéressante intervention de M. POCHARD. Ce débat est doublement intéressant d'une part parce que, comme l'a dit le Maire, rien n'est totalement arrêté et je crois que ce n'est pas banal dans un débat d'orientations budgétaires que tout ne soit pas arrêté, c'est assez rare. Pour la petite expérience que j'ai, je crois que pour les débats d'orientations budgétaires auxquels j'ai assisté, les choses étaient en général bouclées. Donc c'est intéressant, ça veut dire que la portée des propos qu'on peut avoir ici les uns et les autres pourra se traduire dans les deux mois qui viennent peut-être par des modifications, voire des évolutions. Et puis il est surtout intéressant ce débat parce qu'il doit marquer les enjeux de cette année et des années à venir. Il doit fixer les orientations et donc il doit donner le sens, la direction mais aussi du sens au sens plus philosophique du terme des politiques municipales en début de mandat. La présentation qui a été faite, qui vous a été proposée ce soir y répond en partie, pas totalement mais on va encore travailler. Il y a des propositions à faire, les uns et les autres en font, je vais en faire moi-même ce soir mais il faut aussi comprendre que le débat soit dynamique et que les choses justement on les veut mouvantes, évolutives, enrichies et c'est le sens de la proposition qui est faite.

Alors bien sûr, il faudra observer attentivement ce qui va se passer entre ce jour, les orientations budgétaires, et puis l'adoption définitive du budget dans deux mois, au mois de mars. Pour marquer les enjeux du mandat, je voudrais poser quelques éléments qui vous sont proposés et puis quelques évolutions. Tout d'abord, je crois qu'il faut déjà aborder nos débats budgétaires avec une approche peut-être un peu nouvelle, la façon dont on peut voir les investissements et le fonctionnement. Notamment les propositions qui nous sont faites marquent nettement l'intérêt et la priorité que donne cette nouvelle majorité, et à l'échelle du mandat, à l'entretien du patrimoine pour des raisons évidemment de confort mais aussi de sécurité. Je crois que c'est quelque chose qui est inscrit nettement et qui est une de nos priorités. Il faut apprendre à travailler à partir de l'existant et ça supposera un effort particulier au niveau des tranches annuelles qu'il faudra songer à augmenter pour entretenir ce patrimoine. Cela concerne évidemment les écoles, les services municipaux, les crèches, les foyers, les foyers-logements, les aires de jeux. Une petite réponse à Mme WEINMAN à ce propos-là, certes la rénovation des aires de jeux est terminée pour la petite enfance, ce n'est pas le cas dans mon service aux espaces verts où il reste encore une bonne partie des aires de jeux à rénover. C'est vrai que le programme était prévu sur trois ans, il n'a pas pu être réalisé sur trois ans, je crois que ça a débuté en 1997, je ne suis pas très sûr, il n'a pas pu être réalisé sur trois ans pour des raisons budgétaires, et il nous reste à peu près encore 30 % des aires de jeux à rénover. Et j'en profite pour dire au Maire qui fréquente l'Assemblée des Maires de France qu'il serait vraiment bien venu que les Maires de France se préoccupent d'assouplir les normes de mise en sécurité des jeux qui sont trop draconiennes, qui ne correspondent pas à la façon dont on peut envisager le développement psychomoteur des enfants. En tout cas, dans les pays du Nord de l'Europe, ça ne se passe pas du tout comme cela et il y a eu un lobby très fort auprès de l'Assemblée des Maires de France il y a quelques années pour imposer des normes excessives qui évidemment suscitent des dépenses importantes qui rentrent évidemment dans la poche des fabricants de jeux.

Sur ces tranches annuelles et sur l'entretien de la sécurité qui est une priorité majeure pour ce mandat et pour les mandats à venir je l'espère, peut-être que c'est un poste qui n'a pas été suffisamment pris en compte jusque-là, et en tout cas c'est vrai que les nouvelles normes de sécurité sont venues en rajouter quelque peu pour mettre la pression sur ce problème d'entretien du patrimoine. Voilà le premier enjeu fort.

Toujours en restant sur la logique des investissements et du fonctionnement, je crois qu'il faudra, enfin en tout cas c'est ma position je sais qu'elle n'est pas forcément partagée et là je suis en désaccord avec vous Monsieur POCHARD, il faudra rendre sa noblesse au fonctionnement. Il y a une espèce d'habitude de pensée unique d'une certaine façon où un élu qui se comporte bien il investit et un élu qui se comporte mal il fonctionne. Et je crois que ce n'est pas forcément vrai parce qu'il y a des fonctionnements qui sont très utiles à nos collectivités, à la société. Accompagner les petits enfants dans les crèches, les

personnes âgées, vous pouvez en imaginer des tas d'autres, développer des structures d'insertion et puis le couple investissement/fonctionnement est intimement lié bien évidemment parce que c'est bien de couper des rubans mais chaque fois qu'on coupe des rubans, derrière c'est des frais de fonctionnement, en personnel bien évidemment, mais aussi en fonctionnement plus basique : énergie, transport, entretien des espaces verts etc., et je suis bien placé dans ma délégation pour le constater au niveau des énergies et des espaces verts. Donc il y a une espèce de contradiction à dire qu'il faut toujours plus d'équipements, et de l'autre côté, à dire qu'il faut réduire le personnel, les moyens. Et je crois que cette posture vient un peu de ce qui se passe dans le milieu privé où la plupart du temps les investissements génèrent effectivement des économies, alors que ce n'est pas le cas dans les collectivités publiques, où la plupart du temps on génère des dépenses parce qu'il ne s'agit pas véritablement d'investissement mais d'équipement et je crois qu'il faut vraiment faire la différence entre ces deux notions. En tout cas il faut envisager tous les coûts de fonctionnement, ceux que j'ai cités mais aussi je pense à l'usine d'incinération que nous sommes en train de rénover, eh bien on va mettre une belle devanture et derrière il va rester deux vieux fours, les fours 1 et 2 qu'on n'a pas pour l'instant prévu de démonter. J'ai reçu l'estimation des travaux aujourd'hui, c'est 8 MF, je ne suis pas sûr qu'on soit en mesure de démonter ces fours, ce sera une verrue, ce sera caché donc cela ira à peu près. Mais n'empêche que quand on a construit, on n'a pas prévu cela et ça coûte de l'argent aussi l'investissement.

Pourquoi l'investissement a-t-il tant la faveur des élus ? Parce qu'il crée des richesses, c'est vrai dans un certain nombre de cas mais il crée aussi souvent des dépenses et je crois qu'il faut vraiment analyser au cas par cas l'intérêt des investissements et je crois qu'il a la faveur des élus aussi parce que ça se voit, un bon investissement ça pose son élu. Et puis je crois qu'on pense trop facilement, pour reprendre ce que je disais tout à l'heure, que la dépense est ponctuelle, qu'on a dépensé une fois et que ça ne vient plus dans le budget après, alors que le fonctionnement ça revient tous les ans, c'est un petit peu lourd. Je vous citerai simplement quelques exemples d'investissements qui ont des conséquences dans ma délégation ; les ordinateurs dans les écoles c'est bien et moi je soutiens la proposition. Simplement derrière on a des factures d'électricité qui sont conséquentes. TEMIS, la rocade, on défend tous cela mais derrière il y a des frais d'entretien d'espaces verts qui vont coûter. J'espère d'ailleurs à ce propos-là puisque maintenant c'est l'Agglomération qui s'occupe de TEMIS, que les espaces verts seront pris en charge par l'Agglomération, et ceux de la rocade par l'Etat. En tout cas la charge de ces fonctionnements ne doit plus revenir à la Ville.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

M. Éric ALAUZET : Quand on n'entretient pas les parcs et les grilles des espaces verts par exemple, ça se dégrade et ça se finit un jour, non pas par du fonctionnement, mais par de l'investissement parce qu'il faut carrément les changer. Il est vrai que le débat est plus complexe qu'on veut bien le dire, qu'on le caricature trop souvent.

Un autre enjeu du mandat, vous avez souligné que Jean-Louis FOUSSERET l'avait développé, qui n'était pas inscrit dans le rapport mais c'est vrai qu'il pourra l'être, le développement durable. Je veux dire que cette priorité pourra être inscrite au fronton du document budgétaire qui sera proposé dans quelques semaines. Ce développement durable, ça signifie quoi concrètement ? Des priorités auxquelles nous sommes particulièrement attachés, bien sûr la construction d'un Agenda 21 qui est un petit peu un guide, un filtre dans lequel on passe l'ensemble des projets pour vérifier qu'ils répondent bien à la logique du développement durable, donc à cet équilibre économique, social et environnemental, et parce donc pour instiller du développement durable un peu partout et j'insiste à propos du développement durable qu'il ne s'agit pas simplement qu'entre élus on décide de projets durables mais que la population soit véritablement associée et sensibilisée à ce développement durable, c'est l'importance du rôle des conseils de quartier pour lesquels nous souhaitons que des moyens supplémentaires soient renforcés afin qu'ils participent à la construction de la ville durable.

Politique de maîtrise de l'énergie ambitieuse, économie d'énergie aussi parce que ça peut nous permettre de dégager des marges de manoeuvre. On a évoqué la chaufferie bois mais il y a aussi un projet de micro-centrale, l'accélération de la collecte sélective, c'est vrai que nous avons un certain retard à Besançon que nous allons combler puisque dans les deux ans à venir nous devrions accélérer le processus, passer de tranche de 10 000 habitants par an à 20 000, à 30 000 puis 40 000 pour boucler en deux ans, valoriser les modes de transports doux, c'est toute l'importance du PDU qui devra avoir une place significative dans notre budget. Je crois qu'il était prévu que la Ville investisse 10 MF par an sur ce PDU donc développer les modes doux en particulier, donner plus de place aux piétons, aux cyclistes et puis bien sûr les transports collectifs mais là c'est un peu plus de la responsabilité de l'Agglomération. Valoriser l'habitat collectif puisque Mme WEINMAN disait : mais enfin vous construisez, vous allez déplaire à vos amis verts. Ça dépend comment on construit Madame WEINMAN. Si on construit comme il est prévu de le faire aux Grands Bas, c'est vrai que ça ne nous convient pas tout à fait. Si on veut concurrencer le milieu rural pour faire de l'habitat pavillonnaire, on n'y arrivera pas parce qu'on n'arrivera jamais à offrir autant d'espaces que dans le milieu rural. Donc ce sont sur nos atouts qu'il faut capter la population à Besançon en valorisant le collectif. Je crois qu'il faut sortir aussi de ce mythe : on commence sa vie dans un appartement puis on la termine royalement dans une maison à la campagne. Je crois qu'on peut très bien vivre en appartement, à nous de construire de façon à ce que vivre en appartement en ville soit agréable et c'est comme cela qu'on économisera de l'espace.

Et puis un certain nombre de projets qui ne sont pas référencés authentiquement au développement durable auxquels nous tenons particulièrement et sur lesquels nous aurons à nous positionner par rapport à d'autres sur ce budget sur l'ensemble du mandat, c'est ce qui tourne autour de la proximité bien entendu. On a souligné le succès de Proxim'Services mais il y a bien d'autres actions au niveau de la proximité à réaliser. Je pense à la création des points publics notamment, à la réalisation de la place des Tilleuls qui est un beau projet sur la place de Palente, à l'animation des conseils de quartier et au fait qu'on puisse leur donner les moyens pour qu'ils s'organisent en réseaux et pour tisser des liens entre ces conseils de quartier pour leur donner plus de poids dans la ville, la programmation de maisons ou de locaux de quartier à l'échelle du mandat. Voilà beaucoup de choses qui se réfèrent à la proximité.

Et puis aussi des projets auxquels nous sommes attachés, c'est ceux qui ont l'ambition de reconstruire la ville sur elle-même parce que là aussi c'est une action d'économie de l'espace, je pense notamment au projet des Prés de Vaux. Le Maire en a parlé, je n'insiste pas, je pense aussi au devenir de Saint-Jacques et au contenu que nous souhaiterions, culturel, universitaire, international. Et puis d'autres projets qui favorisent l'initiative, l'émergence d'activités nouvelles et en même temps la création d'emplois et la remise en marche des plus défavorisés de notre société et je pense notamment à la caisse solidaire.

Je crois qu'une des autres priorités de ce mandat, ça doit être de valoriser, puisqu'on a parlé de partenariat tout à l'heure, les programmes justement de partenariat avec les collectivités amies et avec l'Etat aussi, je pense au contrat de plan Etat/Région. Je crois que les actions qui sont inscrites dans ce contrat de plan Etat/Région doivent être prioritaires, de même que celles qui pourraient émerger au programme de territoire Saône-Rhin et là il y a un potentiel de participations à la fois en ingénierie et financière du Département, de la Région ou de l'Etat. Je pense aussi au programme ORU, d'opération de renouvellement du programme urbain, voilà un ensemble de projets qui devront trouver place dans nos propositions à l'échelle du mandat, mais dès 2002.

Un mot sur l'équilibre financier et j'en terminerai là, pour dire qu'avec 1,5 % d'augmentation d'impôts qui est présenté comme le chiffre référent à l'inflation, nous sommes au maximum parce qu'il ne faut jamais l'oublier, je crois qu'on a un devoir de transparence, même si toutes les collectivités fonctionnent de la même façon, en amont de ces 1,5 % il y a toujours l'augmentation des bases définies par la loi de finances. Donc ça fait 1 % + 1,5 % donc on est déjà un tout petit peu au dessus de l'inflation. Ça se pratique comme ça dans toutes les collectivités locales mais je crois qu'on a un devoir de transparence

pour le dire donc on ne peut pas monter plus qu'on le fait là les impôts. De la même façon pour la dette, je crois qu'avec la proposition qui nous est faite de 15,5 M€ ou 16 M€, on est là aussi au maximum. On maintient à peu près notre encours de dette mais les marges d'autofinancement, d'épargne devenant dures à maintenir, je crois qu'en maintenant l'encours de la dette on se fragilise un petit peu donc on ne peut pas vraiment aller au-delà.

Je vais simplement conclure en disant qu'on ne peut pas imaginer que pendant ce mandat, nous devions, malgré les difficultés financières, nous résigner à ne devoir réaliser que les seuls et trop nombreux projets, et je pense notamment aux projets d'urbanisme, décidés à la fin du mandat précédent et singulièrement au projet d'îlot Pasteur. Nous nous sommes exprimés lors d'un précédent Conseil Municipal là-dessus, je n'y reviendrai pas. Je pense qu'au début d'un mandat comme celui-ci, il faut que nous montrions des signes de renouvellement. Je crois qu'ils sont existants dans les documents qui nous ont été soumis. Je crois qu'ils peuvent être renforcés, donc des signes de renouvellement fort qui valorisent la pluralité de notre majorité. Et je crois que nous pourrions ainsi dans quelques mois aboutir à un projet qui ait une véritable épaisseur et qui trace des perspectives aussi bien dans le temps que géographiquement.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Il n'était pas prévu que j'intervienne dans le débat, ce n'est pas mon rôle dans l'opposition ici, certains le font à ma place. Néanmoins tout au long du débat, l'opposition vous a quand même parlé d'une augmentation de la fiscalité qui, bien que vous vous élevez contre ces affirmations, existe quand même, ne serait-ce que par l'augmentation des bases. Moi j'aimerais reprendre un autre exemple et vous pourriez peut-être m'apporter des précisions et m'éclairer sur un problème qui est spécifique à la Ville de Besançon. Vous soutenez en effet que la TP est compensée par la compensation reversée par l'Agglomération mais moi je voudrais revenir sur le problème du transport urbain. J'aimerais rappeler que sur le transport urbain les taxes que l'on touchait, de la part des industriels, des commerçants, le prix du ticket de bus et autres, tout ce que pouvait encaisser la CTB comme revenus ne suffisait pas à équilibrer le budget des transports urbains. Et ce budget est en déficit entre 5 et 10, voire même 12 millions par an suivant les années et suivant le nombre de bus qu'il fallait acheter...

M. LE MAIRE : Beaucoup plus que ça ! Si vous parlez en millions de francs, c'est de l'ordre de 32 millions de francs, vous traduisez en euros, ça peut faire 5 M€.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : ... oui, parce qu'on ne comptait pas les achats de bus... pas tous les ans...

M. LE MAIRE : Si, tous les ans.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : On ne comptait en général pas tout. On ne parlait pas des locations de locaux, il y avait beaucoup de choses qu'on ne comptait pas. Or vous nous dites là que pour 2000-2001, il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité mais en fait, d'un point de vue purement bisontin, il faut voir qu'on vient quand même de transmettre à l'Agglomération un dossier qui est en déficit. Donc cette compensation existe bien d'un point de vue fiscal mais on évite quand même un déficit dont les Bisontins ne profitent pas puisque les Bisontins n'ont pas vu leurs feuilles... je m'explique : les Bisontins ne bénéficient pas d'une baisse de l'impôt due au transfert du déficit vers l'Agglomération alors que l'Agglomération va bien, elle, au contraire, être obligée de les augmenter pour encaisser ce déficit.

M. LE MAIRE : Mais non, je suis désolé, vous n'avez pas compris. Je regrette, il y a eu un cours de finances locales mardi dernier, auquel M. LAMBERT était d'ailleurs inscrit et où il n'est pas venu, je le regrette. Vous auriez pu utilement, en y participant...

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Il me semble que j'en ai fait aussi.

M. LE MAIRE : Monsieur RENOUD-GRAPPIN, très amicalement, là, honnêtement, ce que vous dites n'est pas juste. Je vous l'expliquerai tout à l'heure, M. POCHARD vous expliquera, moi je ne suis pas crédible à vos yeux mais notre ami POCHARD...

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Non mais expliquez-moi vous, j'aimerais plutôt entendre vos explications.

M. LE MAIRE : Je vous répondrai, mais de grâce et c'est pour vous que je dis ça, n'insistez pas là-dessus, vous vous plantez. Mais cela dit, si vous voulez continuer, continuez mais vous allez continuer à vous planter. Mais je vous expliquerai, même, je vous donnerai un cours particulier si vous voulez, pour vous expliquer.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Après la visite de la maison de Colette...

M. LE MAIRE : Non, c'est à Mme BRANGET que j'ai promis cela, il ne faut pas mélanger. Vous attendez toujours ? Eh bien oui, je le sais bien...

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Il faut tenir les promesses post-électorales.

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas dans le projet d'orientations budgétaires. Est-ce que vous avez terminé, cher ami ?

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Oui.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je vais essayer de vous répondre, je ne veux pas être trop long. En un mot déjà, je n'attendais pas de votre part, des couronnes de laurier, des bouquets de remerciements. J'imaginai bien que de toute façon, ce premier exercice allait, de votre part, être nul, c'est la règle que vous vous êtes fixée. Je pense là d'ailleurs au fond que vous avez tort, je vous le redis, parce que je pense qu'on a toujours intérêt à montrer, lorsque l'on est dans l'opposition, qu'on est une opposition constructive, que certes on s'oppose mais que l'on peut aussi reconnaître qu'il y a un certain nombre d'avancées.

M. POCHARD, je ne vais pas dire qu'il n'a pas été attentif car parfois il fait semblant de ne pas comprendre ou de ne pas entendre. Vous le savez, bien sûr, dans un débat on peut toujours dire il manque ceci, on aurait dû mettre cela en plus, on aurait pu faire autrement, bien sûr. Je crois quand même qu'à travers ce débat et je vous en reparlerai tout à l'heure, ressortent nos grandes volontés et nos grandes orientations.

Eric ALAUZET, dans le début de son intervention, a très bien expliqué comment nous voyons ce débat d'orientations budgétaires. Aujourd'hui nous sommes là effectivement tous ensemble pour faire des propositions. De votre part d'ailleurs, je n'en ai pas entendu beaucoup, beaucoup de critiques oui, mais très peu de propositions. M. BONNET en a fait quelques-unes, c'est vrai, je le reconnais. Donc nous sommes là pour en discuter et moi j'aurais préféré que nous puissions en discuter d'une façon plus constructive afin qu'on puisse effectivement modifier un certain nombre de choses, c'est là l'objet de ce débat d'orientations budgétaires. Un de vos gros arguments, repris par plusieurs d'entre vous, est de dire : «tout cela, en fait c'est parce qu'au niveau de votre majorité ça ne fonctionne pas bien, vous avez encore dû renégocier entre vous». Ecoutez, je vous rassure, ça se passe très bien. Nous avons quelquefois des débats, je ne suis pas sûr d'ailleurs que nous soyons les seuls à en avoir à l'intérieur de notre groupe. Nous en avons et puis les uns les autres nous faisons des pas, nous essayons de nous comprendre, nous y arrivons même. Il y a des sujets sur lesquels nous ne sommes pas d'accord et sur lesquels nous ne le serons jamais mais ça ne nous empêche pas de continuer à travailler ensemble, à vivre ensemble et à préparer un projet de budget qui sera bon pour la ville et où chacun saura se reconnaître, peut-être pas aussi totalement qu'il l'aurait souhaité mais c'est vrai pour tout le monde ici, mais un projet qui aura au moins pour objectif l'intérêt général.

Maintenant je vais vous faire une annonce. Quand vous interviendrez sur ce point, je ne vous répondrai plus. Vous finirez certainement par vous lasser. C'est donc la dernière fois ce soir que je vous réponds par rapport à cela, vous pouvez continuer à le dire, à mon avis c'est du temps de perdu mais après, c'est votre choix.

Monsieur POCHARD, sincèrement je suis déçu par rapport à ce que vous avez dit concernant le personnel. Vous dites : il y a une dérive en matière de personnel. C'est tout le contraire ; il y a des chiffres, il y a un graphique que vous avez certainement encore en tête, qui le montre et ce n'est même pas le Maire qui en est responsable, le Maire précédent ou celui-ci qui donne des instructions, c'est essentiellement dû à notre service du personnel, spécialement entre autres à Didier MEYER et à son équipe qui ont vraiment beaucoup travaillé et vous-même d'ailleurs je crois vous l'avez reconnu. Et puis c'est vrai aussi grâce au personnel municipal qui a fait des efforts dans un certain nombre de domaines et a compris où se situaient les enjeux. Donc ces 2,6 %, Monsieur POCHARD, si on les compare aux 4 % nationaux, c'est bien. Nous avons effectivement créé 30 emplois dans le cadre de l'ARTT et nous en sommes satisfaits, pour renforcer un certain nombre de services qui sont à la disposition des Bisontines et des Bisontins parce que je crois que, et Eric l'a dit, on parle toujours de l'investissement par rapport au fonctionnement mais il faut aussi que les services fonctionnent, comme par exemple Proxim'Cit  qui n'a pas contrairement à ce qui a été dit, occasionné de dépenses nouvelles. Donc là je maintiens que depuis 1992, et je ne m'en attribue pas le mérite, c'est constant, donc on va continuer à avoir une gestion rigoureuse.

On aurait laissé filer les dépenses de fonctionnement, vous n'auriez pas été satisfaits. Là, le Maire vous annonce qu'on va faire entre - 5 % et - 10 % au niveau de ces dépenses de fonctionnement, ce n'est pas la bonne recette. On se demande ce qu'il faut faire ! Vous me désespérez carrément car je pensais quand même que vous alliez retenir notre volonté de rigueur. Quand vous parlez de la faiblesse des investissements, je vous redis ce chiffre que vous n'avez peut-être pas bien noté, c'est que la moyenne des investissements par habitant est à Besançon de 218 € alors que la moyenne nationale est de 197 €. Cela veut dire que nous sommes, là aussi, pas beaucoup, mais nous sommes au-dessus de la moyenne nationale même s'il faut effectivement se méfier des moyennes, je vous l'accorde. Je ne reprendrai pas ce qu'a dit M. ROSSELOT, ni la citation de GOETHE ; c'est vrai que quelquefois il faut se méfier des chiffres mais là ce sont des éléments incontestables. Je n'ai pas payé le Point par exemple pour que dans un dernier classement il dise que la qualité de la vie à Besançon était bonne, qu'en matière de distraction, de culture, on était bien placé même si je n'ai pas compris d'ailleurs pourquoi on était mal placé dans le domaine de l'éducation alors que nous faisons de grands efforts, mais tout cela ce sont quand même des faits.

Alors je comprends bien que pour vous c'est difficile de l'accepter. Je ne dis pas que la situation est absolument idyllique. Certains m'ont reproché de parler trop souvent d'effort. Oui, on fait des efforts. Vous m'avez même reproché d'employer le mot limiter mais quand ce mot concerne l'augmentation des impôts, je crois que vous devriez être quand même plutôt satisfaits que je l'emploie. Si nous ne faisons pas d'efforts, vous nous diriez que nous sommes laxistes. Je me demande vraiment ce qu'il faut faire pour faire plaisir. Alors j'en ai pris mon parti. Je sais que je ne vous ferai jamais plaisir donc nous allons continuer à faire comme nous souhaitons le faire mais moi je vous le redis très franchement, vous devriez quand même essayer d'être plus constructifs, pour vous, pour votre crédibilité à vous toutes et à vous tous.

Monsieur BONNET, en ce qui concerne la Région, il y a eu effectivement suppression de la part régionale de la taxe d'habitation mais contrairement à ce que vous affirmez, ça a été compensé totalement et même au-delà par l'Etat. Donc la Région ne peut pas s'appuyer là-dessus pour justifier une augmentation de ses impôts locaux. Cela dit, nous ne sommes pas à l'Hôtel Régional, nous sommes ici au Conseil Municipal et je ne critique pas la gestion du Président HUMBERT pas plus que je ne critique celle du Président GIRARD. Ce sont effectivement leurs affaires, ils gèrent à leur façon mais que l'on reconnaisse quand même que nous ici à Besançon on ne fait pas plus mal, que l'on ferait peut-être plutôt mieux.

Madame BRANGET, vous me reprochez d'utiliser le terme effort, c'est vous qui avez dit cela alors que M. POCHARD me taxait de laxiste. Il va falloir vous mettre un peu d'accord entre vous mais j'ai le sentiment quand même que ces efforts, cette rigueur de gestion seront ressentis par les Bisontines et les Bisontins et qu'effectivement ils en tiendront compte dans l'analyse qu'ils ont par rapport à notre fonctionnement. Monsieur POCHARD, je reviens un instant sur les investissements ; c'est 32 M€ par an, or nous empruntons 16 M€, la différence c'est de l'épargne, de l'autofinancement donc nous ne dégradons pas notre épargne brute contrairement à ce que vous dites, nous restons au même niveau, nous ne l'améliorons pas certes mais nous ne la dégradons pas.

M. Marcel POCHARD : Si vous avez dégagé 16 M€ d'autofinancement, je vous félicite, mais vous en êtes bien loin !

M. LE MAIRE : Nous en discuterons si vous voulez, chiffres à l'appui.

M. Marcel POCHARD : ...c'est invraisemblable parce que si vous investissez 32 M€ et que vous n'avez à y consacrer que 16 M€ d'emprunt, cela veut dire que vous avez dégagé 16 M€...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce que je vous ai dit. Je vous ai dit Monsieur POCHARD que nous maintenions notre autofinancement alors que vous avez dit que nous le dégradions. Donc je ne suis pas d'accord avec vous. Nous referons la lecture ensemble.

Concernant l'économie, Mme BRANGET nous dit que Besançon est une ville pauvre. Je crois qu'il faut quand même les uns et les autres que nous arrêtons de critiquer cette ville, parce que dire que Besançon est une ville pauvre, personne ne s'y retrouve. Je vous rappelle que dans cette ville pauvre, concernant le taux de chômage qui est en train de redémarrer, ce qui ne nous satisfait pas, bien évidemment, eh bien nous sommes encore à 1,7 point en dessous de la moyenne nationale, ce qui montre bien que dans cette région effectivement des efforts sont faits par les entreprises car je suis d'accord avec vous sur une chose, ce sont les entrepreneurs qui créent des emplois, ce n'est pas la Municipalité. Je l'ai même écrit en gros dans notre programme. Mais quand vous dites : que fait la Ville ? Là encore je me permets de vous redire Madame BRANGET que vous devriez savoir que désormais la compétence économie est transférée à l'Agglomération et que toutes les zones de développement économique, les zones d'intérêt communautaire, qu'il s'agisse des Portes de Vesoul, des Hauts du Chazal avec le génie biomédical et de TEMIS, toutes ces zones-là sont des zones d'intérêt communautaire que nous avons effectivement transférées à l'Agglomération. Et le développement économique dans les années à venir va se faire au niveau de l'Agglomération à tel point, et vous le savez bien, que nous sommes en train de recruter à l'agglomération un directeur du service économique et qu'il faudra, et je suis d'accord avec vous, qu'il y ait une très grande coopération entre ces collectivités puisqu'un certain nombre de zones industrielles restent encore sur Besançon.

Monsieur LAMBERT, je crois que je vous l'ai déjà dit, mais vous n'avez pas bien écouté. Vous auriez dû aller aux cours parce que je ne sais pas comment vous l'expliquer : auparavant nous percevions une taxe professionnelle. Cette taxe professionnelle maintenant est payée à l'Agglomération. L'Agglomération nous verse ce qu'on appelle une attribution de compensation, 30,4 millions moins la fiscalité ménages transférée, c'est-à-dire que sur vos feuilles d'impôts il y avait une part auparavant District, cette part District vous ne l'avez plus, maintenant il n'y a plus la part Agglomération sur les feuilles d'impôts, elle est revenue donc sur la feuille d'impôts Ville mais cela c'est neutre. Ce n'est pas des recettes supplémentaires pour la Ville puisqu'on nous les déduit ces 4,5 millions, vous êtes d'accord ? Donc on n'a pas ponctionné. Si nous avions dit effectivement on ne les reprend pas, on perdait 4,4 millions, mais là c'est neutre, 0 franc 0 centime pour les Bisontines et les Bisontins.

Concernant les transports, c'est vrai qu'il y a un déficit qui était pris en charge auparavant par la Ville, c'est 5,3 M€ et vous voyez bien que ces 5,3 M€ soit à peu près 32, 33 MF sont déduits. Donc ce que nous transférons comme charges à l'Agglomération, ce n'est pas tout bénéfique pour nous, c'est déduit et c'est pour cela que sur ces 30,4 millions de taxe professionnelle que nous touchions auparavant, la commission d'évaluation des charges à laquelle vous avez participé il y a environ un mois, a déterminé qu'on ne nous en reverserait que 20,52 millions. Il y a dont 10 millions qui sont retenus au passage pour les charges transférées. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela.

Quant à la Petite Enfance, je le répète aussi pour notre ami LAMBERT, c'est totalement neutre. On ne va pas créer 150 emplois de plus, simplement le CCAS va voir sa subvention diminuer du coût de ce transfert, à savoir 4,3 M€, ça donnera un montant de subvention X auquel nous rajouterons un pourcentage Y pour tenir compte des efforts qui doivent être faits dans le domaine social. Donc là aussi c'est totalement neutre.

Quant à Mme WEINMAN qui nous dit que notre programme, nos priorités, appartiennent au passé, si l'on parle de TEMIS, les Hauts du Chazal que nous faisons avec l'Agglomération parce qu'il y a une partie quand même qui va rester Ville, ce n'est pas du passé car ce n'est pas encore commencé ! Alors effectivement, nous n'allons pas prendre tout le programme de la dernière Municipalité SCHWINT puis en faire un autre Municipalité FOUSSERET pour les additionner parce que là, que n'entendrions-nous pas ? TEMIS, ça fait dix ans qu'on essaie de le mettre en place donc effectivement ce n'est pas une nouveauté. Pasteur, vous dites ce n'est pas une nouveauté, bien sûr ce n'est pas une nouveauté mais attendez, on ne l'a pas encore commencé. Il va donc bien falloir le faire. Quant au parking, il est loin d'être fini. Donc vous voyez bien que ce sont des projets que nous devons continuer. Il ne s'agit pas qu'on dise c'est la Municipalité FOUSSERET qui a lancé ce projet, l'important pour nous c'est qu'on le fasse et que les Bisontins puissent en profiter. On ne va pas comme ça ajouter des couches d'investissement.

Quant au transfert de la taxe d'habitation par rapport à l'Agglomération, je n'ai pas compris ce que vous vouliez dire. Si vous voulez me réexpliquer, je vous répondrai mais là je n'ai pas compris. Vous savez bien qu'au niveau de l'Agglomération il n'y a plus de taxe d'habitation.

Je pense que vous confondez taxe d'habitation et taxe professionnelle. La taxe d'habitation n'a jamais été, ne peut pas être unifiée pour une raison très simple, c'est qu'elle dépend de la volonté de chaque Conseil Municipal. C'est effectivement et sur une durée de douze années maximum que nous allons pouvoir unifier la taxe professionnelle, c'est pour cela qu'elle s'appelle Taxe Professionnelle Unifiée, sur douze ans, mais pour la taxe d'habitation, ce n'est pas possible. Par contre, c'est vrai qu'il y a une liaison entre la taxe professionnelle et la taxe d'habitation et c'est de cela que nous avons parlé au niveau de l'Agglomération en disant que nous ne pourrions pas augmenter la taxe professionnelle dans les années à venir parce que si l'on augmentait la taxe professionnelle, ça augmenterait de fait la taxe d'habitation. Au niveau de l'Agglomération, il n'y a absolument pas de taxe d'habitation, simplement reste cette liaison entre la taxe professionnelle unique et la taxe d'habitation de chaque commune mais c'est chaque commune qui détermine le montant des taxes d'habitation.

Mme Nicole WEINMAN : Je voulais souligner le fait qu'indirectement on essayait de repeupler Besançon au détriment de l'Agglomération.

M. LE MAIRE : Vous êtes d'accord avec ce que je viens de dire ?

Mme Nicole WEINMAN : Oui. En matière de recettes fiscales, peut-être que des équilibres là seront compromis.

M. LE MAIRE : Vous nous avez dit aussi à plusieurs reprises : vous n'avez pas situé Besançon dans l'Agglomération. Si ! On en a parlé pour les opérations économiques dans lesquelles l'Agglomération est partie prenante, comme par exemple les Prés de Vaux mais je vous rappelle que nous ne sommes pas ici en débat d'orientations budgétaires de l'Agglomération mais de la Ville et que demain aura lieu, à Micropolis, le lancement du projet d'Agglomération et que c'est là effectivement demain et nous n'y manquerons pas, que nous allons définir comment nous allons positionner la Ville de Besançon dans son Agglomération et cette Agglomération dans la Franche-Comté et au-delà même dans l'Europe. Le débat intéressant que vous appelez toutes et tous de vos vœux va avoir lieu demain. Nous allons avec Jean-Louis GUIGOU lancer un certain nombre de pistes et nous mettrons aussi en place un conseil de développement cher à notre ami Jean ROSSELOT dans les années à venir, dans les mois à venir, ce sera fait aux alentours du mois de juin je pense et c'est tout au long de l'année les forces vives, les élus mais pas uniquement eux, les associations, les grandes autres collectivités qui vont travailler avec nous pour établir, écrire un véritable projet d'agglomération qui effectivement va dans le sens de ce que vous dites et de ce que nous partageons. Ce sera le positionnement de Besançon dans son Agglomération et de l'Agglomération en Franche-Comté. Je ne veux pas aller jusqu'au niveau de l'Europe et du monde mais pourquoi pas, car effectivement nous devons parler aussi dans ce contrat d'agglomération du développement culturel, du TGV et des réseaux entre autres que vous avez cités, mais Rhin-Sud Monsieur ROSSELOT quand même c'est plutôt Bâle-Mulhouse. Nous, le réseau que nous voulons créer et sur lequel nous sommes en train de travailler, c'est plutôt un réseau qui fait Dijon - Besançon - Montbéliard - Belfort - Mulhouse. Le réseau Rhin-Sud, on en reparlera, à la limite pourquoi pas ? Justement vous nous avez demandé où nous en étions avec Dijon. Ce n'est pas indiqué dans le rapport d'orientations car on a voulu que ce soit quand même concis. Mais puisque vous me posez la question, je peux vous dire simplement que l'Adjoint Michel ROIGNOT est en train de travailler avec son collègue dijonnais pour mettre en place une harmonisation de notre programme culturel entre Besançon et Dijon. C'est quelque chose qui est en train de se faire. Je devais aussi rencontrer mon ami le Maire de Dijon, François REBSAMEN mais il a décalé le rendez-vous parce qu'il était retenu à Paris. Nous devions nous voir avec André VAUCHER et François REBSAMEN pour parler du devenir de l'aéroport de Tavaux par exemple. Vous voyez, tout cela se fait, nous sommes en train de travailler là-dessus mais je ne peux pas vous dire en quelques instants l'immense travail que nous faisons au niveau de notre équipe municipale, vous comprenez bien.

Concernant l'Agglomération, je crois avoir répondu à vos questions. J'avais noté, mais vous avez rectifié le tir c'est bien, que vous qui étiez un universitaire vous n'aviez pas remarqué l'effort que nous faisons pour l'Université et notre volonté de favoriser le développement universitaire. Vous nous avez dit que tout le monde le faisait ; c'est vrai que la Région le fait mais nous allons en créer douze de plus sur trois ans, c'est donc bien un effort que vous pouvez quand même souligner. Quant au reste de votre intervention, il y aura une orientation budgétaire à l'Agglomération et nous y parlerons d'un certain nombre des thèmes que vous avez justement repris ce soir. Voilà ce que je voulais vous dire dans un premier temps. Je crois avoir à peu près répondu à l'ensemble de vos questions mais je sais bien que mes réponses ne vous auront pas satisfaits. Je suis sans illusion par rapport à cela mais je vous redonne volontiers la parole. Le premier inscrit est M. POCHARD pour sa deuxième et dernière intervention.

M. Marcel POCHARD : Oui, Monsieur le Maire, je vais essayer d'être bref juste pour réagir aux propos que j'ai entendus. La première chose quand même, vous semblez nous faire grief de relever les difficultés qui peuvent exister au sein de la majorité. Mais il y a en tout cas une chose que vous dites assez systématiquement, quand nos interventions sont terminées, on entend toujours la même formule : je n'attendais rien d'autre de votre part, vous avez passé votre temps à me critiquer et il n'y a rien de constructif.

M. LE MAIRE : Faites-moi mentir !

M. Marcel POCHARD : D'une façon générale et pour une partie quand même Monsieur le Maire, j'aurais tendance à vous répondre en prenant une boutade de FROSSART. Vous savez c'était un ancien et il avait commenté ainsi l'entrée des communistes dans le gouvernement du Général de GAULLE, il avait dit : «le Général de GAULLE a pris des communistes dans son gouvernement pour plusieurs raisons, la première c'est qu'il ne pouvait pas faire autrement, ce qui enlève beaucoup de leur importance aux autres raisons» (rires). Moi j'ai tendance à vous dire, si on vous critique c'est qu'en partie vous le méritez et en tout cas aujourd'hui vous êtes extrêmement injuste vis-à-vis de nous parce qu'en fait on a fait exactement l'inverse, on a été très constructif. Que vous a-t-on dit, Monsieur le Maire ? Un message essentiel : dégagez l'horizon, faites-nous voir un peu les perspectives et je me dis que c'est une bonne réflexion qu'on a faite là parce qu'on peut penser que pour le débat budgétaire vous auriez quelques scénarios prévisionnels d'évolution de la fiscalité et d'un certain nombre de dépenses, et puis, pourquoi pas, quelque chose d'assez fondé sur les marges d'autofinancement puisqu'il y a une petite divergence là-dessus.

Deuxième observation plus au fond, c'est sur les frais de fonctionnement. Alors là vous êtes un peu de mauvaise foi parce que, sur les frais de fonctionnement, je crois avoir dit que c'était un domaine où la Ville de Besançon avait bien travaillé en maîtrisant ses frais de fonctionnement et ses dépenses de personnel par le passé. Ce que je mettais en cause, c'était pour 2002 une tendance dont on pouvait percevoir qu'elle allait évoluer en sens inverse que je regrettais, et je le regrettais d'autant plus effectivement que, et je ne suis pas trop éloigné d'Eric ALAUZET parce que justement à un moment donné j'allais vous dire attention à ce que vous faites en matière de dépenses de fonctionnement courant, vous les réduisez trop, car la tendance des gens c'est trop facile, est de rogner sur les dépenses de fonctionnement et de laisser trop glisser les dépenses de personnel. Et puis je vous ai dit ailleurs, gardez votre tableau, je révisé mon jugement, donc ce que vous dites a été bien entendu donc j'ai été relativement honnête là-dessus.

M. LE MAIRE : Mais vous êtes toujours honnête. Donc vous révisé votre jugement, c'est bien.

M. Marcel POCHARD : Par contre, ce qui me fait quand même souci sur vos dépenses de fonctionnement précisément c'est que c'est bien de créer des emplois mais alors ce serait tellement mieux si ces emplois l'avaient été pour créer un service supplémentaire. Or en réalité, ils viennent compenser une réduction du temps de travail et c'est pourquoi les 35 heures dans la fonction publique, dans l'ensemble ça m'indigne beaucoup parce que je n'ai jamais vu l'intérêt fou de réduire la durée du travail des agents en place pour créer des emplois supplémentaires. On aurait pu garder les agents à 39 heures, les faire travailler pareil, rendre service et créer vos 30 emplois. Mais là on réduit le travail et on compense, le service n'y gagne rien.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas bien compris votre démonstration. Vous pouvez la recommencer ?

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, c'est exactement ça ; vos 35 heures auraient été admirables si pour payer vos 30 emplois supplémentaires on avait réussi à gagner par ailleurs en économisant un peu d'argent mais si vous aviez gardé vos gens à 39 heures, ce serait exactement dans les mêmes conditions budgétaires que vous créeriez les 30 emplois supplémentaires. Donc en réalité dans cette affaire, que perd le citoyen ? Il perd la réduction du temps de travail en temps de service, je n'y peux rien, c'est comme cela.

M. LE MAIRE : Non !

M. Marcel POCHARD : Pourquoi en est-on arrivé là ? Je me rappelle que l'objectif des 35 heures c'était avec modération salariale. Les déclarations du Gouvernement au départ, c'était : on crée 35 heures, on crée des emplois mais il faut que globalement on ne dépense pas plus. Or en réalité et je le regrette, à Besançon et dans toute la France, on fait les 35 heures mais pour créer des emplois supplémentaires on dépense plus et c'est là où je me dis que vous avez une amorce en matière de dépenses de fonctionnement et dans toute la France qui finit par être gênante.

M. LE MAIRE : J'ai lu un article où le Maire de Versailles, Etienne PINTE, qui n'est pas un de mes amis politiques mais qui doit être un des vôtres, se félicite largement des 35 heures.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, c'est admirable ! Je suis très frappé de voir que tout le monde se réjouit dans son coin et si les gens avaient bien voulu aussi éviter de faire du « court termisme » et regarder à long terme, peut-être qu'ils auraient pris d'autres décisions.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je ne vais pas arriver à vous convaincre ce soir mais on pourra en discuter en mangeant la galette.

Mme Françoise BRANGET : On ne s'est peut-être pas bien compris tout à l'heure mais quand j'ai parlé d'effort, j'ai parlé de constat, je n'ai pas parlé de critiques. Et quand j'ai dit qu'on avait une ville pauvre, c'est également un constat et non une critique et c'est vraiment déplorable pour nous, je le regrette. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est quand même les Bisontins qui assument le plus gros des investissements et à Besançon il n'y a que la moitié, ou même un peu moins, des Bisontins qui paient l'impôt.

M. LE MAIRE : Que préconisez-vous alors ?

Mme Françoise BRANGET : J'aimerais qu'on prenne des mesures en faveur de l'économie comme je l'ai dit tout à l'heure.

M. LE MAIRE : Par exemple ? Faites-moi des propositions.

Mme Françoise BRANGET : Effectivement, je pourrais vous en faire.

M. LE MAIRE : Eh bien faites-les, faites-moi des propositions budgétaires.

Mme Françoise BRANGET : Des propositions qui effectivement engendreraient un investissement mais également un retour sur investissement. Là par exemple vous avez cité TEMIS qui autrefois se nommait le PSI. Vous avez dit tout à l'heure que ça fait dix ans qu'on traîne ce truc-là dont on ne sait pas quoi faire.

M. LE MAIRE : Ah non ! Je n'ai pas dit qu'on ne savait pas quoi faire de TEMIS. Moi je sais quoi en faire !

Mme Françoise BRANGET : Ecoutez, ça fait dix ans qu'il est là et dix ans qu'il n'a pas bougé. Alors maintenant on a transféré le bébé à l'Agglomération et vous me dites le développement économique c'est l'Agglomération qui s'en occupe...

M. LE MAIRE : Sur TEMIS, oui et vous devriez le savoir car vous l'avez même voté.

Mme Françoise BRANGET : Je suis d'accord mais je n'invente rien. On a transféré TEMIS en terme de fonctionnement, en terme d'investissement, mais en terme d'animation économique, en terme de proposition on n'a rien transféré du tout puisqu'il est marqué que ce n'est pas transféré.

M. LE MAIRE : Chère Madame BRANGET, vous devriez savoir que l'animation de TEMIS n'est pas faite par la Ville mais par le Syndicat dont le directeur est M. Anthony JEANBOURQUIN que vous connaissez certainement et c'est lui qui a en charge l'animation de ce dossier TEMIS. Comme vous le connaissez, vous pourrez lui demander qu'il vous explique comment ça se passe.

Mme Françoise BRANGET : Mais j'ai parfaitement compris. Je suis allée aux journées ambassadeur. J'ai constaté ce qu'on y faisait depuis quelque temps et je ne suis pas sûre qu'il n'y ait pas quelques remises en question à faire à ce sujet-là.

M. LE MAIRE : Peut-être. Mais là j'attends quand même vos propositions.

Mme Françoise BRANGET : J'aimerais qu'on me dise quelle est la mise en perspective avec l'Agglomération justement en matière d'économie parce qu'on n'a même pas à l'heure actuelle la définition de l'intérêt communautaire. Il n'existe pas. Non, dans tous les rapports c'est comme ça !

M. LE MAIRE : Heureusement que je suis assis Madame BRANGET...

Mme Françoise BRANGET : Oui, moi aussi.

M. LE MAIRE : ...parce que nous l'avons voté à l'Agglomération.

Mme Françoise BRANGET : Non ! Comment traduisez-vous cette définition ? Quels sont les arguments qui engendrent l'intérêt communautaire et qui le définissent vraiment, quelle est la logique ?

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, ce qui le définit, c'est une délibération que nous avons prise à l'Agglomération.

Mme Françoise BRANGET : Une délibération d'accord.

M. LE MAIRE : Ecoutez une délibération ça définit, et je vais vous définir quelles sont les zones d'intérêt communautaire sur Besançon et sur l'agglomération parce que manifestement vous ne le savez pas, ce que je déplore d'une part et qui m'inquiète d'autre part. Les zones économiques d'intérêt communautaire, qu'on appelle les ZIEC, ce sont les Portes de Vesoul...

Mme Françoise BRANGET : Je les connais, vous n'allez pas me les rappeler. Mais quels sont les critères qui ont défini...

M. LE MAIRE : Ce sont toutes les zones qui sont en devenir comme la zone de Marchaux - Chaufontaine par exemple, les zones du SMAIBO, ce sont toutes ces zones et nous les avons largement définies à l'Agglomération donc je ne comprends pas votre question. Par contre, je vous pose une question...

Mme Françoise BRANGET : Je ne parle pas de la définition des zones, je parle de la définition de l'intérêt communautaire qui pour le moment reste quelque chose de vague.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, je ne veux pas vous laisser vous enfoncer, je suis brave. Renseignez-vous, regardez la définition et vous verrez. Par contre je vous renouvelle ma question, qu'est-ce que vous me faites comme propositions concrètes qui permettraient d'avoir un retour sur investissement rapide ? J'écoute, nous écoutons tous vos propositions.

Mme Françoise BRANGET : Vous me dites que c'est la compétence de l'Agglomération mais je crois que c'est Besançon qui doit donner l'impulsion parce que Besançon dépend de l'Agglomération également.

M. LE MAIRE : Nous donnerons l'impulsion.

Mme Françoise BRANGET : Tout à fait, je vais vous en faire une par exemple. Je trouve que les prix des terrains de TEMIS ne sont pas assez concurrentiels parce que vous avez une zone qui est à peupler. J'ai bien compris que c'était pour faire venir des entreprises et qu'on est en concurrence avec des centaines de villes sur la France, qu'effectivement on avait un pôle attractif qui était les microtechniques et qu'on sait les valoriser mais je propose par contre de baisser le prix des terrains, voire de les rendre gratuits parce que peut-être nous pourrions avoir un retour d'investissement un jour ou l'autre avec de la TPU.

M. LE MAIRE : Ma Chère Madame BRANGET, c'est un excellent exemple sauf que vous oubliez une chose, c'est que le prix des terrains désormais n'est plus déterminé au Conseil Municipal de Besançon qui ne peut donc pas...

Mme Françoise BRANGET : Ah, c'est facile !

M. LE MAIRE : Ce n'est pas facile, c'est la réalité ! Mais par le passé, il n'y avait rien, nous sommes en train de donner le premier coup de pioche Madame BRANGET.

Mme Françoise BRANGET : Le PSI, vous avez dit que c'était il y a dix ans et ça a dix ans d'antériorité...

M. LE MAIRE : Vous croyez que je vais arriver à lui faire comprendre ?

Mme Françoise BRANGET : Besançon dépend de l'Agglomération, Besançon est quand même ville phare...

M. LE MAIRE : Je vais arrêter parce que là vous allez vous enfoncer.

Mme Françoise BRANGET : Non je ne m'enfoncé pas, je vous fais une proposition. Quand on vous fait des propositions, vous n'en tenez pas compte et quand on ne vous en fait pas, vous nous le reprochez.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, je suis désolé, vous ne m'avez pas fait de proposition. Votre proposition consiste à dire qu'il faut baisser le prix des terrains sur TEMIS, en terme d'économie d'ailleurs ce n'est pas mal, lequel prix des terrains ne dépend pas de nous mais dépend vous le savez très bien de la Communauté d'Agglomération. Alors vous irez faire cette proposition à l'agglomération. Je vous rappelle quand même, au passage, que pour cette Ville de Besançon, si pauvre et si mauvaise, en matière de taxe professionnelle unifiée, nous sommes à 13,34 %, ce qui nous situe au 41^{ème} rang sur 45, c'est-à-dire pratiquement à la fin. L'agglomération de Besançon, et cela posera peut-être problème dans les années à venir d'ailleurs, est une des agglomérations qui a le plus bas taux de taxe professionnelle. Vous allez aux alentours de Besançon, du côté de Belfort ou de Mulhouse, on est à 25, 26, 27, 28 %, je n'ai pas les chiffres en tête. Nous sommes donc très bien placés. Alors si votre proposition, en orientations budgétaires municipales, consiste à dire qu'il faut que l'on baisse les prix de terrains à TEMIS, prix qui ne dépendent pas de nous, entre nous c'est un peu court.

Mme Françoise BRANGET : J'ai d'autres propositions mais je ne vous les donnerai pas ici...

M. LE MAIRE : C'est un secret.

Mme Françoise BRANGET : Non, ce n'est pas un secret !

M. LE MAIRE : Alors donnez-les moi !

Mme Françoise BRANGET : Mais vous me prenez à parti alors que...

M. LE MAIRE : Je ne vous prends pas du tout à parti...

Mme Françoise BRANGET : ... c'est un peu fort de café parce que vous me dites TEMIS ce n'est pas Besançon. Des propositions concrètes je veux bien vous en faire, je vous en ferai mais je doute qu'elles soient suivies...

M. LE MAIRE : Venez me voir quand vous voulez avec des propositions concrètes et je vous recevrai avec plaisir.

M. Jean ROSSELOT : Très rapidement, Monsieur le Maire, je trouve que vous êtes injuste, sinon ingrat avec nous.

M. LE MAIRE : Ah bon... eh bien écoutez, vous m'avez envoyé une lettre de félicitations aujourd'hui, je suis tellement content.

M. Jean ROSSELOT : On n'est pas allé jusqu'à noter, et pourtant, par déformation professionnelle j'aurais pu le faire, ce document. On n'a même pas dit qu'il était médiocre, justement pour ne pas vous gêner mais on l'a complètement réécrit. Plutôt que des orientations à l'énoncé un petit peu banal et sans grand intérêt stratégique, il me semblait qu'on avait fait quelques propositions de véritables orientations. On n'a même pas été Monsieur le Maire jusqu'à, pour ne pas justement passer pour des gens qui ne savent que stigmatiser, relever quand même quelques fautes, erreurs dans ce document : La Région aurait augmenté ses impôts en 2000-2001, elle n'a jamais augmenté ses impôts en l'an 2000, en 2001 oui.

M. LE MAIRE : Si c'est une erreur, mea culpa.

M. Jean ROSSELOT : C'est une erreur, j'ai bien vérifié. Voyez, je ne vous l'ai même pas servi en hors-d'oeuvre, je ne le fais qu'en dessert. En sens inverse, Monsieur le Maire, il faudrait peut-être veiller à ce que des documents de ce type qui sont importants ne soient pas complètement en décalage avec ce qui est aujourd'hui. Il est indiqué : «la France devrait continuer d'afficher en 2002 des performances meilleures que la moyenne de la zone euro». Le Monde d'avant-hier vous l'avez vu et ça a fait grand bruit dans un palmarès de la richesse réalisé par l'Agence Eurostat, met la France en queue de peloton en Europe. On y lit aussi : l'hypothèse d'une récession de l'économie française paraît exclue. On se demande si ce ne sont pas des orientations pour l'an 2001, il a dû y avoir quelques erreurs de feuilles, il y a un an de retard. La France risque d'entrer dans une période de croissance zéro. Il faudrait quand même Monsieur le Maire veiller à ce que vous ne sautiez pas des lignes. Mais voyez je ne l'ai pas dit tout à l'heure, c'est pour cela que je vous trouve ingrat.

M. LE MAIRE : C'est vrai que vous avez été correct et en plus ce matin vous m'avez écrit pour me dire qu'on avançait dans le domaine de la valorisation du patrimoine ; votre lettre m'a fait grand plaisir.

M. Jean ROSSELOT : Mais c'est vrai !

M. LE MAIRE : C'est vrai, ça m'a fait grand plaisir. Vous savez, méfiez-vous parce que dans un dernier article du Monde on disait que Lionel JOSPIN allait gagner devant CHIRAC par 52 % contre 48 !

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas Le Monde, ce sont des études d'agence qui sont relatées par Le Monde, ce n'est pas la même chose.

M. LE MAIRE : Le Monde disait même que je suis un «Fabusien», remarquez c'est vrai que j'aime bien Laurent !

M. Jean ROSSELOT : La France sera au bord de la récession ; il ne faut donc pas écrire dans ce document que c'est la plus belle croissance d'Europe, là il y a un décalage, ça ne va pas.

M. LE MAIRE : En fait, on n'est pas en grand désaccord là-dessus. Je vais vous faire une promesse Monsieur ROSSELOT que je tiendrai ; je pense qu'effectivement en terme de présentation, l'année prochaine nous essaierons de faire différemment. Nous en avons parlé avec les services mais moi je tiens quand même à rendre un hommage particulier, et ce n'est pas pour les flatter, à trois personnes : à Daniel PENGREC'H, à Baudoin RUYSSSEN et à Luisa ROMAND entre autres qui ont travaillé quasiment nuit et jour entre Noël et Nouvel An pour sortir les chiffres. Je ne félicite pas le Directeur Général, qui est arrivé après, mais on pourrait féliciter l'ancien. Ils ont beaucoup travaillé, donc effectivement il a fallu qu'ils se calquent aussi avec...

M. Jean ROSSELOT : Mais c'est vous qui le signez quand même, qui nous le présentez, c'est votre document.

M. LE MAIRE : J'assume la totale responsabilité de ce qui a été écrit. Je vous dis simplement que nous essaierons une autre année, en matière de présentation seulement, de faire différemment mais je dis aussi que je rends hommage publiquement à nos services des finances qui ont fait un énorme travail. Peut-être l'année prochaine, serons-nous même amenés à commencer un peu plus tôt le débat d'orientations budgétaires. Vous savez, quand c'est constructif, moi je suis toujours prêt à entendre qu'on travaille différemment.

Par contre Monsieur CHIRIER, vous me demandez d'être dans le groupe qui va décider des investissements. Si vous voulez venir nous rejoindre dans la majorité, vous pourrez en faire partie car c'est toujours le propre des exécutifs de décider de cela.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, j'ai entendu au début de votre réponse que vous attendiez de nous des lauriers, ce qui est quand même assez surprenant.

M. LE MAIRE : Non, j'ai dit que j'aurais été surpris que vous m'en donniez.

M. Pascal BONNET : Ah bon, parce que je me disais qu'étant celui qui, 2000 ans après Jules CESAR, a retrouvé un peu à l'insu de son plein gré le mur gaulois, vous pourriez peut-être avoir des lauriers à condition de le défendre ardemment, ce mur gaulois, comme vous commencez à le faire.

M. LE MAIRE : On ne va pas revenir sur le mur gaulois.

M. Pascal BONNET : Mais je constate que vous y accordez l'intérêt nécessaire ! Je ne vais pas relancer le débat sur la Région mais tout à l'heure vous répondiez à mes propos en disant que j'avais évoqué une baisse de ressources liée à la suppression de la taxe d'habitation...

M. LE MAIRE : J'ai dit que vous aviez été constructif.

M. Pascal BONNET : Je reconnais, mais pour ce qui est de la taxe d'habitation j'ai dit simplement, et je le répète, que vous ne pouvez pas mettre en cause une augmentation de la fiscalité sur les Bisontins en matière de taxe d'habitation puisqu'elle n'est plus au niveau régional, et c'est vrai qu'elle a été compensée mais même si elle a été compensée, la perte de l'autonomie fiscale est là et toutes les collectivités s'en inquiètent et les présidents de Région de votre famille politique aussi. Et en matière de compétence, vous savez très bien par contre que la compétence transports n'est pas totalement financée, je crois à l'heure actuelle.

Je voudrais revenir à notre débat de ce soir parce que vous nous demandez des propositions pour les laminer mais de toute façon...

M. LE MAIRE : Non ! Pas pour les laminer.

M. Pascal BONNET : Ça arrive quand même. Je constate qu'avant tout c'est à votre majorité de présenter une politique et vous ne nous avez pas répondu beaucoup sur des perspectives à moyen et long termes, si ce n'est pour dire que vous auriez un débat interne à la majorité, ce qui est votre droit, c'est démocratique, mais qui pose quand même question parce qu'il y a eu une élection il y a quelques mois, et c'était face aux électeurs qu'il y avait un projet à proposer. Y a-t-il eu un projet ?

M. LE MAIRE : Oui.

M. Pascal BONNET : On ne l'a pas vraiment compris. S'il y a eu un projet, apparemment il n'est pas bien calé, il y a encore des débats, c'est votre droit mais on est quand même là pour alerter l'opinion, pour vous interroger et avoir des réponses.

M. LE MAIRE : Ecoutez, et ce sera ma conclusion, je vais quand même vous redire quelles sont nos orientations parce que je n'ai pas l'impression que vous ayez bien retenu. Mais peut-être me suis-je mal exprimé : préparation de l'avenir, projets ambitieux, nous avons dans nos cartons le projet des Prés de Vaux, Pasteur, Hauts de Chazal, TEMIS, tous les projets universitaires, le devenir de l'Hôpital Saint-Jacques, et c'est là qu'on se rend compte qu'il est important d'être député et avec la Ministre Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, nous nous battons pour faire avancer, et nous y sommes quasiment arrivés, le départ de Saint-Jacques vers Jean MINJOZ, donc le devenir de Saint-Jacques. Vous avez même oublié le devenir de la Caserne Vauban quand le 19^{ème} Génie va partir dans les années à venir, le devenir des terrains du Polygone quand nous allons les récupérer dans quelques années. Donc bien entendu que nous n'avons pas été exhaustifs mais vous ne retenez pas comme orientation l'effort que nous mettons sur l'éducation. Quelqu'un tout à l'heure a confondu les crédits de fonctionnement des écoles. Lorsque j'ai visité les écoles, lorsque nous avons rencontré des enseignants, il y en a quelques-uns qui travaillent avec nous, ils nous ont tous dit une chose : 95 F par gamin dans les écoles pour des crédits pédagogiques, ce n'est pas assez. On leur a dit qu'on essaierait sinon de les doubler, du moins de les augmenter de façon significative. Nous passons déjà cette année, malgré un contexte budgétaire difficile, de 95 à 110 F, nous allons continuer cet effort. Vous me direz ce n'est rien c'est 15 % d'augmentation mais 15 % cette année, 15 % l'année prochaine, 15 % dans trois ans ça fera déjà 45 % et nous essaierons donc d'aller vers ce doublement des crédits au niveau des écoles. Vous avez confondu les crédits pédagogiques avec les crédits de fonctionnement des écoles or lorsque l'on regroupe des classes, ça ne diminue pas pour autant le nombre des élèves. Donc j'en reviens aux orientations budgétaires : préparation de l'avenir avec bien sûr le TGV et le grand pôle multimodal que l'on va mettre à la gare Viotte mais c'est un projet qui va être vu avec l'Agglomération, avec RFF, avec la SNCF, avec la Région et avec le Département. Tout cela ce sont des objectifs qui font que nous préparons l'avenir.

La qualité de la vie c'est aussi quand même une orientation budgétaire forte. Vous avez parlé de Proxim'Cité mais effectivement il n'y a pas que ça, il y a beaucoup d'autres actions qui vont dans le sens d'augmentation de la qualité de la vie à Besançon et d'un plus grand effort mis sur la proximité. Un des premiers efforts sur la proximité, c'est déjà que chaque citoyen bisontin ait une réponse à sa question, même si on met du temps pour y répondre.

Et puis ce que vous n'avez pas retenu comme orientations et j'en suis désolé, c'est la volonté de maîtriser la fiscalité, c'est une sacrée orientation, la volonté d'améliorer notre patrimoine et la sécurité de notre patrimoine, c'est une autre grosse orientation, la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement y compris celles de personnel même si là je suis en désaccord avec M. POCHARD mais nous aurons l'occasion d'en discuter, la volonté de préserver notre capacité d'autofinancement et nous allons tout faire pour la préserver car nous savons bien que si nous n'y arrivions pas, dans les années à venir ça pourrait être difficile, la volonté de développer l'image de la ville et la communication de la ville, ça personne n'en a parlé, la volonté d'avoir aussi une logique de développement placée, dans le cadre de l'Agenda 21 et du développement durable, alors vous allez dire c'est vos copains Verts qui vous ont demandé ça, c'est vrai qu'ils insistent là-dessus mais nous aussi nous y sommes tout à fait favorables, c'est aussi inscrit dans le programme.

Tout cela, ce sont des engagements que nous avons pris, que nous avons écrits. Je n'ai d'ailleurs pas noté dans votre programme que vous alliez limiter l'augmentation des impôts à l'inflation, je n'ai pas noté que vous l'aviez écrit. Nous, nous l'avons inscrit et quand on regarde ce qui se passe par ailleurs, eh bien effectivement on peut considérer que nous sommes un peu vertueux. Il y a donc de véritables orientations budgétaires qui ont été développées devant vous mais j'attends avec grand plaisir, et je vous recevrai comme toujours très courtoisement, vos propositions, elles seront les bienvenues Chère Madame BRANGET.

Si vous m'en faites une bonne, je vous promets qu'on fera tout pour la retenir (rires) mais pas des fausses propositions parce que TEMIS ce n'est pas une bonne proposition. M. ROSSELOT lui me propose, il m'écrit, il me dit que c'est bien, continuons comme cela. Ce débat-là n'appelle pas, vous le savez, de vote, donc je pense qu'on va pouvoir passer au point suivant de l'ordre du jour. Je vous remercie, c'est un débat qui a duré trois heures mais qui a été constructif quand même, un petit peu !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 28 janvier 2002.